

METZ

Service des Marchés Publics,
Délégations de Service Public
et Institutions

RAPPORTS ANNUELS

EXERCICE 2004



Service des Marchés Publics,
Délégations de Service Public
et Institutions

SOMMAIRE

I - RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

1.1 - DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

- . Les parkings
- . Autres délégations : stationnement sur voirie – chauffage urbain – palais omnisports
Les Arènes - Le Golf

1.2 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (Rapport annuel sur la qualité du service)

II - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE (CA2M) ET DU SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION MESSINE (SMAM)

2.1 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CA2M

2.2- RAPPORT DE LA CA2M SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

2.3 RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT TRANSFERE A LA CA2M

2.4 - RAPPORT D'ACTIVITE DU SMAM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

2.5 - RAPPORT D'ACTIVITE DU SMAM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS

2.6 - RAPPORT D'ACTIVITE DU SMAM SUR LES 6 DECHETERIES DONT L'EXPLOITATION EST ASSUREE PAR UN PRESTATAIRE DE SERVICE, LA SOMERGIE

III - RAPPORT D'ACTIVITE DES SOCIETES ANONYMES D'ECONOMIE MIXTE LOCALE (SAEML) FIM, METZ TECHNOPOLE ET SOMERGIE

3.1 - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE METZ

3.2 - RAPPORT D'ACTIVITE DE METZ METROPOLE

3.3 - RAPPORT D'ACTIVITE DE SOMERGIE

METZ

Service des Marchés Publics,
Délégations de Service Public
et Institutions

1ère PARTIE



Service des Marchés Publics.
Délégations de Service Public
et Institutions

RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS

EXERCICE 2004

I - DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

1.1 - Les parkings

1.2 - Autres délégations : stationnement sur voirie - chauffage urbain - palais omnisports Les Arènes - Le Golf

II - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (Rapport annuel sur la qualité du service)

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

*Examen des rapports annuels
des délégués de Services Publics*

Mercredi 12 octobre 2005

PREAMBULE

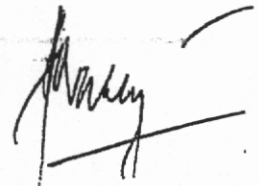
La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité prévoit à l'article 5 que la Commission Consultative des Services Publics Locaux examine, sur le rapport de son Président, les rapports établis par les Délégués de services publics, les rapports relatifs au prix et à la qualité des services d'eau potable ainsi que les bilans des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales les Délégués auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation de services publics ont remis à la Ville leur rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exécution du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité pour l'année 2004.

Par ailleurs, en application des articles 16 et 28 du décret du 8 octobre 1917 et de la loi du 10 février 2000 le concessionnaire du service public de l'électricité a produit un rapport sur la situation financière et économique de la régie en 2004.

Le présent document constitue une synthèse de l'ensemble des rapports qui présente les éléments d'information essentiels sur le fonctionnement des différents services publics. Il propose en première partie les délégations de service public, en deuxième partie le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de distribution publique de l'eau potable et enfin en troisième partie le rapport sur l'Usine d'Electricité de Metz.

André NAZEYROLLAS



Président
de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux

SOMMAIRE

I - DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

I.1 - LES PARKINGS

Parkings de stationnement en surface

- . COISLIN
- . REPUBLIQUE

Parkings de stationnement en souterrain

- . ARSENAL
- . CATHEDRALE
- . GARE - CHARLES DE GAULLE
- . DE MAUD'HUY
- . SAINT-THIEBAULT
- . THÉÂTRE

I.2 - AUTRES DELEGATIONS

- . STATIONNEMENT SUR VOIRIE
- . CHAUFFAGE URBAIN
- . PALAIS OMNISPORTS "LES ARENES"
- . LE GOLF

II - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE (RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DU SERVICE)

I - DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS

PARC DE STATIONNEMENT PLACE COISLIN

PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2004

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la Société Lorraine de Stationnement sise Parc Coislin 57000 METZ, filiale de la société Q PARK qui est un groupe néerlandais. Q PARK a racheté la société PARCOFRANCE.

1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

1er novembre 2000

1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT

31 octobre 2004

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 OCTOBRE 2004

2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La Société Lorraine de Stationnement exploite dans le cadre d'un contrat d'affermage 438 emplacements de stationnement en surface place Coislin.

2.2 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE :

3 personnes de la Société Lorraine de Stationnement sont affectées à l'exploitation du parc dont 2 agents d'exploitation.

Ces agents sont chargés de l'accueil et de l'information de la clientèle, du dépannage dit de première urgence (ticket coincé, mauvaise introduction des tickets,...), de l'assistance des usagers en cas de panne de leurs véhicules, du nettoyage du matériel et sa maintenance, du nettoyage quotidien (matin et soir) du parc.

La surveillance est assurée par le personnel de la Société Lorraine de Stationnement qui effectue des rondes à l'intérieur du parc. Il est également fait appel à la société SECURITAS en cas de besoin, la nuit ou les jours fériés.

2.3 - TRAVAUX REALISES EN 2004

Travaux d'entretien : marquage au sol des aires de stationnement et des interdictions de stationner, du fléchage.

Travaux de renouvellement : renouvellement de l'ensemble des poubelles du parc.

Travaux de modernisation : réfection des gardes-corps, enrobage partiel de revêtement, remise en peinture des portiques de sécurité.

2.4 - LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Horaires d'ouverture au public :

7 H à 23 H : du lundi au mercredi

7 H à 24 H : du jeudi au samedi

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements : une moyenne de 13 abonnements par mois.

Nombre de sorties horaires : en moyenne 1700 sorties en journée

Période de saturation du parc : tous les jours de 10 H à 11 H 30 et de 14 H à 17 H.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 - LES TARIFS

Depuis le 1^{er} décembre 2002 et jusqu'au 31 octobre 2004, le tarif horaire de jour est resté fixé à 1,30 €.

Toujours depuis le 1^{er} décembre 2002, le montant de l'abonnement de nuit + week-end + jours fériés est de 40 € par mois.

4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en € H.T)

	2002	2003	2004 (sur 10 mois)	2004 (sur 12 mois)
Chiffre d'affaires	836 510	854 420	672 503	807 004
Dont recette horaire	829 485	848 594	665 503	798 604
recette abonnés	6 466	5 117	2 742	3 290
Résultat courant avant impôts	- 43 599	- 48 388	- 68 748	- 82 498
Résultat net	- 43 599	- 48 402	- 88 542	- 106 250

Le compte de résultat 2004 (sur 10 mois) concerne la période du 1^{er} janvier au 31 octobre 2004.

PARC DE STATIONNEMENT PLACE COISLIN

PERIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 DECEMBRE 2004

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

L'exploitation du parc de stationnement de surface situé place Coislin à METZ est assurée depuis le 1^{er} novembre 2004 par la Société SANEMA, société anonyme dont le siège social est situé 44, avenue Daumesnil 75012 PARIS, dans le cadre d'une délégation de service public de type affermage.

Monsieur Michel ROGEON est Directeur Général de la Société SANEMA.

1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT D'AFFERMAGE EN DATE DU 28 OCTOBRE 2004 : 1^{er} novembre 2004.

1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT D'AFFERMAGE : 31 octobre 2009.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE DU 01/11/04 AU 31/12/04

2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La SANEMA exploite dans le cadre d'un contrat d'affermage 425 places de stationnement de surface dont 7 emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite Place Coislin.

2.2 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

L'ouverture du parc et la gestion des équipements sont assurés 24h/24 et 7j/7 par 3 personnes employées par la SANEMA et par les services de la Société de Gardiennage Sécurisite pour la surveillance nocturne et les remplacements.

Les services basés au siège parisien assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, ainsi que sa gestion administrative et financière.

Dans le cadre du suivi administratif et technique quotidien indispensable au fonctionnement de l'exploitation, une agence a été installée 24, En Nexirue à Metz.

Le nettoyage du site est assuré en permanence par le personnel affecté à l'exploitation du parking.

2.3 - LES TRAVAUX REALISES EN 2004

2.3.1. L'ouvrage

Lors de la remise des installations par l'ancien délégataire à la Ville, cette dernière avait exigé de la société Q PARK la remise en état ou l'amélioration de certains éléments (réfection des parterres, amélioration de l'état des barrières et potelets, fourniture de panneaux PMR, ...)

Conformément à l'article 3 du contrat d'affermage du 28 octobre 2004, la SANEMA est tenue de réaliser, à ses frais, des travaux d'amélioration du parc :

- remise en état des barrières et piquets installés sur le périmètre du parc,

- refonte de la signalétique à l'intérieur du parking,
- remplacement du panneau d'information rue Haute Seille par un modèle double face compatible avec le réseau de jalonnement dynamique existant sur la Ville,
- mise en place d'un système de vidéo surveillance,
- remplacement complet du matériel de péage,
- création d'un cheminement piéton protégé traversant le parc.

Ces travaux sont, soit à l'étude, soit pour certains, en cours de réalisation.

2.3.2. Entretien des équipements

- dans l'attente du remplacement du matériel de péage, de nombreuses interventions ont été faites suite aux dysfonctionnements liés à la vétusté et au manque d'entretien antérieur des installations ASCOM encore en place,
- révision de l'armoire électrique de distribution générale.

2.4 - LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Depuis l'exploitation par la société SANEMA, le parc Coislin est ouvert 24h/24 et 7j/7.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements de nuit : 21 abonnements vendus en novembre et 15 en décembre 2004 soit un total de 36

Nombre de sorties horaires : 47 152 en novembre et 49 592 en décembre soit un total de 96 744

4) INFORMATIONS FINANCIERES - période du 01/11/04 au 31/12/04 -

4.1 - LES TARIFS

Pour des raisons techniques et matérielles en cours de résolution, la mise en place de la nouvelle grille tarifaire n'a pas pu être effectuée, les tarifs sont restés inchangés :

Tarif horaire de jour (applicable de 7h à 20h) : 1,30 €

Tarif horaire de nuit (applicable de 20h à 7h) : 0,60 €

Abonnement Nuit (18h à 9h + dimanches et jours fériés) : 40 € par mois

4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en € H.T)

1/11/04 au 12/12/04

Chiffres d'affaires	202 632 €
dont recette horaire	201 428 €
recette abonnés	1 204 €
Total Exploitation Net	8 234 €

5) ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Compte tenu des travaux à venir au cours de l'exercice 2005 et des changements de méthodes de gestion, cette rubrique est, pour cette année, sans objet.

PARC DE STATIONNEMENT REPUBLIQUE

EXERCICE 2004

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la SAS Parcs GFR implantée à Metz 1, avenue Ney.

1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Une concession d'occupation de la place de la République en date du 28 avril 1964 conclue initialement pour 30 années - du 1^{er} mai 1964 au 30 avril 1994 - a été renouvelée jusqu'au 30 avril 2004 : le concessionnaire était la SAS PARCS GFR 1, avenue Ney METZ

Un nouveau contrat d'affermage relatif à l'exploitation du parc de stationnement de surface situé place de la République à Metz en date du 15 avril 2004 a été signé avec la SAS PARCS GFR 1, avenue Ney METZ.

Date d'effet de ce nouveau contrat : 1^{er} mai 2004.

1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT EN COURS

30 avril 2007.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004

2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

Le concessionnaire assure la gestion de 440 emplacements de stationnement en surface sur la place de la République.

Jusqu'au 30 avril 2004, ce parc est exploité par paiement manuel en sortie auprès de caissiers.

Depuis le 1^{er} mai 2004, le parc dispose du nouveau système de péage ASCOM par caisses automatiques.

2.2 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

Jusqu'au 30 avril 2004, 8 personnes sont affectées au service exploitation - péage

A compter du 1^{er} mai 2004, 4 personnes sont présentes.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, le nettoyage a été assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

~~L'entretien préventif et les interventions représentent 884 heures réparties entre le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : matériel de péage - serrurerie - travaux de voirie - aménagement intérieur - téléphonie - électricité.~~

La surveillance est assurée par les gardiens du parking. Des rondiers sont présents lors de l'absence des gardiens et lorsque le parc fonctionne en automatique.

Depuis août 2004, la surveillance est également assurée dans les zones entrées/sorties VL ainsi qu'aux caisses par des caméras avec enregistrement sur disque dur.

Des rondes permanentes sont effectuées les mercredis et samedis de 10h à 19h par un agent. Un renfort est assuré par un second agent en périodes de tension (vendeurs de journaux agressifs, vols d'autoradios...)

2.3 - LES TRAVAUX REALISES EN 2004

Dans le cadre du nouveau contrat d'affermage en vigueur le 1^{er} mai 2004, d'importants travaux de rénovation et de modernisation ont été effectués en juillet et août 2004 : nouveaux revêtements en

enrobés dans les allées de circulation, élargissement du cheminement piétonnier, péages automatiques mis en place, éclairage...

Outre les travaux précités, des travaux d'entretien ont été réalisés en 2004 :

- travaux divers et courants sur les nouveaux matériels d'accès et de péage (entretien préventif principalement),
- importantes surfaces d'enrobés reprises après l'hiver, en mars 2004,
- pose de chasse-roues en sortie.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre de sorties horaires :

821 058	en 2004 soit une baisse de 0,84 % par rapport à 2003
828 042	en 2003
827 661	en 2002
853 856	en 2001

Période de saturation du parc : le nombre d'heures de remplissage est de

915 heures	en 2004 soit 3,05 h par jour en moyenne (hors dimanches et jours fériés)
933 heures	en 2003
858 heures	en 2002
830 heures	en 2001

3.2 - LES OBSERVATIONS DES USAGERS

Généralement favorables.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 - LES TARIFS

Au 1er janvier 2003 le tarif horaire a été porté à 1,40 €

Au 1^{er} septembre 2004, le tarif horaire est passé à 1,50 €.

A partir de 20 h le tarif est particulièrement réduit : 0,60 € pour 1 heure et 1 € pour 2 h

Aucun abonnement sur le parking République.

4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en € H.T)

	2002	2003	2004	2004/2003
Recettes d'exploitation	1 672 319	1 771 305	1 803 564	+ 1,82 %
Total des charges d'exploitation	922 144	982 016	1 625 530	+ 65,53 %
Résultat d'exploitation	750 175	789 289	178 034	- 77,44 %

Recettes d'exploitation HT du 01/01/2004 au 30/04/2004

585 239,20 €

Recettes d'exploitation HT du 01/05/2004 au 31/12/2004

1 218 325,22 €

1 803 564,42 €

L'importante baisse (- 77,44 %) du résultat d'exploitation 2004 s'explique par la forte hausse des

charges d'exploitation par rapport en 2003, hausse déjà constatée en 2003 par rapport à l'année précédente.

Parmi les charges d'exploitation, la redevance d'exploitation versée à la Ville sur l'exercice 2004 est de 1 089 316 € contre 468 254 € en 2003.

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Les usagers semblent très satisfait des améliorations apportées en 2004 pour rénover et moderniser le parking République : aucun changement important n'est actuellement envisagé.

PARC DE STATIONNEMENT ARSENAL

EXERCICE 2004

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la société par actions simplifiée Parcs GFR dont le siège social est situé 1, avenue Ney à METZ.

1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Convention en date du 19 août 1963 concernant la construction et l'exploitation d'un parc à voitures automobiles et d'un centre commercial souterrain à l'Esplanade de Metz : la présente convention est conclue pour la durée du bail c'est-à-dire 99 années qui commenceront le 1^{er} avril 1963 pour finir le 31 mars 2062.

1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT

31 mars 2062.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004

2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La S.A.S. Parcs GFR assure l'exploitation des 1650 emplacements de stationnement souterrains du parc Arsenal ainsi que la gestion des 28 cellules commerciales de la galerie marchande qui fait la liaison entre le parking et les Galeries Lafayette.

2.2 - ACCESSIBILITE AU PARC

Du lundi au samedi inclus : de 7 h à 22 h et plus lors de spectacles à l'Arsenal.

Dimanches et jours fériés : de 14 h à 20 .

Hors horaires d'ouverture : ce parc est doté des automatismes permettant de sortir sa voiture 24 h/24 h avec le ticket d'entrée

Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

2.3 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

7 personnes sont affectées au service exploitation et au péage.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance ont représenté 2388 heures en 2004 réparties entre le personnel du délégataire et les interventions d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : matériels de péage – serrurerie, portails ... - réfection des sols - sécurité (incendie, extincteurs...) - vidéosurveillance - pompes de relevage – travaux de peinture - électricité - OTIS pour escalators. La surveillance est assurée dans les zones entrées et sorties des véhicules avenue Ney et Boulevard Poincaré par des caméras haute définition.

La galerie commerciale et les accès piétons vers le centre ville sont sous surveillance caméras mais bénéficient également de la présence d'un gardien.

Une caméra est également présente à l'accès piétons Arsenal

Le gardiennage est renforcé par la présence d'un agent les mercredis et samedis de 10 h à 19 h. Cet effectif est maintenu tous les jours selon l'insécurité constatée, notamment durant les foires ou les congés scolaires.

2.4 - LES TRAVAUX REALISES EN 2004

Travaux d'entretien :

- entretiens préventifs normaux et de sécurité : pompes, chauffage, climatisation, curage des fosses de relevage et du séparateur à hydrocarbures au niveau - 3
- travaux de peinture aux entrées et sorties V.L
- nettoyage des gaines de ventilation
- vitres des portes aux sorties piétons
- entretiens usuels et contrôles effectués par les diverses entreprises et organismes de contrôle
- reprise de béton sur les caniveaux et le sol
- gros entretien sur les escalators
- travaux de sécurité sur les portails automatiques
- réfection de la poutre sise à l'entrée boulevard Poincaré
- réfection des trappes issues de secours.

Travaux de renouvellement :

- extincteurs, détecteurs C.O dont un tiers a été remplacé
- blocs d'éclairage de secours
- signalisation intérieure
- matériel informatique de gestion
- onduleurs des caisses automatiques

Travaux de modernisation :

- poursuite de l'informatisation : logiciels, formation
- travaux de renforcement de la sécurité électrique
- nouvelle installation de chauffage climatisation permettant le réglage de température par cellule commerciale et avec boucle d'eau de refroidissement au lieu du système à eau perdue.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements	1021 dont 191 places réservées au 31/12/2004 contre 1014 en 2003
Nombre de sorties horaires	890 923 en 2004 891 779 en 2003 899 678 en 2002 938 194 en 2001 925 816 en 2000
Période de saturation du parc	en 2004, le parc est rempli à 100 % durant 300 h sur l'année (hors dimanches et jours fériés) soit 1 h par jour en moyenne saturation : 2 à 3 h les samedis après-midi et 1 h les mercredis après-midi

3.2 - LES OBSERVATIONS DES USAGERS

Les usagers de ce parc ont généralement une appréciation favorable sur ce parc car :

- . circulation spacieuse
- . places de stationnement larges
- . liaisons directes, à l'abri, avec l'Arsenal et les Galeries Lafayette
- . sorties des véhicules proches de l'accès autoroutier

- . surveillance et vidéosurveillance renforcée
- . programme de rénovation continu : éclairage renforcé, sonorisation et musique d'ambiance, acceptation CB

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 - LES TARIFS

Depuis le 1^{er} février 2003, le tarif horaire est de 1,30 €

Le fractionnement des deux premières heures en tranches de 30 minutes est en vigueur dans ce parc.

Le tarif des abonnements n'a pas varié depuis le 1er décembre 2002 :

Abonnement mensuel	85	€
Abonnement trimestriel	242	€
Abonnement annuel	900	€

4.2 - COMPTE DE RESULTAT :

(en €)	2002	2003	2004	2004/2003
Chiffres d'affaires	2 978 050	3 243 052	3 260 252	+ 0,53 %
dont recette horaires	1 972 214	2 114 899	2 126 012	+ 0,53 %
dont recette abonnés	751 779	874 829	877 366	+ 0,29 %
Résultat d'exploitation	1 520 515	1 962 997	1 948 888	- 0,72 %

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Avant 2007, le parking Arsenal va se doter d'ascenseurs pour personnes handicapées ainsi que de toilettes pour handicapés.

Dans le même temps, les niveaux - 1 et - 2 vont faire l'objet d'une remise en peinture.

PARC DE STATIONNEMENT CATHEDRALE

EXERCICE 2004

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la société VINCI PARK 61, avenue Jules Quentin 92000 NANTERRE.
Le concessionnaire VINCI PARK a sous-traité l'exploitation de ce parc à la société PARKS GFR 1, avenue Ney METZ par contrat de prestations de services conclu le 16 février 2004.

1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Convention de concession en date du 22 décembre 1975 entre la Ville de Metz et le concessionnaire.
Date d'effet du contrat : mai 1977.

1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT

mai 2007.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004

2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La Société VINCI PARK par son sous-traitant PARCS GFR est chargée dans le cadre d'une concession d'assurer la gestion des 387 emplacements de stationnement souterrains.

2.2 - DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'OUVRAGE

Le parking comporte 387 places dont 349 places publiques et 38 places de garages disposées sur 4 niveaux.

Le parc Cathédrale comprend une entrée, deux sorties voitures et deux accès piétons.

Un ascenseur dessert les quatre niveaux mais ne débouche pas au niveau de la place du Marché Couvert.

2.3 - HORAIRES D'OUVERTURE

Le parc est accessible aux usagers horaires du lundi au samedi de 7h à 24h, les dimanches et jours fériés de 9h à 22h.

Les usagers horaires peuvent récupérer leur véhicule pendant la nuit grâce aux lecteurs de tickets.

Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

2.4 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

5 personnes sont affectées au service d'exploitation et d'entretien sous la direction du responsable d'exploitation.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

2.5 - LES TRAVAUX REALISES EN 2004

Travaux d'entretien :

- remplacement d'extincteurs
- remplacement de détecteurs d'incendie
- curage et nettoyage des séparateurs d'hydrocarbures
- protection sur un bras de manœuvre de portail automatique
- marquage et signalisation peinture
- peinture des cages d'escalier
- remplacement des tubes d'éclairage

- remplacement des blocs de secours
- nettoyage de la peinture du local chef de parc
- canalisation de l'eau potable publique traversant l'entrée remplacée en août 2004

Travaux de rénovation en 2004 :

une panne de l'ascenseur fin 2003 a amené VINCI PARK à réaliser d'importants travaux de changements de câbles, ainsi que le remplacement du dispositif de manœuvre et de sélecteur d'étages par du matériel électronique.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements et locations : 418 en 2003 et 417 en 2004

	2001	2002	2003	2004	2004/2003
Nombre de sorties horaires	156 608	160 911	153 709	148 009	- 3,71 %

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 - LES TARIFS : augmentation des tarifs de jour le 1^{er} décembre 2004

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le tarif horaire était fixé à 1,40 €.

Le 1^{er} décembre 2004, le tarif horaire (de 7h à 20h) passe à 1,50 € avec fractionnement à la demi-heure.

Tarifs des abonnements (€) :		depuis le 01/12/2004
mensuel	91,50	98,00
trimestriel	256,10	275,00
annuel	914,70	980,00

4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en € H.T)

	2002	2003	2004	2004/2003
Chiffres d'affaires	695 006	696 973	666 740	- 4,34 %
dont recette horaires	404 178	393 077	387 136	- 1,51 %
recette abonnés	290 828	299 008	302 607	+ 1,20 %
Excédent brut d'exploitation	384 627	339 199	355 922	+ 4,93 %

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Il convient d'améliorer le confort d'utilisation du parking en solutionnant le problème récurrent d'odeurs nauséabondes. Des études sont menées au cours de l'exercice 2005.

L'acceptation de la carte Monéo au parc Cathédrale doit être envisagée.

PARC DE STATIONNEMENT GARE - CHARLES DE GAULLE

EXERCICE 2004

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la SNC Parking Gare - Charles de Gaulle 1, avenue Ney 57000 METZ dont l'actionnaire principal est la SAS Parcs GFR 1, avenue Ney 57000 METZ.

1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le 7 juin 1995 qui correspond à la date de mise en service du parc.

Contrat de concession d'un parc de stationnement place du Général de Gaulle en date du 29 décembre 1993.

1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT

6 juin 2025.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004

2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La réalisation des travaux d'équipement et d'aménagement intérieurs du parc de stationnement souterrain ainsi que son exploitation ont été concédés.

2.2 - DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'OUVRAGE

Le concessionnaire assure la gestion des 585 emplacements de stationnement. Le parc comporte 3 niveaux et dispose d'un ascenseur.

2.3 - ACCESSIBILITE AU PARC

Entrée et sortie des voitures (horaires et abonnés) permanentes par détection électronique des voitures lorsque les portails automatiques sont en position fermé (entre 23 h et 5 h) pour des raisons de sécurité.

Entrée et sortie des piétons par l'édicule verre, porte avec digicode et lecteur de ticket magnétique lorsque la porte est fermée (entre 23 h et 5 h) pour des raisons de sécurité.

2.4 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE :

5 personnes sont affectées au service exploitation - péage.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance représentent 800 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : contrôle d'accès - ascensoriste - groupe électrogène - détection CO et incendie - extincteurs - portails automatiques - station de pompage - électricité.

La surveillance est assurée par un gardien présent 24h / 24h. Une ronde à l'intérieur du parc est effectuée toutes les demi-heures.

2.5 - LES TRAVAUX REALISES EN 2004 :

Travaux d'entretien :

- Travaux de maintenance divers
- Essais hebdomadaires du groupe électrogène, batteries, ...
- Portes coupe-feu automatiques
- Remplacement de 1/3 des détecteurs d'incendie
- Remplacement de 1/3 des détecteurs Co
- Réfection des joints coupe feu au niveau 1 et 2
- Réfection garde corps sortie véhicules.

Travaux de renouvellement :

- Totalité des tubes fluo du parc

- Chargeur de batteries du groupe électrogène
- Eléments divers du matériel de péage
- 1 moniteur vidéo et 1 onduleur CA.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements 488 au 31/12/2004 contre 460 en 2003 et 481 en 2002

Nombre de locations 10 en 2004, 2003 et 2002

Nombre de places amodiées 195

Nombre de sorties horaires

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2004/2003
172 758	166 866	161 324	147 489	125 787	130 040	+ 3,38 %

Après une baisse de la fréquentation horaire chaque année de 1999 à 2003, on constate une augmentation de 3,38 % en 2004 par rapport à l'année précédente.

Période de saturation du parc 212 heures de remplissage en 2004 contre 492 en 2003, 222 en 2002 et 151 heures en 2001.

3.2 - LES OBSERVATIONS DES USAGERS

La clientèle apprécie de manière générale le parking pour sa circulation facile, sa clarté, la largeur des places de stationnement et les diverses facilités offertes par l'informatique pour le paiement.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 - LES TARIFS :

A noter la gratuité du stationnement inférieur à 20 minutes : ce mode de stationnement est utilisé par environ 17 % du nombre de clients.

Le tarif horaire est de 1,30 € depuis le 1er février 2003.

Le tarif des abonnements en application depuis le 1er décembre 2002 :

Abonnement mensuel :	85 €
Abonnement trimestriel :	242 €
Abonnement annuel :	900 €

4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en €)

	2002	2003	2004	2004/2003
Chiffres d'affaires	773 805	819 619	868 160	+ 5,92 %
dont recette horaires	399 410	418 737	447 762	+ 6,93 %
Recette abonnés	296 906	323 342	342 569	+ 5,95 %
Résultat courant avant impôts	- 34 151	25 531	80 327	+ 214,63 %
Résultat net	- 33 971	26 396	80 559	+ 205,19 %

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Dans le cas de ce parking, il s'agit surtout de mesures pour renforcer la surveillance de la police municipale dans ce quartier afin de réduire le stationnement sauvage.

PARC DE STATIONNEMENT DE MAUD'HUY

EXERCICE 2004

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la S.A.S. Parcs GFR. 1 avenue Ney à METZ.

1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

10 avril 2001 qui correspond à la date de remise de l'ouvrage au fermier.

Contrat pour l'affermage d'un parc de stationnement souterrain situé place de Maud'huy en date du 6 avril 2001.

1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT

9 avril 2013.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004

2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La Ville de Metz qui a construit l'ouvrage a mis les installations à disposition du Fermier en lui confiant l'exploitation de 378 emplacements de stationnement répartis sur trois niveaux.

2.2 - ACCESSIBILITE AU PARC

* du lundi au samedi inclus : de 7 h à 22 h et plus lors de matchs de football au stade Saint Symphorien

* les dimanches et jours fériés : de 13 h à 20 h.

Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

Les abonnés horaires peuvent sortir leur véhicule 24h/24h, hors horaires d'ouverture, avec le ticket d'entrée.

Ascenseur accessible 24h/24h avec ticket.

2.3 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

5 personnes plus un salarié à temps partiel sont affectés au service exploitation - péage.

Le nettoyage est assuré quotidiennement par une entreprise spécialisée.

L'entretien représente 430 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoutent l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : matériel de péage - serrurerie et portails - électricité - sécurité (incendie, CO, extincteurs, etc ...) - CG2A pour l'ascenseur - vidéosurveillance - téléphonie

La surveillance est assurée par un gardien tous les jours de 7h à 22h sauf dimanches et jours fériés (13h à 20h).

Pendant la fermeture du parc, des rondes sont effectuées. Un système de télésurveillance fonctionne en dehors des heures de présence du gardien.

2.4 - LES TRAVAUX REALISES EN 2004

Travaux d'entretien :

- mises au point diverses : panneau extérieur, ascenseur, appel gardien pendant les rondes
- changement de détecteurs incendie
- enlèvement de tags
- entretien et réparation du matériel de vidéosurveillance et interphone
- réparation du portail automatique d'entrée VL
- remise en ordre des éclairages de secours au sol selon le rapport de l'APAVE
- réparation des gâches électriques.

En 2004, aucun travail de renouvellement et de modernisation n'a été entrepris, le parc ayant été ouvert en 2001.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements	354 au 31/12/2004 contre 332 en 2003 et 272 en 2002
Nombre de places amodiées	60 emplacements sont grevés d'un droit d'occupation permanent au profit du CHR Bon Secours pour une durée de 50 ans
Nombre de sorties horaires :	56 781 sorties en 2004 contre 56 764 en 2003, 75 686 en 2002 et 44 055 en 2001 (entre le 09/04/01 et le 31/12/01)
Période de saturation du parc :	Le parc n'est jamais saturé. En 2004, son remplissage a été amélioré grâce aux abonnements. En période de pointe de remplissage, 70 à 100 places restent disponibles.

3.2 - LES OBSERVATIONS DES USAGERS

Deux problèmes majeurs sont à signaler :

- les sols des escaliers sont très glissants par temps de pluie et le système palliatif mis en place (bandes collées) n'est pas totalement satisfaisant car les bandes tendent à se décoller
- difficulté pour les abonnés d'accéder, la nuit, à la borne d'entrée (lecteur de cartes) en raison de l'implantation de cette dernière.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 - LES TARIFS :

Le tarif horaire de 1,00 € en vigueur depuis le 1er décembre 2002 a été maintenu en 2003 et 2004.

Les tarifs d'abonnement (en €) sont identiques depuis l'ouverture du parc :

Abonnement (permanent) mensuel	68,60
Abonnement (permanent) trimestriel	205,80
Abonnement (permanent) annuel	754,70
Abonnement travail (5 jours par semaine) -mensuel-	58,00
Abonnement travail (5 jours par semaine) -annuel-	637,30
Abonnement Nuit + W.E + Jours F -mensuel-	45,70
Abonnement Nuit + W.E + Jours F -annuel-	503,10

4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en €)

	2002	2003	2004	2004/2003
Chiffres d'affaires	215 961	296 103	313 479	+ 5,87 %
dont recette horaires	115 488	104 400	104 860	+ 0,44 %
Recette abonnés	81 245	170 958	187 165	+ 9,48 %
Charges d'amodiations	19 228	19 647	20 202	+ 2,82 %
Résultat d'exploitation	-18 356	25 195	-2 131	-108,46 %

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Aucune.

PARC DE STATIONNEMENT SAINT THIEBAULT

EXERCICE 2004

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la Société VINCI PARK 61, avenue Jules Quentin 92000 NANTERRE

1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Convention de concession en date du 22 décembre 1975 entre la Ville de Metz et le concessionnaire
Date d'entrée en vigueur du contrat : mai 1977.

1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT : mai 2007.

2) EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004

2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

La société VINCI PARK est chargée dans le cadre d'une concession d'assurer la gestion des 445 emplacements de stationnement disposés sur 4 niveaux.

Il convient de noter que par contrat conclu le 16 février 2004, le concessionnaire VINCI PARK a sous-traité l'exploitation de ce parc à la société PARCS GFR 1, avenue Ney METZ.

2.2 - DESCRIPTION TECHNIQUE DE L'OUVRAGE

Le parc se compose de 445 places dont 385 places publiques et 60 garages

Il est doté d'une entrée et de deux sorties voitures ainsi que de deux sorties piétons.

Un ascenseur dessert les 4 niveaux mais ne débouche pas sur la place Saint Thiébault.

2.3 - HORAIRES D'OUVERTURE

Le parc est accessible aux usagers horaires tous les jours de 7h à 22h sauf les dimanches et jours fériés.
Les titulaires d'une carte d'abonnement peuvent accéder en permanence au parking.

2.4 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

4 personnes sont affectées au service d'exploitation et d'entretien sous la direction du responsable d'exploitation.

L'entretien quotidien du parking Saint Thiébault est assuré par une entreprise spécialisée. Les nettoyages ponctuels sont effectués par le personnel d'exploitation.

2.5 - LES TRAVAUX REALISES EN 2004

En 2004 ont été effectués les travaux d'entretien suivants :

- contrôle des extincteurs avec mise en place de 2 nouveaux et remplacement des extincteurs anciens
- remplacement des détecteurs ioniques incendie
- travaux de sécurité sur les portails automatiques : barres palpeuses, etc...
- clapets de retenue sur conduite refoulement des pompes de relevage
- curage du séparateur à hydrocarbures et nettoyage des caniveaux, regards, débouchage d'une canalisation
- emplacement du téléphone "APPEL DE NUIT " en sortie
- désinsectisation et dératisation préventives,
- remplacement tubes fluos
- réparations de fermes portes
- rebouchage de nids de poule

- diverses réfections de peinture
- intervention Schindler sur seuil porte palier ascenseur.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Nombre d'abonnements : ~~441~~ dont 333 abonnements et 108 locations en 2003
451 dont 343 abonnements et 108 locations en 2004

	2002	2003	2004	2004/2003
Nombre de sorties horaires	48 805	45 633	43 931	- 3,73 %

Le remplissage du parc Saint Thiébault se fait principalement après la saturation des autres parcs plus proches du centre ville. La fréquentation du centre et de l'hyper centre ayant baissé en 2004, a donc moins engendré de repli sur Saint Thiébault.

Après une progression continue de la fréquentation horaire depuis 1994, les années 2003 puis 2004 connaissent une baisse.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 - LES TARIFS

Le tarif horaire en vigueur depuis le 1er janvier 2002 était de 1,10 €. A partir du 1^{er} décembre 2004, le tarif horaire passe à 1,20 € avec fractionnement à la demi-heure les trois premières heures.

	Montant (€)	depuis le 01/12/2004
Abonnement mensuel	85,40	91,00
Abonnement trimestriel	239,30	256,00
Abonnement annuel	853,70	911,00

4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en €)

	2002	2003	2004	2004/2003
Chiffres d'affaires net	385 000	421 419	308 249	- 26,85 %
dont recette horaires	102 396	98 226	96 001	- 2,27 %
Recette abonnés	290 926	295 386	306 258	+ 3,68 %
Excédent brut d'exploitation	166 000	113 634	50 711	- 55,38 %

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

- acceptation de la carte Monéo et de la carte TOTAL sur les équipements de péage (comme cela se fait au parking Cathédrale)
- possibilités de sorties du stationnement horaire pendant les heures de fermeture du parc.

PARC DE STATIONNEMENT DU THEATRE

EXERCICE 2004

1) VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE :

Il s'agit de la Société en nom collectif " Parking de la Comédie " 1, avenue Ney 57000 METZ dont l'actionnaire principal est la SAS Parcs GFR.

1.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT :

11 septembre 1992.

1.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT :

10 septembre 2022.

2) L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004

2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE :

Le concessionnaire a assuré la construction de l'ouvrage et gère les 620 emplacements de stationnement souterrains.

2.2 - HORAIRES D'OUVERTURE DES PORTAILS

Du lundi au samedi inclus : de 7 heures à 22 heures ou plus tard en fonction des spectacles (heure de fin du spectacle + 1 heure).

Les dimanches : de 11H 30 à 20H 30.

2.3 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE :

4 personnes sont affectées au service exploitation - péage.

Le nettoyage est assuré quotidiennement, sauf les dimanches, par une entreprise spécialisée.

L'entretien et la maintenance représentent environ 1 100 heures pour le personnel du délégataire auxquelles s'ajoute l'intervention d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : contrôle d'accès – ascensoriste – groupe électrogène – détection CO et incendie – extincteurs – portails automatiques – station de pompage.

Pendant les heures d'ouverture du parc, la surveillance est assurée par des caméras à disposition du gardien. Le gardien effectue des rondes au minimum toutes les heures.

Hors heures d'ouverture normale du parc aux usagers horaires (mais ils peuvent toujours entrer avec leur ticket pour sortir leur véhicule), des rondes sont effectuées la nuit.

2.4 - TRAVAUX REALISES AU COURS DE L'ANNEE 2004 :

Le délégataire a procédé aux travaux d'entretien suivant :

- peinture de signalisation dans le parc,
- travaux de maintenance divers par le personnel et les entreprises spécialisées en préventif ou curatif
- canalisations de refoulement des pompes de relevage
- essais hebdomadaires du groupe électrogène, travaux de maintien en service
- curage des caniveaux, vérification des pompes et fosses de relevage,
- curage du séparateur à hydrocarbures,
- changement des poignées de portes coupe feu,
- peinture des portes et portails,
- réfection des carrelages de l'escalier de l'issue de secours (côté Préfecture) au 2e trimestre 2004,
- entretien des portes coupe feu automatiques,
- travaux sur le portail automatique et la grille d'entrée,
- Installation de dispositifs de sécurité pour le nettoyage des verrières de l'édicule,

- réfection maçonnerie intérieure et extérieure,
- dératissage bisannuelle par entreprise spécialisée.

Les travaux de renouvellement réalisés en 2004 concernent les :

- détecteurs ioniques
- détecteurs C.O. dont un tiers a été remplacé.

3) L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE :

Nombre d'abonnements : 516 au 31/12/2004 contre 513 au 31/12/2003

Nombre de places amodiées : 300

Nombre de sorties horaires : 158 952 contre 157 397 en 2003 et 155 801 en 2002
soit une hausse de 0,99 % en 2004 par rapport à 2003

Période de saturation du parc : en 2004, le parc a été rempli à 100 % pendant 162 heures contre 218 heures en 2003

3.2 - LES OBSERVATIONS DES USAGERS :

Ce parc semble apprécié des usagers en raison de sa clarté, une grande facilité pour y circuler, la présence tardive des gardiens après les spectacles ou manifestations.
Mais accès difficile au parking lors des manifestations à la Préfecture.

4) INFORMATIONS FINANCIERES

4.1 - LES TARIFS :

Le tarif horaire est de 1,30 € depuis le 1er février 2003. Il a été maintenu à ce niveau tout au long de l'année 2004.

Le tarif des abonnements, modifié au 1er décembre 2002, n'a pas évolué au cours de l'année 2004.

Abonnement mensuel : 85 €
Abonnement trimestriel : 242 €
Abonnement annuel : 900 €

Un tarif spécifique est en vigueur pour les spectacles qui se déroulent au théâtre. Il est de 2,10 € pour un stationnement de 20h à 24h.

4.2 - COMPTE DE RESULTAT (en €) :

	2002	2003	2004	Evolution 2004/2003
Chiffres d'affaires	918 021	974 143	957 342	- 1,72 %
dont recettes horaires	364 605	393 605	396 475	+ 0,73 %
recettes abonnements	378 390	405 224	385 694	- 4,82 %
Résultat courant avant impôts	195 106	295 817	381 203	+ 28,86 %
Résultat net	196 446	296 461	382 153	+ 28,90 %

5) LES ADAPTATIONS A ENVISAGER POUR AMELIORER LE SERVICE PUBLIC

Mesures à étudier en ce qui concerne la sortie quasi simultanée des véhicules après les représentations théâtrales malgré la solution du ticket prépayé : actuellement présence de personnel supplémentaire pour réguler la circulation.

DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE

EXERCICE 2004

PREAMBULE

L'année 2004 voit la clôture de la DSP avec la Société Lorraine de Stationnement au terme de 6 années d'exploitation soit le 13/02/2004 et le démarrage de la nouvelle DSP avec la Société SANEMA, à partir du 14/02/2004 également pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 13 février 2010.

Le présent rapport présente donc l'exploitation en 2004 du stationnement sur voirie par les deux sociétés délégataires pour leur période respective, soit du 1^{er} janvier au 13 février 2004 par la Société Lorraine de Stationnement et du 14 février au 31 décembre 2004 par la SANEMA.

La délégation porte sur l'exploitation d'environ 2 600 emplacements de stationnement sur voirie (dont le nombre a été redéfini dans le cadre de la délégation avec la SA. SANEMA) répartis sur le territoire de la ville conformément au règlement de la circulation (art. 40) et de la fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation. La mise en place de la signalisation correspondante fait également partie du service délégué.

EXPLOITATION PAR LA SOCIETE LORRAINE DE STATIONNEMENT - période du 1/01/2004 au 13/02/2004 -

I - LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1. LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Le délégataire est la Société Lorraine de Stationnement, filiale de Q PARK qui est un groupe néerlandais. Q PARK a racheté la société PARCOFRANCE actionnaire principal de la Sté Lorraine de Stationnement.

1.2. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT : 14 février 1998.

1.3. DATE DE FIN DU CONTRAT : 13 février 2004.

II - L'ACTIVITE DU SERVICE

2.1. Achèvement de la mission

La Société Lorraine de Stationnement a poursuivi et achevé sa mission dans la continuité de l'activité des années précédentes. La remise du matériel technique par le délégataire au délégant après établissement de l'état contradictoire a mis fin aux obligations du délégataire.

2.2. Le nombre de salariés affectés au service

Quatre personnes à temps partiel ont assuré le service du lundi au samedi pour le dépannage, l'entretien et la collecte 3 fois par semaine et le comptage des recettes collectées

2.3. L'entretien du parc de stationnement

Outre l'entretien et la maintenance assurés conformément à ses engagements, le délégataire a dû procéder à la réparation des appareils bloqués suite à des actes de vandalisme.

2.4. L'évolution du parc

Durant cette courte période, le parc est resté inchangé par rapport du 31 décembre 2003 et comptait au 13 février 2004 :

- 4 DG
- 11 DG4
- 18 DG4 S3
- 1 DG4 S4
- 43 DG 4S
- 8 METRIC
- 46 STELIOS

III - L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1. Les tarifs

Les tarifs en vigueur n'ont pas été modifiés depuis leur mise en application en avril/mai 2002. Ils s'élèvent à :

Zone A : 1,20 € pour une heure

Zone B : 1,00 € pour une heure

Zone C : 1,20 € pour une heure avec une durée maximum d'une heure

3.2. Les recettes encaissées

Les recettes encaissées sur cette période totalisent 196 893 €.

IV - ANALYSE FINANCIERE

4.1. Analyse du compte d'exploitation et de résultat

Cette courte période d'exploitation est marquée par un résultat d'exploitation négatif de 46 198 € dont la synthèse se présente ainsi :

	Du 01/01 au 13/02/2004
PRODUITS (dont rémunération)	78 283 €
CHARGES (dont amortissements)	124 481 €
RESULTAT	- 46 198 €

Etant donné la courte période d'exploitation, ces chiffres ne sont pas significatifs. Rattachés au compte d'exploitation 2003 dont le résultat au 31 décembre 2003 était de 90 304 €, ils portent ce résultat à 44 106 €.

IV - CONCLUSION

Tout comme les années précédentes, la mission du délégataire s'est achevée dans des conditions difficiles, eu égard aux actes de vandalisme répétitifs sur les 85 anciens horodateurs payants qui n'avaient pas été remplacés comme prévu initialement par la convention de délégation.

EXPLOITATION PAR LA SANEMA - période du 14/02/2004 au 31/12/2004 -

I - LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

1.1. LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Le délégataire est la Société Anonyme SANEMA (Société Autonome de Nettoyage et de Manutention)

1.2. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT : 14 février 2004.

1.3. DATE DE FIN DU CONTRAT : 13 février 2010.

II - L'ACTIVITE DU SERVICE

Ainsi que prévues par la convention, dès le démarrage de la délégation, d'importantes mesures d'optimisation du service ont été mises en place par le nouveau délégataire.

2.1. Modernisation des équipements

Cette modernisation s'est traduite par :

- le remplacement de 88 horodateurs obsolètes systématiquement vandalisés par du matériel plus solide « STELIO » de marque PARKEON, résistant aux tentatives de vandalisme. Ce renouvellement s'est fait progressivement de fin mars à mi-mai. Au 31 décembre 2004, le parc de stationnement compte donc 134 horodateurs « STELIO »
- la mise en réseau du parc d'horodateurs permettant une optimisation de l'exploitation par la transmission en temps réel de toutes sortes d'informations utiles (techniques, financières). Ce système de centralisation a été mis en service le 28 avril 2004.
- L'extension du paiement par MONEO à tout le parc et installation généralisée des protocoles permettant la lecture d'autres PME. Le système de centralisation permet la collecte des transactions MONEO à distance.
- La réfection quasi intégrale de la signalisation horizontale avec apposition du mot « PAYANT » et redéfinition du nombre d'emplacements à la signature de la convention, soit 2539 emplacements payants répartis comme suit par zone tarifaire :
 - zone A : 674
 - zone B : 1 779
 - zone C : 86

et 62 emplacements gratuits pour une durée limitée à 20 minutes.

2.2. L'entretien et la maintenance des équipements

Au nombre de 2085, les opérations de maintien en bon état de fonctionnement des appareils, ainsi que les opérations de nettoyage ont été effectuées conformément aux engagements du prestataire.

En outre, 553 pannes ont été dénombrées principalement concentrées sur la période précédant le remplacement des anciens appareils.

2.3. Le nombre de salariés affectés au service

L'exploitation du stationnement sur voirie est assurée par 3 personnes employées à temps complet, dont un responsable qui assure également les fonctions de Régisseur. Ces trois personnes faisaient partie de l'équipe de l'ancien délégataire, ce qui a facilité la reprise du service par le nouveau Délégué

Les services basés au siège assurent le suivi et le contrôle de l'exploitation, ainsi que sa gestion administrative et financière.

Les relations avec la Ville, la supervision de l'exploitation, le concours aux évolutions potentielles du stationnement à METZ sont assurés par le Directeur de l'activité « Stationnement » de la Société délégataire qui se rend régulièrement à METZ au minimum une fois par mois. Ces visites mensuelles permettent une bonne coopération Délégué/Délegant

L'Agence de la SANEMA basée à Metz est située au 24, en Nexirue.

III - L'ACTIVITE COMMERCIALE

3.1 - Les tarifs

Les tarifs en vigueur n'ont pas été modifiés depuis leur mise en application en avril/mai 2002. Ils s'élèvent à :

Zone A : 1,20 € pour une heure

Zone B : 1,00 € pour une heure

Zone C : 1,20 € pour une heure avec une durée maximum d'une heure

Globalement, toutes zones confondues, le montant de la recette encaissée du 14 février 2004 au 31 décembre 2004 s'est élevé à 1 939 312,98 € dont 1 923 585,18 € sur horodateurs et 15 727,80 € sur cartes PIAF.

3.2. Conséquences des changements intervenus dans le cadre de la nouvelle DSP

Globalement, dès le mois de mai, soit après la phase d'achèvement de l'installation des 88 nouveaux horodateurs, les recettes ont augmenté de façon significative, ainsi que le démontre le tableau ci-dessous, montrant l'importance de l'impact des actes de vandalisme les années précédentes :

	2003 (en EUROS)	2004 (en EUROS)	ECART en %
JANVIER	123 656	117 925	- 5
FEVRIER	129 201	127 745	- 1
MARS	139 010	159 962	+ 15
AVRIL	138 210	161 987	+ 17
MAI	111 208	161 070	+ 45
JUIN	130 904	209 435	+ 60
JUILLET	128 828	185 653	+ 44
AOUT	96 925	166 727	+ 72
SEPTEMBRE	137 430	204 727	+ 49
OCTOBRE	151 176	217 981	+ 44
NOVEMBRE	112 267	191 172	+ 70
DECEMBRE	134 796	217 910	+ 60

3.3. Analyse de la fréquentation

3.3.1. Le taux de fréquentation.

Le taux de fréquentation est déterminé de la façon suivante, en considérant le niveau de recettes encaissées rapporté au niveau de recettes théorique maximum :

	2004 (du 14/02 au 31/12)
Recettes encaissées	1 939 312 €
Estimation des vols	90 000 € *
Recettes réajustées	2 029 312 €
Recette théorique maximale	5 704 920 €
Taux de fréquentation	35 %

* estimation sur la période précédant l'installation des nouveaux horodateurs de mi février à mai.

Ce taux de fréquentation, désigné taux de respect par le délégataire, se situe selon la période de l'année entre 26,72 % (mars) et 39,46 % (décembre), le taux moyen annuel étant de l'ordre de 35 %.

3.3.2. Autres statistiques, indicateurs principaux

Le taux de fréquentation est également exprimé par le chiffre d'affaires d'une place par jour. La moyenne annuelle de ce rendement se situe selon les secteurs, entre 2,28 € et 3,51 €. La moyenne mensuelle tous secteurs confondus se situe entre 2,25 € (mars) et 3,32 € (décembre). Le rendement maximum d'une journée par place étant de 8 € à 10 € selon le tarif du secteur, le rapport du rendement constaté à ce maximum représente effectivement entre 30 % et 35 %.

Le taux de rotation représente le nombre de voitures qui occupent une place en moyenne par jour. Ce chiffre selon la période de l'année se situe entre 2,34 véhicules (mars) et 3,42 véhicules (décembre).

La durée moyenne de stationnement a été évaluée entre 50 et 55 minutes.

IV - ANALYSE FINANCIERE

La balance analytique provisoire du stationnement sur voirie présentée par la SANEMA sur les 10 mois et demi de son exploitation met en balance des produits pour un montant de 453 880,60 € et des charges pour un montant de 360 542,79 €, dégageant un excédent de 93 337,81 €.

Ce résultat est à relativiser puisqu'il ne porte que sur 10 mois et demi. Si l'analyse portait sur 12 mois, ce résultat serait inférieur puisque la rémunération du délégataire devient dégressive au-delà de 1 600 000 € de recettes, ce qui a été le cas à partir de novembre, les charges par contre étant en principe constantes.

Le taux de rémunération moyen sur les 10 mois et demi est de 27 % des recettes.

Sur 12 mois d'exploitation (jusqu'au 13 février 2005), il devient de 24,75 % des recettes.

Le tableau ci-dessous permet de comparer les données de ce bilan avec celui du délégataire précédent pour 2003.

	Q PARK	SANEMA	SANEMA
	2003 (bilan effectif sur 12 mois)	2004 (bilan provisoire sur 10 mois 1/2)	2004 (bilan simulé sur 12 mois)
<i>Taux de rémunération Moyen sur la période</i>	35,83 %	27 %	24,75 %
PRODUITS <i>dont rémunération</i>	554 279 € (531 578)	453 880 € (440 000)	463 888 € (463 888)
CHARGES	463 975 €	360 542 €	412 048 €
RESULTAT	90 304 €	93 338 €	51 840 €

V - CONCLUSION

En conclusion, comparativement à la gestion précédente, en maîtrisant ses dépenses et en disposant d'une rémunération dégressive, la SANEMA a maintenu l'équilibre financier de l'exploitation du stationnement sur voirie pour un service de qualité et s'est ainsi donné les moyens de répondre aux attentes de la Ville de Metz en la matière.

Grâce au professionnalisme et à la rigueur de la Société délégataire, aidés par la performance des outils mis en place, les bons résultats de cette première année d'exploitation laissent présager encore une amélioration de la qualité du service pour les années à venir.

EXPLOITATION DU SERVICE DE CHAUFFAGE URBAIN

EXERCICE 2004

I - INTRODUCTION

Pour des raisons liées aux conditions de production de chaleur, le rapport annuel du délégataire porte sur le chevauchement d'exercices. Le présent rapport concerne donc la saison 2003/2004 (1^{er} juillet 2003 au 30 juin 2004).

II - VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

2.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la Société Technique d'Exploitation du chauffage à distance de Metz-Borny (STEB) rue des Nonnetiers METZ, SARL au capital social de 150.000 €.

2.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

30 août 1964.

2.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT

30 juin 2005 (avenant n°11 du 18 mars 2004).

III - L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004

3.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

Le Concessionnaire est chargé de gérer les ouvrages qu'il a réalisés dans le cadre de la concession du 30 août 1964. Ces ouvrages comportent la réalisation d'une centrale, de canalisations, de sous-stations et la fourniture des matériels et appareils nécessaires à la production et à la distribution de chaleur dans la ZUP de Borny.

3.2 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

14 personnes sont affectées au service (1 chef de district, 1 chef de secteur, 1 responsable central, 2 électriciens, 1 spécialiste entretien-soudeur, 1 chauffagiste, 6 chauffeurs et 1 secrétaire à mi-temps).

3.3 - LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES (ETAT DE L'EQUIPEMENT)

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

1) pour la chaufferie

- remplacement de la pompe réseau N°2, pompe principale équipée d'un variateur
- réfection de la toiture au dessus des sanitaires et des vestiaires
- travaux préliminaires à la requalification décennale de la chaudière charbon N°5
- réparation du pont roulant.

2) pour les sous-stations

- remplacement des équipements de production d'eau chaude sanitaire des sous-stations R, 30,31, et de six sous stations de l'OPAC de Metz
- réparation des calottes des échangeurs primaires des sous-stations 30, 15A et 34
- réparation de la pompe du surpresseur de la sous-station 10 MW.

3) pour le réseau

- réfection du réseau suite à des fuites dans les rues du Languedoc, de Picardie, à la pénétration de la sous-station 33 et à celle des sous-stations 30 et 31 boulevard de Guyenne.

IV - L'ACTIVITE COMMERCIALE

4.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

La chaufferie est équipée de deux générateurs fioul (total de 36MW) et de deux générateurs charbon (total de 38,3 MW).

Le nombre d'Unités de Répartition Forfaitaires (URF) est resté stable en 2003/2004 pour les logements (68 482) et les équipements (33 006). Le nombre de logements desservis est également resté stable à 5 166 en 2003/2004. Il est à noter qu'aucun nouveau raccordement n'est intervenu au cours de cette nouvelle saison.

La saison moyenne de chauffage s'est étendue du 18 septembre 2003 au 1er juin 2004 ce qui représente 258 jours.

Le rendement global de l'installation (chaufferie et réseau) est de 81 % pour la saison 2003/2004. Ce rendement est en hausse de ~~14,8 % par rapport à la saison précédente~~. Cette hausse est principalement due à une meilleure maîtrise de la combustion du charbon sud-africain utilisé depuis l'an dernier.

4.2 - OBSERVATIONS SUR LES CONSOMMATIONS

La consommation de chaleur de l'ensemble des abonnés, pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire, représente 107 979 MWh en hausse de 5173 MWh par rapport à la saison 2002/2003. Cette variation s'explique par :

- la hausse des DJU (Degré Jour Unifié)
- la hausse des consommations spécifiques des bâtiments logements
- la hausse des besoins d'énergie des équipements hors chauffage

Le ratio d'énergie pour le chauffage par logement et par DJU est de 3,46 kWh (+ 4,5 % par rapport à 2002/2003).

La consommation moyenne d'eau chaude sanitaire par logement est de 34,49 m³ (36,23 m³ pour la saison 2002/2003, soit - 4,8 %).

V - INFORMATIONS FINANCIERES

5.1 - TARIFS ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Les tarifs variables pour la saison 2003/2004 étaient :

- 1) 21,28 € HT par MWh pour le chauffage (contre 22,76 € HT en 2002/2003) soit une baisse de 6,5 % due uniquement à la réduction des coûts des énergies par rapport à la saison précédente.
- 2) 2,77 € HT par m³ pour l'eau chaude sanitaire (contre 2,85 € HT en 2002/2003) soit une diminution de 3,1 %.

A ces tarifs dits variables s'ajoutent un tarif forfaitaire pour le renouvellement des équipements. Ce prix est de 21,44 € HT par URF.

Le coût moyen TTC par logement en chauffage et production d'eau chaude s'est donc élevé à 679,87 € (contre 684,82 € pour 2002/2003) soit une baisse de 0,7 %.

Le chiffre d'affaires du délégataire sur la saison 2003/2004 est de 5.362 K € TTC, soit une hausse de + 0,6 % par rapport à la saison 2002/2003.

5.2 - COMPTE DE RESULTAT (2004)

Le compte de résultat 2004 (en €) se décompose comme suit :

- Chiffre d'affaires net	4 197 132
- Production immobilisée	38 103
- Reprise sur amortissements	0
- Autres produits d'exploitation	469 000
TOTAL	4 704 235
- Achats matières premières	1 881 248
- Autres achats externes (personnel)	2 021 154
- Impôts	66 437
- Dotation aux amortissements	278 912
- Dotations aux provisions	5 356
- Autres charges	110 768
TOTAL	4 363 875
Résultat d'exploitation	340 360

5.3 - BILAN FINANCIER :

Le délégataire présente pour 2004 un résultat d'exploitation de 340 360 €.

Autres indicateurs économiques

- Résultat net	35 992 €
- Capitaux propres	188 441 €
- Rentabilité	19,1 %
- Taux d'amortissement	16 %

6) LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Le service venant à échéance le 30 juin 2005, le Conseil Municipal a décidé le 1er juillet 2004 de recourir à une nouvelle Délégation de Service Public pour la production et de distribution de chaleur à Metz Borny. Cette procédure devait permettre de réfléchir sur la qualité et les coûts du service offert aux usagers.

EXPLOITATION DU PALAIS OMNISPORTS LES ARENES

EXERCICE 2004

I - INTRODUCTION GENERALE

Conformément aux articles 25 à 28, le délégataire a remis son rapport annuel qui comprend en un seul document les comptes rendus technique et financier. Ce rapport présente l'exploitation du palais omnisports "les Arènes" du 1er janvier au 31 Décembre 2004.

II - LA VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

2.1 - LE DELEGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la SNC (Société en Nom Collectif) LES ARENES, dont le siège social est situé aux Arènes. La SNC est une filiale de la société VEGA qui gère d'autres structures équivalentes en France (dont Antarès au Mans, les Docks au Havre, les Zénith de Nancy et de Rouen).

2.2 - DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

1er août 2002.

2.3 - DATE DE FIN DU CONTRAT

1er août 2008.

III - L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004

3.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITE

Le Fermier est chargé de gérer l'équipement des Arènes en y organisant des manifestations à vocation sportives, culturelles ou artistiques et en réservant à la Ville une vingtaine de journées gratuites (conformément à l'avenant n°1 du 17 Mai 2002) et à certains de ses partenaires l'accès à certaines salles de l'équipement pour leur besoin propre ou ceux d'utilisateurs particuliers.

3.2 - LE NOMBRE DE SALARIES AFFECTES AU SERVICE

Au 31 décembre 2004, 14 personnes sont affectées au site dont 1 directeur, 1 coordinateur technico-commercial et communication/assistante de direction, 1 coordinateur d'exploitation, 1 secrétaire comptable, 1 directeur technique, 1 régisseur général, 1 responsable salles annexes, 3 agents accueil des sportifs, 1 agent technique, 3 agents d'entretien. Lors de manifestations importantes, le délégataire se fait assister par du personnel extérieur (cela correspond à 8 emplois équivalents temps plein).

3.3 - LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES (ETAT DE L'EQUIPEMENT)

Les investissements les plus importants réalisés par le délégataire sont :

- l'acquisition de deux cuisinières équipées de plaques électriques et de four électriques
- l'acquisition de deux ordinateurs portables
- l'acquisition de palettes de rangement scénique

Les travaux réalisés en 2004 ont porté sur :

- l'installation du Wi-Fi
- la remise en état du parquet de la Grande Salle
- l'hydrocurage des canalisations d'eau chaude et le nettoyage des mitigeurs
- la peinture du couloir du sous-sol

- la pose de pics à pigeons
- le carottage des murs de l'atelier
- diverses installations électriques
- la remise aux normes du panneau de basket de la salle d'échauffement.

Certains travaux urgents ou nécessaires sont prévus pour 2005 notamment :

- la pose d'un rideau d'air chaud à l'accueil sportif
- la pose d'un éclairage graduable en grande salle
- l'installation d'un clavier sur la centrale de détection incendie pour neutralisation des zones (activation et désactivation automatique des zones de détection incendie qui sont actuellement réalisées de manuellement)

Les travaux suivants initialement prévus en 2004 seront réalisés en 2005 :

- la modification de l'alimentation de la distribution d'eau sanitaire
- la mise en place d'une hotte aspirante dans l'office du sous-sol
- la motorisation de l'afficheur de score dans la grande salle (pour une meilleure visibilité du public et libérer de la hauteur pour certains spectacles)
- l'installation d'un portail électrique à l'entrée de la cour de service (initialement prévus en 2004).

L'entretien des Arènes s'effectue conformément au plan de charge prévu par le cahier des charges. Le gérant, outre son action propre par son équipe d'entretien et le couple de gardiens, a passé 4 contrats d'entretien : un contrat de nettoyage, un contrat de dératisation et désinsectisation, un contrat de maintenance générale, un contrat de télésurveillance.

IV - L'ACTIVITE COMMERCIALE

4.1 - LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

Durant l'année 2004, 54 manifestations publiques se sont déroulées aux Arènes avec un total de 152 939 spectateurs contre 95 094 en 2003 soit une progression de 60,83%. Les manifestations se répartissent comme suit :

- spectacles/concerts	:	24	pour	59 757	spectateurs
- sports	:	22	pour	86 361	spectateurs
- évènements	:	8	pour	6 821	spectateurs

Par rapport à l'année 2003, on peut constater que le nombre de spectateurs a quasiment doublé en ce qui concerne les concerts et spectacles. En matière de sport, on enregistre une progression de 45,44%.

Les salles annexes ont été occupées par les scolaires et les clubs pendant 8 939 heures (soit 304 jours d'occupation). Elles ont été fréquentées par 98 553 personnes contre 86 298 en 2003 soit une progression de 14,20 %.

4.2 - LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les principales manifestations qui se sont déroulées au cours de l'année 2004 sont :

- pour ce qui concerne le spectacle, on notera que les Arènes ont accueilli en 2004 certaines pointures de la variété avec la venue des Chœurs de l'Armée Rouge, de Pascal OBISPO, de Florent PAGNY, de CALOGERO, et surtout le passage de Michel SARDOU. Les Arènes ont également accueilli Holiday on Ice,
- pour ce qui concerne le sport, on indiquera l'excellente saison des Handballeuses de H2M, la Coupe Davis de tennis pour la seconde fois, la 2ème édition de l'Open de Moselle,
- dans l'évènementiel on peut noter : les 50 ans de la FNAC, l'élection de la reine de la Mirabelle ainsi que quelques congrès.

4.3 - OBSERVATIONS DE LA CLIENTELE

Elles sont recensées dans le rapport et portent principalement sur un manque d'information générale sur les activités proposées, des problèmes techniques (eau chaude, nettoyage) et des difficultés matérielles rencontrées par les usagers. Un grand nombre de doléances trouvent leur solution par des aménagements successifs réalisés par le Délégué.

V - INFORMATIONS FINANCIERES

5.1 - COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

OPÉRATIONS PRINCIPALES	2003 (en €)	2004 (en €)	Ecart en %
location des clubs résidents	76 600	95 800	+ 25,06
Evénements (location VIP, hall ...)	5 780	25 089	+ 334,08
Spectacles/concerts	80 558	132 225	+ 64,13
Prestations facturées	1 107 727	1 107 727	0
Restauration/buvette	67 507	96 856	+ 43,47

La contrainte particulière pour service public versée en 2003 par la Ville est de 1 366 537,64 €.

5.2 - COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat 2002/2003 se décompose comme suit :

OPÉRATIONS	2003 - 17 mois d'exploitation (en €)	2004 sur 12 mois (en €)
Chiffre d'affaires net	604 048	775 205
Autres produits d'exploitation	1 598 837	1 170 493
TOTAL	2 202 885	1 945 698
Achats	372 195	298 078
Services extérieurs	864 969	739 999
Frais de personnel	489 034	422 341
Impôts, taxes et versements assimilés	45 223	48 073
Dotations aux amortissements	145 626	75 302
Autres charges	185 544	211 352
TOTAL	2 102 590	1 795 144
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	100 294 €	150 554 €

Il convient de préciser que, conformément à la demande de la Ville, les comptes annuels 2003 sont

présentés sur une période de 17 mois reprenant ainsi l'exploitation depuis son démarrage en août 2002. Il n'est par conséquent pas possible d'établir une comparaison entre 2003 et 2004.

5.3 - BILAN FINANCIER

OPÉRATIONS	2003 - 17 mois d'exploitation	2004 sur 12 mois
Résultat d'exploitation	100 294 €	150 554 €
Résultat financier	9 693 €	7 907 €
Résultat exceptionnel	656 €	- 92 €
RÉSULTAT NET	110 644 €	158 369 €
Equilibre financier	131 699 €	190 556 €
Capacité d'autofinancement	255 225 €	231 984 €
Rentabilité	97,18 %	98,01 %
Taux d'endettement	19,58 %	8,46 %
Taux d'amortissement	39,03 %	46,48 %

VI - LES PISTES DE PROGRES POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Les pistes de réflexion envisagées par le délégataire pour l'exercice 2004 portent toujours sur l'amélioration de l'accueil du public et de la qualité du service. Pour mémoire, on peut rappeler la mise en place d'un questionnaire de satisfaction pour les organisateurs et pour le public permettant de corriger les aspects négatifs relevés lors des manifestations. Pour l'année 2004, la note minimum de 13 constituait l'objectif du Délégué. L'analyse des questionnaires a permis d'obtenir un résultat de 15 sur 20.

Le développement des relations publiques par l'organisation de visites et de cocktails sur le site se poursuivra également en 2005.

Pour 2005, il s'agit :

* Pour les salles annexes :

- de continuer à améliorer l'accueil des enfants par des animations (carnaval d'enfants, remerciements des clubs en fin d'année, fête d'Halloween (défilé d'enfants et concours du meilleur déguisement), Saint Nicolas, arbre de Noël et organisation de mercredis récréatifs,
- de mettre en place une billetterie pour les manifestations se déroulant dans la grande salle chaque mercredi après-midi avec tarifs préférentiels pour les adhérents des clubs.

* Pour la grande salle :

- d'améliorer les statistiques de fréquentation,

- d'initier la création et la diffusion de tract publicitaire afin de doubler voire tripler le nombre d'abonnés.

S'agissant des objectifs commerciaux, le Délégué poursuivra la programmation événementielle et culturelle, la mise en place d'opérations tapis rouge pour les entreprises, associations et CE.

La création d'un « club partenaire » avec cocktail en début ou en fin de manifestation est envisagée.

Les objectifs de communication devraient porter essentiellement sur :

- la mise en œuvre d'une enquête de notoriété auprès du grand public,
- la conception, diffusion et l'analyse de deux enquêtes de satisfaction auprès du public,
- la mise en place d'écrans pour diffuser la programmation sur PowerPoint.

EXPLOITATION DU GOLF DE METZ TECHNOPOLE

EXERCICE 2004

I - VIE JURIDIQUE DU CONTRAT

I.1 - LE DÉLÉGATAIRE DU SERVICE

Il s'agit de la société HOLIGREEN, dont le siège est situé 15, rue des Charpentiers - ZAC Sébastopol - 57070 METZ.

Par délibération en date du 18 décembre 2003, la ville a autorisé la société HOLIGEST à céder ses droits à la Sarl HOLIGREEN dont le gérant est Monsieur Pascal BRUNEL

I.2 - DATE ET DURÉE DU CONTRAT

La convention d'affermage a été passée avec la Ville de Metz le 27 juillet 1989 pour une durée de 20 ans à compter de la réception des travaux. Le contrat d'affermage arrivera ainsi à échéance le 30 octobre 2010.

II - L'EXPLOITATION DU SERVICE EN 2004

2.1 - LA NATURE DU SERVICE EXPLOITÉ

Le Fermier est chargé de la gestion et de l'exploitation du golf public comprenant un parcours 18 trous aux normes internationales, un parcours école de 6 trous ainsi qu'une zone d'entraînement avec un practice, un green d'approche et un putting green. HOLIGREEN est également chargée de l'animation du site en organisant notamment des journées portes ouvertes, des compétitions et des démonstrations de golf.

2.2 - LE NOMBRE DE SALARIÉS AFFECTÉS AU SERVICE

Huit personnes sont affectées de manière permanente au Golf de Metz-Technopole dont 1 directeur, 1 intendant de terrain ou chef jardinier, 2 jardiniers, 1 apprenti-jardinier, 1 responsable d'exploitation et 1 animatrice sportive. Le directeur et l'intendant de terrain interviennent pour moitié au Golf de Metz et pour moitié au Golf de Faulquemont. Cet effectif permanent est complété d'avril à octobre par un jardinier saisonnier.

2.3 - LES TRAVAUX RÉALISÉS

Divers travaux ont été réalisés en 2004 :

- Station de pompage : afin d'éviter le risque d'engorgement en cas de rupture de canalisation, la mise en sécurité des moteurs a été réalisée par surélévation de ceux-ci et la création d'une évacuation avec un tuyau en béton de forte section.
Par ailleurs, le bassin de rétention a été équipé d'une grille supplémentaire de filtration.
Ces travaux ont représenté un investissement de 8 700 €
- Des travaux ont par ailleurs été réalisés sur un certain nombre de trous. Les travaux les plus importants portent sur le trou n°17 avec la création du départ blanc avec tirage d'une canalisation depuis l'électrovanne en milieu du fairway, terrassement du départ et pose d'un système complet d'arrosage et engazonnement. Il est à noter que ce départ était inexistant depuis la création du golf. Parmi les autres travaux, on peut noter le remplacement d'électrovanne d'arrosage du green (n°2), le remplacement d'électrovanne entre les départs hommes et femmes (n°7 et 12), la réfection des départs des hommes : sablage, terrassement, engazonnement (n°9), l'extraction et le remplacement du drain de tour de green (n°1), ou

encore en entrée de green, l'aménagement de la passerelle d'accès avec pose de dalles de béton et engazonnement des bordures (n°5)

- Des travaux de fin de saison ont été effectués tels que la mise en place des départs d'hiver en caillebotis, le fléchage des sens de circulation et chemins, le curage des fossés...

III - L'ACTIVITÉ COMMERCIALE

3.1. - LA FRÉQUENTATION DU GOLF

Abonnements : 298 en 2004 contre 272 en 2003 et 231 en 2002. On peut constater ainsi une légère reprise de l'activité. Le seuil de rentabilité d'un golf se situe néanmoins entre 400 et 450 membres.

Green-fees : 1520 billets vendus dont 660 de 9 trous, 640 de 18 trous, 220 green-fees repas.

Forfaits initiation : 65 forfaits. A noter que ces forfaits sont encaissés par moitié par le Pro.

Ecoles de Golf : 40 inscriptions enregistrées en septembre 2004, la session 2003/2004 s'étant terminée en juin avec 55 élèves.

3.2 - LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Des journées portes ouvertes ont été organisées les dimanches 18 et 29 février ainsi que le mercredi 4 février.

Au sein du calendrier des compétitions qui regroupe plus d'une trentaine de manifestations on peut citer : la Coupe Shneider Electrics, la Coupe du Président, la Coupe du Directeur qui a rassemblé quelques 145 compétiteurs, la Coupe du Pro ou encore la Coupe Vrémy.

Le délégataire entretient une bonne collaboration avec l'Association Sportive du Golf qui supervise et valide tous les résultats tant au niveau des rencontres amicales qu'officielles.

L'Association Sportive et le délégataire oeuvrent par ailleurs pour la promotion du golf auprès des jeunes en organisant notamment de nombreuses manifestations : Trophée des écoles de golf (clubs de la région), Championnat de Ligue inter-clubs, Journées régionales de détection de la Ligue et en participant à l'animation estivale.

IV - LES INFORMATIONS FINANCIÈRES

4.1 - LES TARIFS

Tarifs des abonnements

Adulte	:	1005 €
Couple	:	1630 €
Adulte 21/29 ans	:	670 €
Couple 21/29 ans	:	1050 €
Etudiant	:	350 €
Moins de 13 ans	:	60 €
Moins de 13 ans (Ecole de Golf)	:	45 €

<u>Green-Fee 18 trous - Hte saison</u>	<u>semaine</u>	<u>week-end</u>
Adulte	31 €	40 €
Etudiant	18 €	27 €

4.2 - COMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se compose de la manière suivante :

OPÉRATIONS	2002	2003	2004	Ecart en % 2003/2004
Abonnements	132 822 €	122 575 €	168 965 €	+ 37,84%
Green-fees	34 486 €	36 980 €	38 395 €	+ 3,82%
Enseignement	6 964 €	5 860 €	4 682 €	- 20,10%
Practice	19 668 €	23 539 €	18 176 €	- 22,78%
Proshop	57 192 €	30 512 €	34 649 €	+ 13,55%
Sponsoring	6 852 €	23 883 €	727 €	- 96,95%
Location	4 181 €	4 608 €	6 150 €	+ 33,46%
Divers	11 402 €	11 127 €	6 792 €	- 38,95%
TOTAL	273 567 €	259 084 €	278 536 €	+ 7,50%

Les déficits d'exploitation suivants ont été enregistrés depuis 2002 :

2002 : 142 398 €
2003 : 104 953 €
2004 : 92 948 €

V - LES PISTES DE PROGRÈS POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

Améliorer l'accueil des jeunes publics en leur faisant découvrir le golf.

II – PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE **L'EAU POTABLE**

(Rapport annuel sur la qualité du service)

R A P P O R T

**OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE -EXERCICE 2004-**

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

Description
Faits marquants de l'exercice
Qualité du service
Echéance du contrat

II. INDICATEURS TECHNIQUES

Installations de production
Récapitulatif des chiffres clés
Nombre d'abonnés par commune
Evolution des volumes vendus
Qualité de l'eau

III. INDICATEURS FINANCIERS

Tarifs
Facture type
Autres indicateurs financiers

IV. TRAVAUX

Travaux réalisés en 2004
Propositions d'amélioration du service

I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1.1. DESCRIPTION

- Le Service des Eaux de la Ville de METZ assure l'alimentation en eau potable des 176 753 habitants des communes suivantes

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| - ARGANCY-OLGY-RUGY | - METZ |
| - AY-SUR-MOSELLE | - MEY |
| - LE BAN-ST-MARTIN | - MONTIGNY-LES-METZ (PARTIELLEMENT) |
| - CHARLY-ORADOUR | - MOULINS-LES-METZ (PARTIELLEMENT) |
| - CHIEULLES | - NORROY LE VENEUR (PARTIELLEMENT) |
| - ENNERY | - PELTRE |
| - FAILLY | - PLAPPEVILLE |
| - FLEVY | - SAINT-JULIEN |
| - HAUCONCOURT | - SANRY-LES-VIGY - MECHY |
| - JURY | - SCY-CHAZELLES (PARTIELLEMENT) |
| - LONGEVILLE-LES-METZ | - TREMERY |
| - LORRY-LES-METZ (PARTIELLEMENT) | - VANTOUX |
| - MAIZIERES-LES-METZ | - VANY (VILLERS L'ORME) |
| - MALROY | - WOIPPY |

et la fourniture d'eau en gros de manière continue ou en secours, aux collectivités suivantes :

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| - ARS-SUR-MOSELLE | - SERVICE DES EAUX DE MONTIGNY |
| - HAGONDANGE | - SYNDICAT DE MONTOY-FLANVILLE |
| - LA MAXE | - SYNDICAT DE GRAVELOTTTE ET DE |
| - UCKANGE | LA VALLÉE DE L'ORNE |
| - SYNDICAT DES EAUX DE VERNY | - SYNDICAT DE FLORANGE |

La gestion du service d'alimentation en eau potable de Metz a été confiée à la Société Mosellane des Eaux par un contrat de type affermage en date du 23 juin 2003 pour une durée de 15 années avec date d'effet au 1^{er} juillet 2003.

En application du contrat du 23 juin 2003, les missions de la Société Mosellane des Eaux sont ainsi définies :

- Assurer la production, le transport et la distribution de l'eau potable nécessaire aux besoins de
 - 30 260 abonnés en 2004 qui se répartissent sur 28 communes pour la fourniture au détail
 - 9 collectivités publiques ou établissements publics situés à l'extérieur du périmètre d'affermage (vente d'eau en gros de manière continue ou en secours)
- Assurer l'exploitation notamment l'entretien et la surveillance des installations
- Réaliser les travaux mis à la charge du Fermier par le contrat
- Conduire les relations avec les usagers du service
- Assurer le financement et la réalisation de travaux concessifs.

L'agence de Metz située 9, rue Teilhard de Chardin à Metz comprend 3 unités distinctes :

- | | |
|--------------------------|---|
| - l'unité Eau | Production et distribution de l'eau potable |
| - l'unité Assainissement | Gestion des Services Assainissements |
| - l'unité Travaux | Travaux neufs et réparations des fuites. |

L'agence de Metz est composée de 68 agents.

L'ensemble des sociétés de distribution d'eau de VIVENDI Environnement en France est rassemblé sous la marque Générale des Eaux.

La Société Mosellane des Eaux est rattachée à la Générale des Eaux – Région Est, laquelle est présente dans les régions Champagne-Ardennes, Lorraine et Alsace.

La Générale des Eaux - Région Est est située à Metz 103, rue aux Arènes.

L'eau distribuée provient des installations de production suivantes :

Usine de traitement des eaux de Moulins les Metz	60 000 m3/jour
Station de pompage de Hauconcourt	7 500 m3/jour
Usine Sud	6 000 m3/jour
Station de pompage de Saint Eloy	7 500 m3/jour
Source de Gorze	1 500 m3/jour
Sources de Lorry les Metz	400 m3/jour

La capacité totale de stockage des 12 réservoirs ou châteaux d'eau est de 84200 m3.

Noms des principaux réservoirs	Capacité des réservoirs (m3)
Haut de Wacon (semi enterré)	30 000
Haut de Bevoye (semi enterré)	20 000
Borny (semi enterré)	20 000
Plappeville bas (enterré)	2 500
Grimont (sol)	3 000
Maizières les Metz (tour)	1000

Il y a **744 661 mètres linéaires** de canalisations (réseau d'adduction + réseau de distribution) soit 673 mètres linéaires supplémentaires par rapport à 2003.

30 274 clients ont été recensés au 31.12.2004 (434 clients supplémentaires par rapport à l'année 2003 soit +1,45 %).

18 643 482 m³ d'eau ont été vendus par la Société Mosellane des Eaux en 2004 soit une légère diminution de la consommation d'eau en 2004 (- 1,79 % par rapport à 2003).

Répartition des 18 643 482 m³ d'eau vendus en 2004 :

- 3 % vendus à une clientèle municipale
- 67 % vendus à des particuliers
- 30 % vendus à d'autres collectivités.

1.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'avenant n°1 en date du 13 décembre 2004 à la convention et au cahier des charges du 23 juin 2003 pour l'exploitation par affermage du service public de production et de distribution d'eau potable : cet avenant offre la possibilité pour les propriétaires d'immeubles collectifs d'habitation et d'ensembles immobiliers de logements de demander l'individualisation des contrats de fourniture d'eau froide.

1.3. QUALITE DU SERVICE

* Accueil de la clientèle

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux de la Société Mosellane des Eaux 9 rue Teilhard de Chardin à METZ.

De plus, a été mis en service en avril 1999 le Centre Service Clients " GÉNÉRALE DES EAUX DIRECT " au 0 810 463 463 : ce centre offre la possibilité aux clients d'effectuer directement l'ensemble de leurs démarches par téléphone, sans avoir à se déplacer ou à écrire.

Generale-des-eaux.com : le site internet client permet aux clients

- . d'accéder en direct aux informations (prix, qualité de l'eau, travaux ...)
- . de gérer leur compte-client, régler leur facture
- . de communiquer avec les conseillers clientèle par e-mail
- . de souscrire les différents " services plus " comme la mensualisation.

* Eau potable et qualité de l'eau

Le décret 2001-1220 du 20/12/2001 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est entré en application le 24/12/2003.

La nouvelle réglementation vise à accroître encore davantage la sécurité sanitaire des eaux distribuées.

* Qualité de la desserte

Il n'y a pas eu d'interruption de la distribution en 2004.

La pression de distribution permet une bonne distribution sur l'ensemble du réseau.

La qualité de l'eau est conforme aux normes.

1.4. ECHEANCE DU CONTRAT

Un nouveau contrat d'affermage a été passé avec la Société Mosellane des Eaux pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} juillet 2003. Le contrat s'achèvera le 30 juin 2018.

II. INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Installations de production (en m3)	2003	2004	Evolution %
Usine de traitement de Moulins	16 313 090	16 874 833	+ 3,4
Usine Sud	1 914 020	2 007 600	+ 4,9
Sources de Gorze	2 517 620	1 951 617	- 22,5
Usine de Hauconcourt	1 838 800	2 189 032	+ 19
Usine de Saint Eloy	2 743 590	2 065 606	- 24,7
Sources de Lorry	70 880	9 371	- 86,8
Montigny eau brute	458 640	499 716	+ 9
VOLUME PRODUIT TOTAL (m3)	25 856 640	25 597 775	

- La baisse des productions des sources de Gorze est la conséquence du déficit pluviométrique de l'année 2004.

- Mise à l'arrêt de la production des sources de Lorry (qualité de l'eau à contrôler)

- La baisse de production de l'usine de Saint Eloy est due à l'arrêt de la station pendant 2 mois pour une réhabilitation totale.

2.2. RECAPITULATIF DES CHIFFRES CLES

	2003	2004	Evolution
Nombre de clients	29 840	30 274	+ 1,45 %
Volumes distribués (eau potable) en m3	25 856 640	25 597 775	- 1 %
Volumes consommés (en m3)	18 983 985	18 643 482	- 1,79 %
Rendement du réseau	73,42 %	73,75 %	

2.3. NOMBRE D'ABONNES PAR COMMUNE

	2002	2003	2004
ARGANCY-OLGY-RUGY	470	478	489
AY-SUR-MOSELLE	545	547	552
BAN-SAINT-MARTIN	769	787	801
CHARLY-ORADOUR	212	216	213
FLEVY	194	200	200
CHIEULLES	130	131	133
ENNERY	663	667	680
FAILLY	101	104	111
HAUCONCOURT	268	301	303
JURY	287	313	311
LONGEVILLE-LES-METZ	839	852	859
MAIZIERES-LES-METZ	2 324	2 381	2 471
MALROY	141	150	156
METZ	16 090	16 206	16 376
MEY	59	60	66
PLAPPEVILLE	757	763	777
PELTRE	617	628	636
ST-JULIEN-LES-METZ	1 053	1 066	1 073
SANRY-LES-VIGY	177	184	186

TREMERY	434	435	439
VANTOUX	322	327	328
VANY	121	130	136
WOIPPY	2 104	2 114	2 160
CLIENTS AUTRES COLLECTIVITES	22	18	18
LORRY (desserte partielle)	117	120	120
MONTIGNY-LES-METZ (desserte partielle)	13	5	1
MOULINS (desserte partielle)	212	189	214
NORROY-LE-VENEUR (desserte partielle)	31	28	28
SCY-CHAZELLES (desserte partielle)	411	440	441
TOTAL	29 483	29 840	30 278

2.4. EVOLUTION DES VOLUMES VENDUS (en m3)

	2002	2003	2004
- Particuliers	9 646 608	9 492 416	9 409 481
- Industriels	2 209 559	2 079 060	2 243 573
- Administrations (Municipalités, Services d'Etat, Hôpitaux ...)	1 426 138	1 532 647	1 352 220
- Ventas en gros (clientèle autres collectivités + sociétés)	4 531 320	5 869 862	5 638 208
TOTAL	17 813 625	18 973 985	18 643 482

Il est précisé que la commune de La Maxe bénéficie d'un abattement de 10 000 m3 à titre gratuit.

2.5. QUALITE DE L'EAU

Le décret 2001-1220 du 20/12/2001 relatif à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine est entré en application le 24 décembre 2003.

La nouvelle réglementation vise à accroître encore davantage la sécurité sanitaire des eaux distribuées :

- le contrôle de la conformité des eaux se fait désormais au robinet du consommateur (et non plus seulement au compteur de l'abonné)
- les paramètres sont définis sur la base d'objectifs sanitaires plus précis et stricts
- au contrôle sanitaire réalisé par les autorités sanitaires (DDASS) s'ajoute la surveillance sanitaire que tout exploitant est tenu de mettre en œuvre
- les processus de gestion des situations de non-conformité sont précisés et l'information des consommateurs est renforcée
- l'obligation de résultats concernant la qualité de l'eau s'accompagne également d'obligations de moyens :
 - disposer d'une ressource de qualité
 - établir et faire respecter les périmètres de protection
 - utiliser des produits, procédés de traitement et matériaux agréés
 - surveiller en permanence

Les tableaux suivants présentent le nombre de résultats d'analyse obtenus sur l'ensemble des ressources, unités de production et de distribution

*** Nombre de résultats d'analyse et conformité des analyses sur les ressources**

	Contrôle officiel	Contrôle officiel	Surveillance du délégataire	Surveillance du délégataire
	Nb total de Résultats d'analyses	Conformes	Nb total de résultats d'analyses	Conformes
Microbiologie	13	13	155	155
Physico-chimie	960	959	1 160	1 159

*** Nombre de résultats et conformité des analyses sur l'eau produite et distribuée**

Limite de qualité	Contrôle officiel	Contrôle officiel	Surveillance du délégataire	Surveillance du délégataire
	Nb total de résultats d'analyses	Conformes aux limites	Nb total de résultats d'analyses	Conformes aux limites
Microbiologie	705	705	880	880
Physico-chimie	819	817	343	342

Référence de qualité	Contrôle officiel	Contrôle officiel	Délégataire	Délégataire
	Nb total de résultats d'analyses	Respect des références	Nb total de résultats d'analyses	Respect des références
Microbiologie	379	375	847	845
Physico-chimie	1634	1634	2875	2854

Qualité de la desserte en 2004 :

- il n'y a pas eu d'interruption de la distribution
- la pression de distribution permet une bonne distribution sur l'ensemble du réseau
- la qualité de l'eau est conforme aux normes.

Faits marquants et améliorations à prévoir :

Bilan analytique programmé en 2005 afin de déterminer les risques CRYPTO-GIARDIA en production.

III - INDICATEURS FINANCIERS

3.1. TARIFS

La tarification et ses modalités sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

3.2. FACTURE TYPE

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs (en €) connus au 31/12/2004 d'un client ayant consommé 120 m3

	M3	Prix unitaire HT au 31/12/04	Montant HT au 31/12/04	Montant HT au 31/12/03	% 2004/2003
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement (part SME)			15,36	15,00	
Consommation					
Consommation (part distributeur) 1 à 10 m3	10	0,9452	9,45	9,10	
Consommation (part distrib.) 11 à 500 m3	110	0,5859	64,56	62,15	
Consommation (part communale)	120	0,1159	13,91	13,91	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0,0259	3,11	1,80	
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU			106,39	101,96	+ 4,34 %
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Consommation					
Consommation assainissement (part du Synd. Mixte Agglomération Messine)	120	0,9400	112,80	112,80	
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES			112,80	112,80	-
ORGANISMES PUBLICS					
(taxes et redevances)					
Aide au développement des réseaux ruraux	120	-	-	2,56	
Taxe sur les consommations d'eau	120	0,0213	2,56	-	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,4560	54,72	73,56	
Redevance Voies Navigables de France	120	0,0003	0,04	0,04	
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			57,32	76,16	- 24,74%
TOTAL HT de la facture			276,51	290,92	
TOTAL TTC de la facture			291,72	306,92	- 4,95 %
Prix TTC du m3 hors abonnement			2,30 €	2,43 €	- 5,35 %

3.3. AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

BUDGET ANNEXE DES EAUX DE LA VILLE DE METZ

* Recettes d'exploitation 2004

Surtaxe : 1 474 499,51 €

* Dettes du Service des Eaux

En-cours total de la dette au 31.12.04 : 1 603 366,34 €

Montant des annuités (capital + intérêts)
payés au cours de l'exercice 2004 : 551 060,07 €

IV - TRAVAUX

4.1. TRAVAUX REALISES EN 2004

Travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité :

DN 600 : rue du Haut de Wacon à la route de Thionville

Travaux réalisés par le délégataire :

Lieu ou ouvrage	Description
HAUTE DE BEVOYE	remplacement transfo
LONGEVILLE rue Pichon	renouvellement tuyau/ pose vannes /coupes et raccordements
LORRY LES METZ Grand rue	renouvellement tuyau/pose vannes/coupes et raccordements
METZ av. de Lyon	renouvellement tuyau/pose vannes/coupes et raccordements
METZ route de Lorry	renouvellement tuau/pose vannes/branchements
METZ rue Baudoche - rue du Puymaigre	renouvellement tuyau/pose vannes/coupes et raccordements
METZ rue de la Paix	renouvellement tuyau/coupes et raccordements
METZ rue de la Plaine	renouvellement tuyau/pose vannes/coupes et raccordements
METZ rue Gambetta	pose tuyau/pose vannes
MEY rue de Metz	renouvellement tuyau/pose vannes
PELTRE rue de Metz	renouvellement tuyau/pose vannes/ coupes et raccordements
RESERVOIR HAUT DE WACON	réfection étanchéité réservoir

SAINT ELOY	remplacement transfo
USINE DE MOULINS	aération loges transfo Moulins vannes sorties régulation remplacement armoire B 16 remplacement de la conduite décanteur 2 remplacement des cuves de l'eau de javel remplacement U.C. Superviseurs
USINE ST ELOY	remplacement armoire électrique remplacement canalisations
WOIPPY rue Maison Neuve	pose tuyau

4.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU SERVICE

INSUFFISANCES

A la station de Moulins les Mets, la capacité de refoulement est actuellement de 3 000 M3 soit 1 heure de pompage. L'augmentation souhaitable est de 5 000 M3.

TRAVAUX NEUFS A REALISER : ces investissements sont liés à la signature du contrat d'affermage en 2003 :

- Traçabilité de la qualité de l'eau en réseau
- Traitement des boues de l'Usine de MOULINS
- Traitement au CAP à l'Usine de MOULINS
- Liaison Nord AY-UCKANGE DN 400 mm
- Usine de traitement d'HAUONCOURT
- Pose des compteurs chez les particuliers par le radio-relevé.

METZ

Service des Marchés Publics.
Délégations de Service Public
et Institutions

2ème PARTIE

METZ

Service des Marchés Publics,
Délégations de Service Public
et Institutions

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION METZ METROPOLE ET DU SYNDICAT MIXTE DE L'AGGLOMERATION MESSINE

EXERCICE 2004

I RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CA2M

**II RAPPORT DE LA CA2M SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
D'ELIMINATION DES DECHETS**

**III RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT TRANSFERE A LA CA2M**

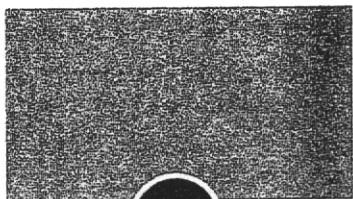
**IV RAPPORT DU SMAM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT**

**V RAPPORT DU SMAM SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
TRAITEMENT DES DECHETS**

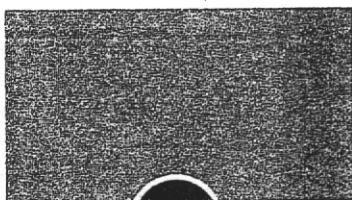
**VI RAPPORT D'ACTIVITE DU SMAM SUR LES 6 DECHETERIES DONT
L'EXPLOITATION EST ASSUREE PAR UN PRESTATAIRE DE SERVICE, LA SOMERGIE**

Rapport d'activité

Communauté d'Agglomération de Metz Métropole



2 0 0 4

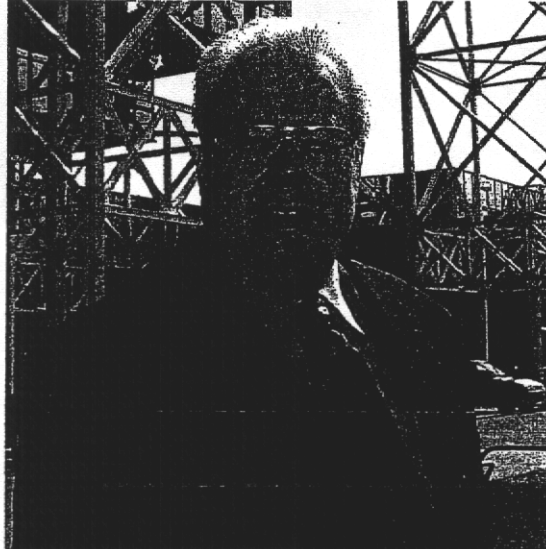


COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Metz Métropole

Sommaire

Page 2	<i>Sommaire</i>
Page 3	<i>Éditorial du Président</i>
Pages 4-5	<i>38 Communes pour un territoire fort</i>
Pages 6-7	<i>2004 en quelques chiffres</i>
Pages 8-9	<i>Un Conseil décisionnaire, marqué par la cohésion</i>
Pages 10-11	<i>La CA2M : concertation, débats et organisation</i>
Pages 12-13	<i>La Communauté accueille les équipements culturels</i>
Pages 14-17	<i>Développement économique et touristique : aménagement, promouvoir et développer le territoire pour accueillir les entreprises.</i>
Pages 18-19	<i>Développement économique et touristique : études et partenariat pour préparer l'opérationnel.</i>
Pages 20-21	<i>Aménagement de l'espace communautaire et Transports : le lancement du Projet d'Agglomération.</i>
Pages 22-23	<i>Aménagement de l'espace communautaire et Transports : un nouveau PDU en gestation.</i>
Page 24	<i>Aménagement de la voirie : la Rocade Sud de Metz en service.</i>
Page 25	<i>Équilibre social de l'habitat et Politique de la ville : sous le signe de la cohésion et de la solidarité.</i>
Pages 26-27	<i>Environnement et déchets : nouveaux services et sensibilisation des citoyens / Fourrière animale</i>
Page 28	<i>Assainissement : travaux et études pour améliorer le réseau.</i>
Page 29	<i>Haganis : la régie devient communautaire.</i>
Pages 30-34	<i>Équipements culturels : La culture, un atout de développement.</i>
Page 35	<i>Droit des sols : une activité en constante évolution / Lutte contre l'incendie</i>



2004 : UNE ÉVOLUTION À PAS DE GÉANT

2004 a été, cette année encore, riche de défis à relever pour la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. En effet, transfert des équipements culturels et des personnels rattachés, préparation de l'intégration de la régie Haganis, approbation du Projet d'Agglomération, lancement d'importantes études qui préparent l'avenir ont jalonné ces douze mois et engendré un travail intense.

2004, l'Opéra-Théâtre, les Musées, le Conservatoire National de Région et l'École Supérieure d'Art deviennent des équipements culturels communautaires et 310 agents rejoignent l'effectif de la CA2M. Même si les missions ne changent pas, c'est tout un processus d'adaptation qui s'est mis en place ; la motivation et la bonne volonté de tous ont été des facteurs certains de réussite opérationnelle.

2004, c'est aussi l'entrée du projet "Centre Pompidou-Metz" dans une phase d'études, après le concours international d'architecture et la décision du Conseil de Communauté de désigner l'équipe d'architectes franco-japonaise Jean de Gastines/Shigeru Ban pour

construire cette antenne décentralisée du Centre Pompidou de Paris. Mise au point du projet et premières opérations d'information et de promotion ont rythmé l'année.

2004, c'est également l'approbation du Projet d'Agglomération, un projet qui affirme l'ambition partagée d'une métropole en mouvement, qui donne à l'avenir des objectifs forts.

2004, ce sont enfin les travaux préparatoires à la reprise de la régie Haganis, après la demande d'adhésion d'Ars-sur-Moselle à la CA2M.

Ce rapport d'activité 2004 en témoigne : Metz Métropole construit son avenir... à pas de géant !

Jean-Marie RAUSCH

Président de la Communauté
d'Agglomération de Metz Métropole
Maire de Metz

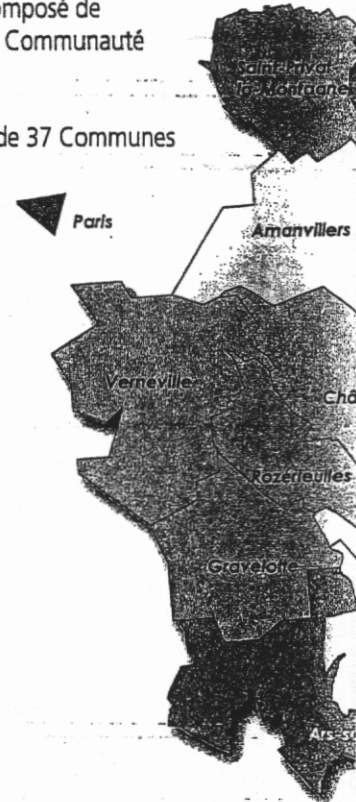
38 Communes pour un territoire

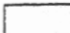



Conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le District de l'Agglomération Messine, créé en 1975 et composé de 10 Communes, s'est transformé le 1^{er} janvier 2002 en communauté d'agglomération, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M).

Cet établissement public de coopération intercommunale existe par la volonté affirmée de 37 Communes (les 10 issues du District auxquelles se sont jointes 18 puis 7, puis 2 autres Communes) de se regrouper et d'unir leurs forces pour assurer le développement et le rayonnement de l'agglomération messine.

La CA2M regroupe au 1^{er} janvier 2004 les communes de :

- Amanvillers
- Ars-Laquenexy
- Augny
- Châtel-Saint-Germain
- Chieulles
- Coin-lès-Cuvry
- Coin-sur-Seille
- Cuvry
- Gravelotte
- Jussy
- La Maxe
- Laquenexy
- Le Ban-Saint-Martin
- Lessy
- Longeville-lès-Metz
- Lorry-lès-Metz
- Marly
- Metz
- Mèy
- Montigny-lès-Metz
- Moulins-lès-Metz
- Noisseville
- Nouilly
- Plappeville
- Pouilly
- Pournoy-la-Chétive
- Rozérieulles
- Saint-Julien-lès-Metz
- Saint-Privat-la-Montagne
- Sainte-Ruffine
- Saulny
- Scy-Chazelles
- Vantoux
- Vany
- Vaux
- Vernéville
- Woippy



-  Communes membres de la CA2M en 2002
-  Communes ayant rejoint la CA2M au 1^{er} janvier 2003
-  Communes ayant rejoint la CA2M au 1^{er} janvier 2004
-  Commune rejoignant la CA2M au 1^{er} janvier 2005

Par arrêté préfectoral du 9 décembre 2004, le périmètre de la CA2M a été étendu, à compter du 1^{er} janvier 2005, à une nouvelle Commune qui avait sollicité son adhésion :

- Ars-sur-Moselle.

Le Conseil de Communauté a accepté cette adhésion lors de sa séance du 27 septembre 2004 et les Conseils Municipaux des Communes membres ont émis un avis favorable pour cet élargissement à 38 Communes, portant la population de la CA2M à 230 000 habitants.



Ars-Laquenexy



Marly



Metz



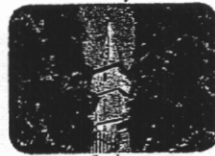
Montigny-lès-Metz



Mèy



Noisseville



Saulny



Scy-Chazelles

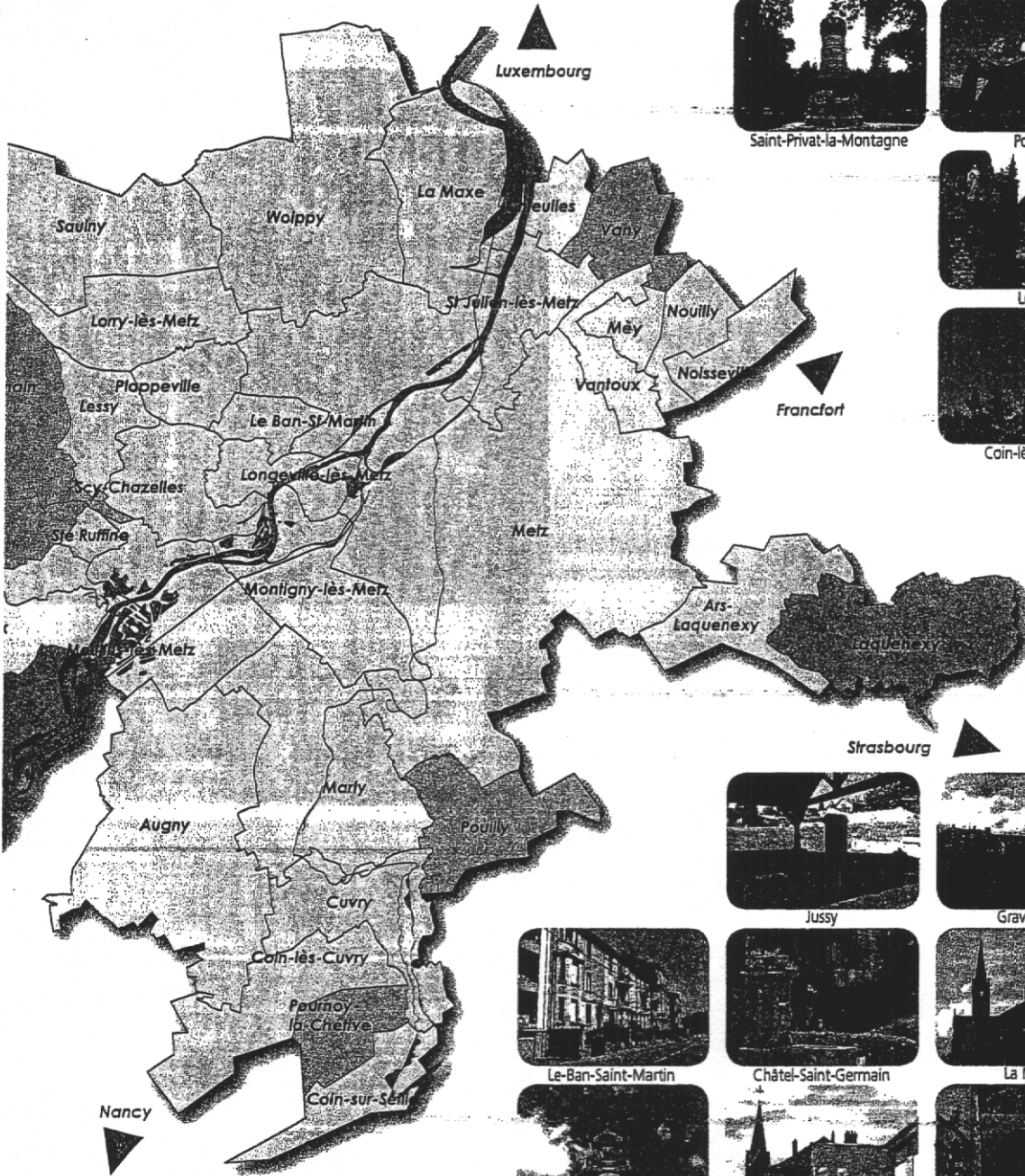


Sainte-Ruffine



Saint-Julien-lès-Metz

ort



Ars-sur-Moselle



Saint-Privat-la-Montagne



Pouilly



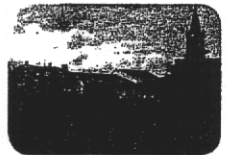
Lessy



Coin-lès-Cuvry



Jussy



Gravelotte



Le-Ban-Saint-Martin



Châtel-Saint-Germain



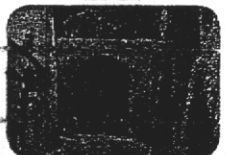
La Maxe



Vany



Amanvillers



Rozérieulles



Nouilly



Vernéville



Augny



Pourmay-la-Chêve



Lorry-lès-Metz



Cuvry



Laquenexy



Longeville-lès-Metz



Woippy



Moulins-lès-Metz



Chierwillas



Plappeville



Vantoux



Coin-sur-Saïlle



Metz

2004 en quelques chiffres

230 000

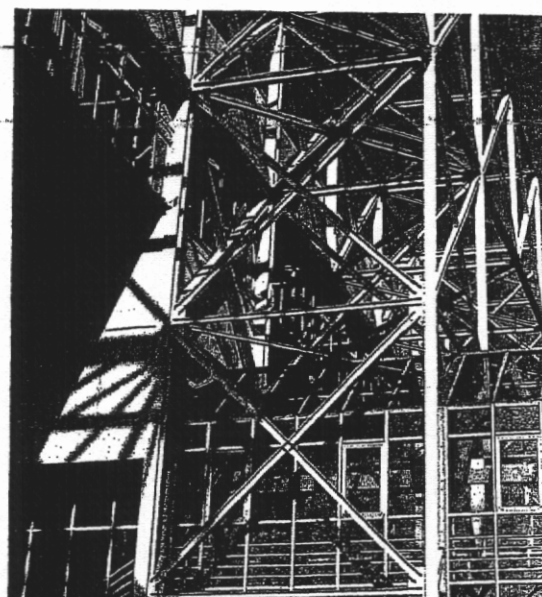
habitants

170

conseillers communautaires

263

km² de superficie



154

millions d'euros - budget total

38

Communes

540

agents

408

km de chemins balisés

6 700

dossiers d'autorisation
du droit des sols instruits

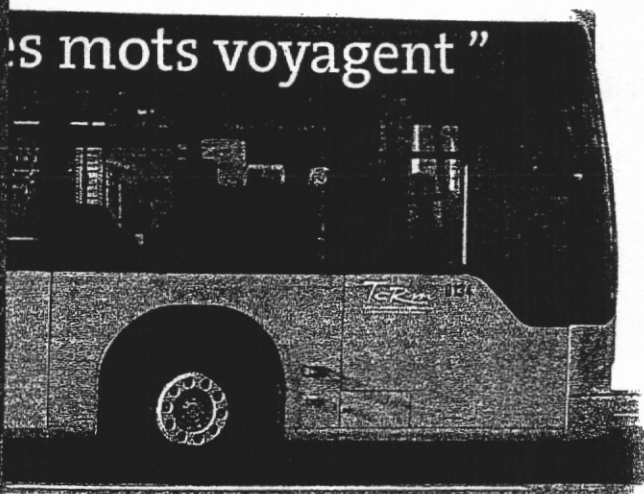
es mots voyagent”

7

millions de km parcourus
par les bus

17.1

millions de voyageurs sur le
réseau de transports urbains



71 000

tonnes d'ordures ménagères collectées

10 000

tonnes de déchets provenant de la collecte sélective

264

décisions du Conseil de Communauté

84

réunions de commissions

43 300

visiteurs aux Musées de la Cour d'Or

32 000

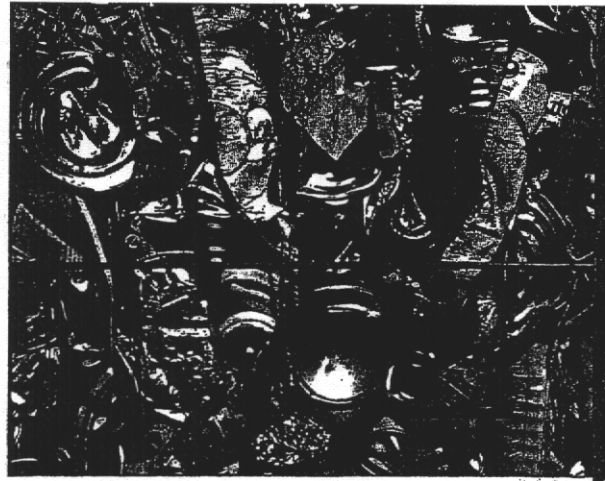
spectateurs à l'Opéra-Théâtre

61

représentations données par l'Opéra-Théâtre

1 520

élèves au Conservatoire et à l'Ecole Supérieure d'Art



Un Conseil décisionnaire, maro

UNE REPRÉSENTATION ÉQUILBRÉE

La CA2M est administrée par un Conseil de Communauté, composé de délégués élus par les Conseils Municipaux des Communes membres.

La représentation des Communes au sein du Conseil de Communauté est statutairement fixée comme suit :

- 2 sièges pour les communes de 0 à 1 000 habitants,
- 4 sièges pour les communes de 1 001 à 10 000 habitants,
- 5 sièges pour les communes de 10 001 à 20 000 habitants,
- 6 sièges pour les communes de 20 001 à 30 000 habitants.

La Ville de Metz dispose d'une représentation qui ne peut être inférieure à 40 % du nombre total des délégués.

Durant l'année 2004, le Conseil de Communauté a siégé à 8 reprises. Il s'est réuni dans l'amphithéâtre Victor Demange au CESCO, à Metz Technopôle, sauf en décembre, où la session a eu lieu exceptionnellement dans une salle de l'Arsenal.

RÉPARTITION DES 170 DÉLÉGUÉS AU SEIN DU CONSEIL

AMANVILLERS

- 1- Pierre KELLER,
21^{ème} Vice-Président
- 2- Henri BINZ
- 3- Danielle LECOUTURIER
- 4- Jean-Charles MICHELETTI

ARS-LAQUENEXY

- 1- Jean-François SCHMITT,
27^{ème} Vice-Président
- 2- François DISPOT

ARS-SUR-MOSELLE

- 1- Stéphane SUSUNG,
46^{ème} Vice-Président
- 2- Georges FONTAINE
- 3- Gilbert SCHALL
- 4- Jacques ANDRE

AUGNY

- 1- Jean DZIEDZIC,
17^{ème} Vice-Président
- 2- François HENRION
- 3- Jean FONTAINE
- 4- Philippe KOEHLER

LE BAN-SAINT-MARTIN

- 1- Henri HASSER,
2^{ème} Vice-Président
- 2- Claude WATRINET
- 3- Marc ROLLIN
- 4- Josée FISCHER

CHATEL-SAINT-GERMAIN

- 1- Robert MARCHAL,
35^{ème} Vice-Président
- 2- Michel DESCHAMPS
- 3- Frédy LANGENFELD
- 4- Michel GITTON

CHIEULLES

- 1- Jean-Louis BALLARINI,
32^{ème} Vice-Président
- 2- Patrice GRIETTE

COIN-LES-CUVRY

- 1- Marc HENRION,
28^{ème} Vice-Président
- 2- Dominique KUHN

COIN-SUR-SEILLE

- 1- Marc SEIDEL,
33^{ème} Vice-Président
- 2- Jean-Marie PECHEUR

CUVRY

- 1- Jean-Paul HENRION,
13^{ème} Vice-Président
- 2- François CARPENTIER

GRAVELOTTE

- 1- Léon MULLER,
39^{ème} Vice-Président
- 2- Michel TORLOTING

JUSSY

- 1- Guy BERGÉ,
29^{ème} Vice-Président
- 2- Jean-Claude DUCASSE

LA MAXE

- 1- Norbert LAMBIN,
14^{ème} Vice-Président
- 2- Gérard MATHIEU

LAQUENEXY

- 1- Guy DROPSY,
44^{ème} Vice-Président
- 2- Patrick GRIVEL

LESSY

- 1- Michel FRANCOIS,
24^{ème} Vice-Président
- 2- Jean-François LOSCH

LONGEVILLE-LES-METZ

- 1- Alain CHAPELAIN,
5^{ème} Vice-Président
- 2- Paul HAZEMANN
- 3- Jean-Marc PRIGNON
- 4- Camille COLLIGNON

LORRY-LES-METZ

- 1- Marie-Hélène MATHIEU,
22^{ème} Vice-Président
- 2- Jean BOY
- 3- Pierre BLANCHEBARBE
- 4- Gérard ZDUN

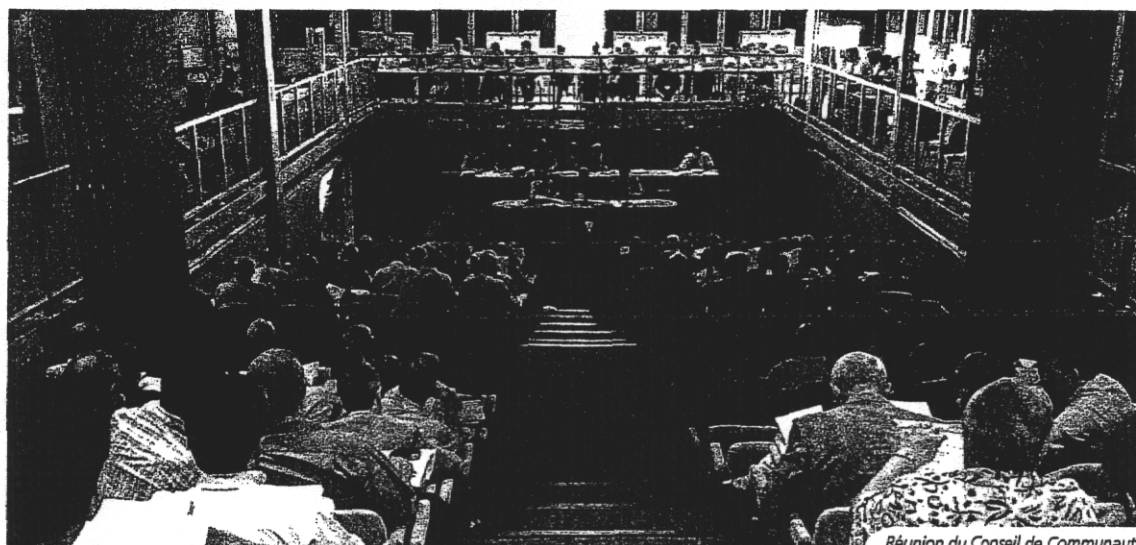
MARLY

- 1- Jean-Claude LEBRETON,
6^{ème} Vice-Président
- 2- Jean-Pierre JAMMAS
- 3- Gérard SALFRANC
- 4- Claire FRANCFORT
- 5- Roger GOERGEN

METZ

- 1- Jean-Marie RAUSCH,
Président
- 2- (Démissionnaire),
4^{ème} Vice-Président
- 3- Christine RAFFIN,
9^{ème} Vice-Président
- 4- Marie-Christine GENET,
11^{ème} Vice-Président
- 5- Philippe GREGOIRE,
12^{ème} Vice-Président
- 6- André NAZEYROLAS,
16^{ème} Vice-Président
- 7- Sylvain KASTENDEUCH
- 8- Rémy TRITSCHLER
- 9- Georges DOUR
- 10- Jean-Michel ROUSSE
- 11- Isabelle VIALLAT
- 12- Elise APAYDIN-SAPCI
- 13- Laurence THILL
- 14- Gisèle VERT
- 15- Frédérique WOLFF
- 16- Anne STEMART
- 17- Eric GARDELLI
- 18- Eric ANDRES
- 19- Denis JACQUAT,
20^{ème} Vice-Président
- 20- Patrick THIL,
42^{ème} Vice-Président
- 21- Marie-Françoise THULL,
43^{ème} Vice-Président

par la cohésion



Réunion du Conseil de Communauté

- 22- Jacques SCHAEFER
- 23- Fernand DAMIEN
- 24- Jean-François MULLER
- 25- Jean MARTIN
- 26- Claudine JACOB
- 27- Nathalie COLIN-OESTERLE
- 28- Anne HELLENBRAND-GIRARD
- 29- Nicole PIECHACZYK
- 30- Claudine BECKER
- 31- Gilbert ALIN
- 32- Gérard VETTER
- 33- Alain GRETHEN
- 34- André SAPAC
- 35- Khalifé KHALIFE
- 36- Laurent DAP
- 37- Yvette MASSON-FRANZIL
- 38- Jacqueline FROHMAN
- 39- Thierry JEAN
- 40- Isabelle LUX
- 41- Hamid LAFRAD
- 42- Emmanuelle WORMS
- 43- Arielle WAGNER-PETITDEMANGE
- 44- Sophie MARTIN
- 45- Pierre BERTINOTTI
- 46- Danièle BORI
- 47- René DARBOIS
- 48- Dominique GROS
- 49- Marielle OLESINSKI
- 50- Daniel PLANCHETTE
- 51- Véronique ROEDERER-THEIS
- 52- Pierre TIERCELIN
- 53- André MASIUS
- 54- Marie-Anne ISLER-BEGUIN
- 55- Violaine PAULY
- 56- Marie-Thérèse SPAGGIARI-MAHOU
- 57- Philippe APELLE
- 58- Bernard FOUCAULT

MEY

- 1- Christophe MARTIN,
34^{ème} Vice-Président
- 2- François LEROY

MONTIGNY-LES-METZ

- 1- Jean-Luc BOHL,
1^{er} Vice-Président
- 2- Lucien VETSCH,
10^{ème} Vice-Président
- 3- Sabine FRANCOIS
- 4- Marie-Françoise DUVERNOY

- 5- Michel BURGAIN
- 6- Raymond WEINHEIMER

MOULINS-LES-METZ

- 1- Jean-Claude THEOBALD,
3^{ème} Vice-Président
- 2- Roland KLEIN
- 3- Bernard RONFORT
- 4- Jean BAUCHEZ

NOISSEVILLE

- 1- Gérard LEJEALLE,
25^{ème} Vice-Président
- 2- Huguette FOULIGNY

NOUILLY

- 1- Bernard OBRIOT,
31^{ème} Vice-Président
- 2- Dominique VALENTIN

PLAPPEVILLE

- 1- Daniel DEFAUX,
19^{ème} Vice-Président
- 2- Alain FABISCH
- 3- Jean-Marc LALLEMAND
- 4- Dominique GRY

POUILLY

- 1- Jean BARTHELET,
37^{ème} Vice-Président
- 2- Jacques STANKIEWICZ

POURNOY-LA-CHETIVE

- 1- Adrien TRESSON,
38^{ème} Vice-Président
- 2- Nicole RAUSCHERT

ROZERIEULLES

- 1- Roger PEULTIER,
36^{ème} Vice-Président
- 2- Alain KURTZ
- 3- Martine CHENET
- 4- Emmanuel BOUDOT

SAINT-JULIEN-LES-METZ

- 1- Marcel SIMON,
7^{ème} Vice-Président
- 2- Claude ENTEMEYER
- 3- Fabrice HERDE
- 4- Hubert PAYEN

ST-PRIVAT-LA-MONTAGNE

- 1- Jean-Claude WALTER,
45^{ème} Vice-Président
- 2- Thierry COLLET
- 3- Thierry SUAIRE
- 4- Walter SEBBEN

SAINTE-RUFFINE

- 1- Jean-Claude WANNENMACHER,
30^{ème} Vice-Président
- 2- Gérard BOTELLA

SAULNY

- 1- Gérard PACEL,
23^{ème} Vice-Président
- 2- Jules LEGRIS
- 3- Michèle MOTTI
- 4- Arlette MATHIAS

SCY-CHAZELLES

- 1- Jacques STRAUB,
18^{ème} Vice-Président
- 2- Jean-Paul GRETHEN
- 3- Yvon QUINIO
- 4- Jean-Marie NICOLAY

VANTOUX

- 1- Daniel GROSJEAN,
8^{ème} Vice-Président
- 2- Henri STROHER

VANY

- 1- Robert DIEUDONNE,
41^{ème} Vice-Président
- 2- Jean-Yves KOEHLER

VAUX

- 1- Roland SIMON,
26^{ème} Vice-Président
- 2- Christian FAVRE

VERNEVILLE

- 1- Thérèse LAVALLEY,
40^{ème} Vice-Président
- 2- Mireille MAURY

WOIPPY

- 1- François GROSDIDIER,
15^{ème} Vice-Président
- 2- Alain PIÉRET
- 3- Jean-Claude DROUARD
- 4- Joseph AGIUS
- 5- Erfane CHOUIKA

La CA2M, concertation, débats e

LE BUREAU

Le Conseil élit en son sein un Président et des Vice-Présidents qui forment le Bureau. Il donne les grandes orientations stratégiques de la Communauté et retient les dossiers qui seront présentés au Conseil de Communauté. En 2004, il était composé du Président, Jean-Marie RAUSCH, Maire de Metz, et de 46 Vice-Présidents (au moins un par Commune).

Composition



Jean-Marie
RAUSCH
Président



Jean-Luc
BOHL
1^{er} Vice-Président



Henri
HASSER
2^{ème} Vice-Président



Marcel
SIMON
7^{ème} Vice-Président



Daniel
GROSEAN
8^{ème} Vice-Président



Christine
RAFFIN
9^{ème} Vice-Président



Lucien
VETSCH
10^{ème} Vice-Président



Marie-Christine
GENET
11^{ème} Vice-Président



Philippe
GREGOIRE
12^{ème} Vice-Président



Jean-Paul
HENRION
13^{ème} Vice-Président



Norbert
LAMBIN
14^{ème} Vice-Président



François
GROSDIDIER
15^{ème} Vice-Président



André
NAZEYROLL
16^{ème} Vice-Président



Jean-François
SCHMITT
27^{ème} Vice-Président



Marc
HENRION
28^{ème} Vice-Président



Guy
BERGE
29^{ème} Vice-Président



Jean-Claude
WANNENMACHER
30^{ème} Vice-Président



Bernard
OBRIOT
31^{ème} Vice-Président



Jean-Louis
BALLARINI
32^{ème} Vice-Président



Marc
SEIDEL
33^{ème} Vice-Président



Christophe
MARTIN
34^{ème} Vice-Président



Robert
MARCHAL
35^{ème} Vice-Président



Roger
PEULTIER
36^{ème} Vice-Président

LES COMMISSIONS

Les Commissions ont un rôle consultatif. Elles sont chargées de faire des propositions et d'approfondir les questions à l'ordre du jour du Conseil de Communauté. En voici la liste :

- Commission "Assainissement"
- Commission "Communication, réseaux, nouvelles technologies"
- Commission "Déchets"
- Commission "Développement économique d'intérêt communautaire"
- Commission "Développement touristique d'intérêt communautaire"
- Commission "Enseignement Supérieur et Recherche"
- Commission "Equipements Culturels d'Intérêt Communautaire"
- Commission des Finances
- Commission "Logement et habitat d'intérêt communautaire"
- Commission "Plan de Déplacements Urbains (PDU)"
- Commission "Politique de la ville d'intérêt communautaire"
- Commission "Protection contre les crues"
- Commission "SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale"
- Commission "Transports"
- Commission "Urbanisme, aménagement de l'espace"

- Commission de Délégation de Service Public
- Commission d'Appel d'Offres "Administration Générale"
- Commission d'Appel d'Offres "Déchets"
- Commission d'Appel d'Offres "Transports"
- Commission d'Appel d'Offres "Travaux"
- Commission d'Appel d'Offres "Centre Pompidou-Metz"

LES MISSIONS DE LA CA2M

Les compétences statutaires exercées par la CA2M sont les suivantes :

Compétences obligatoires

- Développement économique,
- Aménagement de l'espace communautaire,
- Equilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire,
- Politique de la Ville d'intérêt communautaire.

Compétences optionnelles

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire, création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- Assainissement,
- Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores,
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Compétences facultatives

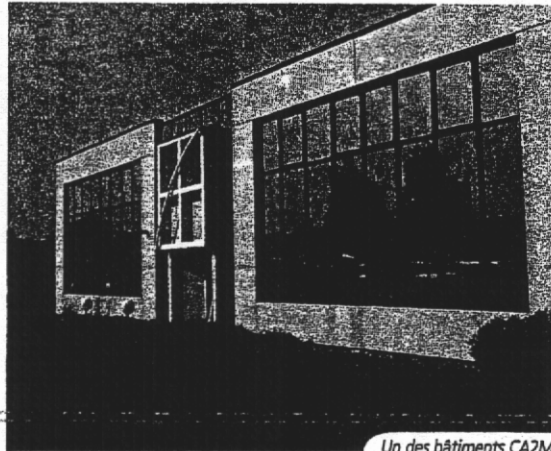
- Etude de tout problème d'intérêt communautaire,
- Service de lutte contre l'incendie,
- Fourrière animale,
- Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales
- Instruction des autorisations relatives à l'acte de construire et aux divers modes d'utilisation du sol.

organisation

Bureau de la CA2M



Jean-Claude THEOBALD 3^{ème} Vice-Président
 (Démissionnaire) 4^{ème} Vice-Président
 Alain CHAPELAIN 5^{ème} Vice-Président
 Jean-Claude LEBRETON 6^{ème} Vice-Président



Un des bâtiments CA2M



Jean DZIEDZIC 17^{ème} Vice-Président
 Jacques STRAUB 18^{ème} Vice-Président
 Daniel DEFAUX 19^{ème} Vice-Président
 Denis JACQUAT 20^{ème} Vice-Président
 Pierre KELLER 21^{ème} Vice-Président
 Marie-Hélène MATHIEU 22^{ème} Vice-Président
 Gérard PACEL 23^{ème} Vice-Président
 Michel FRANCOIS 24^{ème} Vice-Président
 Gérard LEJEALLE 25^{ème} Vice-Président
 Roland SIMON 26^{ème} Vice-Président



Jean BARTHELET 37^{ème} Vice-Président
 Adrien TRESSON 38^{ème} Vice-Président
 Léon MULLER 39^{ème} Vice-Président
 Thérèse LAVALLEY 40^{ème} Vice-Président
 Robert DIEUDONNE 41^{ème} Vice-Président
 Patrick THIL 42^{ème} Vice-Président
 Marie-Françoise THUEL 43^{ème} Vice-Président
 Guy DROPSY 44^{ème} Vice-Président
 Jean-Claude WALTER 45^{ème} Vice-Président
 Stéphane SUSJUNG 46^{ème} Vice-Président

L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE LA CA2M

Face à la montée en puissance des missions et avec le transfert des équipements culturels, une nouvelle organisation des services de la Communauté d'Agglomération s'est avérée indispensable et a été mise en place à la mi-année. Placées sous l'autorité de la Direction générale, 3 nouvelles directions se sont structurées et le Cabinet

du Président s'est installé. L'année 2004 a été marquée par le départ de Jacqueline Muzio, directeur général des services du District puis de la CA2M, qui a été remplacée par Régine Claudel. Au total, ce sont 540 agents qui assurent le bon fonctionnement de la Communauté.



- Pôle Finances - Budget
- Pôle Ressources humaines
- Pôle Marchés et commandes publics - Assurances
- Pôle Juridique
- Contrôle de gestion
- Pôle Informatique - Nouvelles Technologies

- Pôle Développement économique et Enseignement Supérieur-Recherche
- Développement touristique
- Opéra-Théâtre
- Musées de la Cour d'or
- Conservatoire National de Région
- Ecole Supérieure d'Art

- Pôle Environnement-Déchets
- Pôle Urbanisme - Gestion du Droit des sols
- Pôle Infrastructures et Réseaux
- Pôle Transports et Déplacements
- Pôle Planification territoriale et Cohésion sociale
- Pôle Bâtiments

La Communauté accueille les é

Sur le plan financier, l'année 2004 se caractérise par une évolution structurelle des dépenses liées principalement au transfert des équipements culturels (Opéra-Théâtre, Musées, Conservatoire national de Région, Ecole Supérieure d'Art). Ces nouvelles charges ont été notamment financées par une diminution du reversement de la taxe professionnelle à la Ville de Metz. La part du reversement a ainsi diminué de 10% par rapport à 2003. La présentation des comptes de la CA2M pour 2004 permet d'appréhender la structure du budget de l'agglomération.

VENTILATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2004

LES RECETTES

Les recettes réalisées au titre de l'exercice 2004 se sont élevées à 137,9 M€, en augmentation de 5,6% par rapport à 2003.

Recettes fiscales (total : 66,6%)

Les recettes fiscales perçues par la CA2M en 2004 se sont élevées à 91,8 M€ et représentaient 2/3 de ses ressources. Elles proviennent :

- de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) encaissée à hauteur de 56,5 M€. C'est la première source de revenus pour la CA2M. L'unification des taux vers une TPU à 15,63% sur l'ensemble des communes de l'agglomération est opérée progressivement sur une période de 12 ans.
- de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Les 18,7 M€ perçus en 2004 permettent d'assurer le financement de la collecte et du traitement des déchets.
- du Versement Transport dont le produit de 16,6 M€ est issu d'une contribution fiscale versée par les employeurs de 10 salariés et plus situés sur le territoire de l'agglomération. Il est destiné au financement des transports publics. Son taux est passé de 0,85% à 1% à compter du 1^{er} avril 2004 pour faire face notamment aux nouveaux services générés par l'extension du périmètre.

Recettes de l'Etat (total : 24,2%)

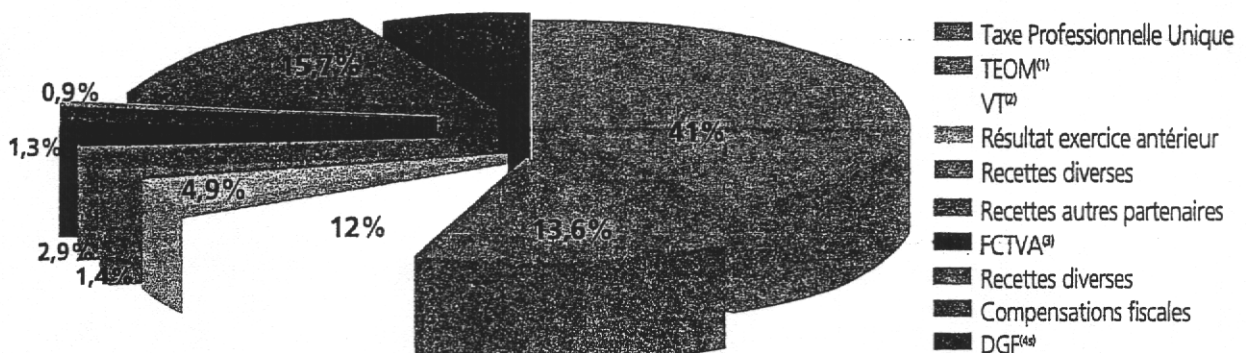
Les recettes de l'Etat ont été perçues à hauteur de 33,4 M€, soit plus de 24% des ressources de la Communauté d'Agglomération. Il s'agit :

- des compensations fiscales qui sont versées aux collectivités locales par l'Etat afin d'atténuer l'effet des mesures d'exonération sur la Taxe Professionnelle décidées par les lois de finances. Elles se sont élevées en 2004 à 21,6 M€.
- de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat pour un montant de 8,7 M€.
- de recettes diverses perçues à hauteur de 3,1 M€ correspondant à des reversements de TVA ou à des participations financières de l'Etat sur des opérations engagées par la CA2M et sur le fonctionnement des équipements culturels.

Les autres recettes proviennent des autres collectivités et partenaires de la CA2M (Département, Région, TCRM...) pour 5,9 M€, et des résultats de l'exercice antérieur.

Chiffres clés

- 7 062 mandats émis (+ 61,75% par rapport à 2003 en raison du transfert des équipements culturels)
- 1 156 titres de recettes émis



(1) Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. (2) Versement Transport. (3) Fonds de Compensation de la TVA. (4) Dotation Globale de Fonctionnement.

quipements culturels

RÉSULTAT EXERCICE 2004

Le résultat de l'exercice 2004 s'analyse comme suit :

- déficit de la section d'investissement : 4 360 363,97 €, auquel il convient d'ajouter le solde excédentaire de l'exercice précédent (825 717,73 €), soit un total de - 3 534 646,24 € ;
- excédent de la section de fonctionnement : 7 446 628,24 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent reporté (72 130,43 €), soit un total de +7 518 758,67 € ;
- d'où un résultat de clôture excédentaire de 3 984 112,43 € ;
- restes à réaliser : 14 153 532,31 € en dépenses et 10 193 267,37 € en recettes ;
- d'où un résultat cumulé de 23 847,49 €.



LES DEPENSES

Les dépenses réalisées par la CA2M en 2004 se sont élevées à 134,8 M€ (+ 5,2% par rapport à 2003).

Politiques communautaires Total 47,2%

La CA2M a consacré près de la moitié de son budget (47,2%) aux dépenses relatives aux politiques communautaires mises en œuvre dans le cadre de ses compétences.

Premier poste de dépenses, les transports publics ont mobilisé 25,4 M€ (18,8%) de financements communautaires.

La collecte et le traitement des ordures ménagères se sont traduits par la réalisation de dépenses à hauteur de 15,7 M€ (11,6%), hors charges de personnel.

Le Conservatoire National de Région, l'Ecole Supérieure d'Art, l'Opéra-Théâtre et les Musées de Metz, équipements culturels reconnus d'intérêt communautaire depuis le 1^{er} janvier 2004, ont fait l'objet de dépenses pour un montant de 2,7 M€ (2%), sur la base du transfert financier effectué par la Ville de Metz.

Le projet du Centre Pompidou-Metz a quant à lui déjà mobilisé, en 2004, près de 3 M€ de financement.

Les autres dépenses imputables aux politiques communautaires ont principalement concerné :

- la participation de la CA2M au service départemental d'incendie et de secours : 7,4 M€,
- l'entretien ainsi que les investissements réalisés sur les réseaux d'évacuation d'eaux pluviales : 3,3 M€,

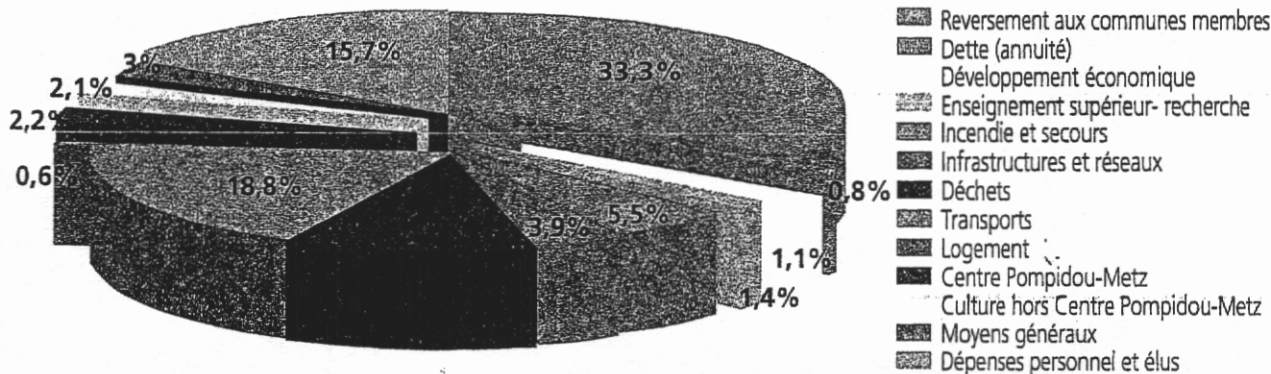
- le programme d'investissement en matière de voirie et notamment la réalisation de l'extension du parking à la Foire Internationale de Metz ainsi que la participation communautaire à la réalisation de la Rocade Sud de Metz pour un montant total de 1,9 M€,
- l'enseignement supérieur pour 1,9 M€ avec la construction du CIRAM.

Une partie de la Taxe Professionnelle Unique perçue par la CA2M, soit 44,9 M€, est reversée aux communes membres de la CA2M représentant ainsi 1/3 des dépenses 2004. A noter : une baisse significative de ce reversement par rapport à l'année 2003, 10%, due au transfert des équipements culturels.

Gestion de l'institution Total 18,7%

Les dépenses directement liées au fonctionnement de la Communauté d'Agglomération (personnel, élus, moyens généraux) se sont élevées à 25,2 M€, soit 18,7% des dépenses.

Enfin, en raison d'un faible endettement (11,80 €/hab), les dépenses relatives au remboursement de la dette n'ont représenté que 0,6% du budget 2004.



Aménager, promouvoir et développer pour accueillir les entreprises

En 2004, la CA2M a mis en œuvre de nombreux moyens (actions de valorisation du territoire, de ses atouts économiques, de son tissu économique, et soutien à des projets structurants notamment en matière de recherche) pour donner aux entreprises l'envie de s'implanter à Metz Métropole. Elle a notamment participé activement, aux côtés de l'État, de la Région et des partenaires privés, à la réflexion sur la création du pôle de compétitivité MIPI (Matériaux Innovants et Produits Intelligents) et apporté sa contribution financière à l'achat d'un spectromètre de masse, instrument de mesure d'une grande technicité qui confortera la réputation scientifique internationale de Metz Métropole.

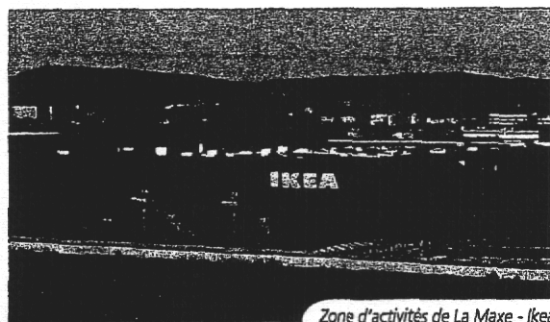
ACCUEILLIR LES ENTREPRISES

La CA2M a poursuivi ses actions de coordination de l'accueil et du suivi des entreprises qui ont un projet, déjà présentes dans l'agglomération ou venant de l'extérieur. En 2003, hors salons, quelque 147 contacts ont été établis. 53% de ces contacts concernent des entreprises tertiaires, 42% le domaine du commerce et 5% des entreprises artisanales.

Au titre de la Commission Départementale d'Équipement Commercial (CDEC), 12 308 m² de surfaces commerciales nouvelles de plus de 300 m² ont été autorisés sur le territoire de la CA2M en 2004. A cela s'ajoute la demande d'autorisation du projet de construction d'un centre d'équipement de la maison déposée par le groupe MAB pour 14 495 m².

Enfin, sur la zone d'activité communautaire Metz-Technopôle, le Conseil de Communauté a décidé de céder divers terrains :

- au groupe Lazard, investisseur immobilier, un terrain d'une superficie de 4 633 m² pour un montant de 194 586 € HT.
- à la société FD Patrimoine, investisseur immobilier, un terrain d'une superficie de 2 982 m² pour un montant de 125 244 € HT.
- à la société Fidexal, société d'expertise comptable, un terrain d'une superficie de 2 484 m² pour un montant de 89 940 € HT.
- à la société Lortechimmo (CHD), société d'investissement, un terrain d'une superficie de 7 499 m² pour un montant de 277 463 € HT.

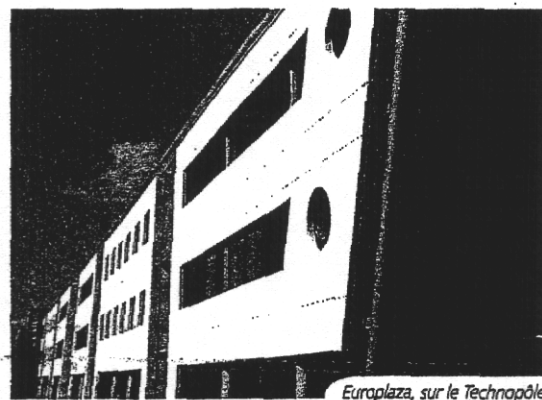


Zone d'activités de La Maxe - Ikea

Chiffres-clés de l'immobilier d'entreprise sur le territoire

- Transactions de bureaux : 22 500 m² (+ 20% par rapport à 2003)
- Transactions de locaux d'activités : 24 000 m²
- Prix location de bureaux : de 75 € le m² par an hors charges pour l'ancien à 130 € pour le neuf
- Prix location locaux d'activités : de 28 € le m² par an hors charges pour l'ancien à 70 € pour le neuf

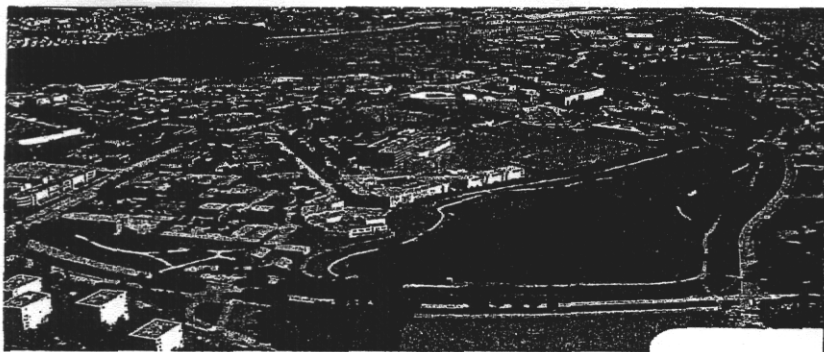
Source : AGURAM



Europalaza, sur le Technopôle

LES ZONES D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

- La ZAC districale d'activités de Marly, concédée à l'aménageur SEBL, est dédiée à l'artisanat et à l'industrie.
- La ZAC districale d'activités de La Maxe, concédée à l'aménageur SEBL, est consacrée au commerce et à la logistique. Ikea y a implanté il y a plusieurs années un magasin et sa plateforme pour le sud de l'Europe.
- La ZAC de Marly-La Belle Fontaine, concédée à l'aménageur SEBL, est dédiée essentiellement au commerce et à l'artisanat.
- La ZAC de Metz-Technopôle accueille des entreprises tertiaires et de technologies de la communication et compte de nombreuses grandes écoles, un campus universitaire et des laboratoires de recherche.



ANIMER ET PROMOUVOIR LE TERRITOIRE DE METZ-MÉTROPOLE

ANIMER

Pour assurer l'animation et la promotion de Metz Métropole, la CA2M est actionnaire ou membre de plusieurs sociétés d'économie mixte ou d'associations. Ainsi, par délibération du 27 septembre 2004, elle a adhéré à l'association Moselle Développement afin de renforcer la prospection internationale de projets économiques.

Elle a également établi les modalités de partenariat avec la SEM Metz-Technopôle et l'association Metz Congrès et conclu avec chaque structure une convention triennale d'objectifs et de moyens. Metz Congrès a accueilli 144 congrès en 2004 représentant 145 journées d'occupation des salles du Centre de Congrès, soit une progression de 16% par rapport à l'année précédente.



Pâtisserie Breiter, photo lauréate du concours

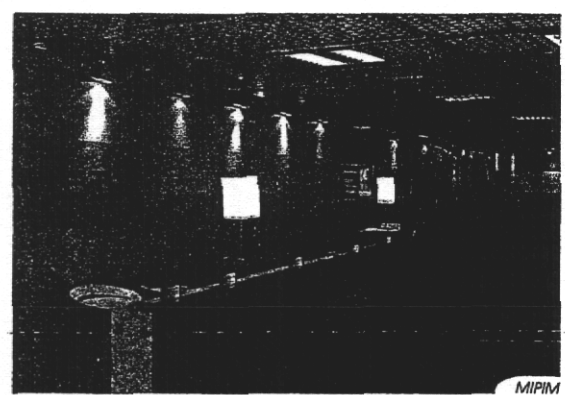
La Foire Internationale de Metz (FIM), dont la CA2M est le principal actionnaire, a accueilli 1 million de visiteurs en 2004 pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 5 M€.

Chiffres-clés

- 13 429 entreprises existantes
- 394 établissements créés en 2004 (solde net)
- 144 congrès accueillis par Metz Congrès
- 1 million de visiteurs : fréquentation annuelle de la Foire Internationale de Metz

PROMOUVOIR

Par ailleurs, la CA2M participe à différents salons professionnels nationaux et internationaux. Ils sont les lieux de rencontres privilégiés pour promouvoir l'image du territoire et créer des relations d'affaires.



En mars 2004, Metz Métropole et Grand Nancy ont tenu un stand commun au MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier) à Cannes, où la CA2M a pu présenter la maquette du futur Centre Pompidou-Metz.

En mai, Metz Métropole était présent au SECA (salon européen des centres de la relation client) à Paris. En novembre, elle avait un stand au MAPIC (salon européen des professionnels du commerce) à Cannes, ce qui lui a permis de générer 75 contacts avec des investisseurs et des commercialisateurs.

Dans le cadre de la Semaine nationale de l'Artisanat, la CA2M s'est associée à la Chambre de Métiers de la Moselle pour organiser un concours photo afin de valoriser les métiers de l'artisanat auprès du grand public.

Enfin, la Commission "Développement Economique d'intérêt communautaire" a instruit 59 dossiers, ce qui a permis d'octroyer 75 817 € de subventions aux manifestations ayant contribué à son rayonnement.



Fête de la Science

ACCOMPAGNER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

L'enseignement supérieur et la recherche constituent un vecteur fort du développement économique de la CA2M et du renforcement de sa compétitivité.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Ainsi, la CA2M a établi les modalités de partenariat avec l'Université de Metz et six Grandes Ecoles (ENIM, ENSAM, SUPELEC, ESIDEC, ESITC, Georgia Tech Lorraine) et conclu avec chaque établissement une convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2004-2006.



Spectromètre de masse

La Communauté a activement participé à la création de "Metz Campus", association regroupant l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur de Metz Métropole. Metz Campus a pour vocation la promotion globale de l'enseignement supérieur local à l'échelle nationale et européenne.

Dans le domaine de la recherche, la CA2M a décidé de participer au financement d'un spectromètre de masse à hauteur de 150 000 € et ainsi renforcer l'attractivité de l'Université de Metz, ses liens avec la communauté scientifique de la Grande Région et le monde de l'entreprise.

Enfin, la Commission "Enseignement Supérieur et Recherche" a étudié 4 dossiers concernant des projets de recherche, conduisant au versement de 21 000 € d'aides.

LA VIE ÉTUDIANTE

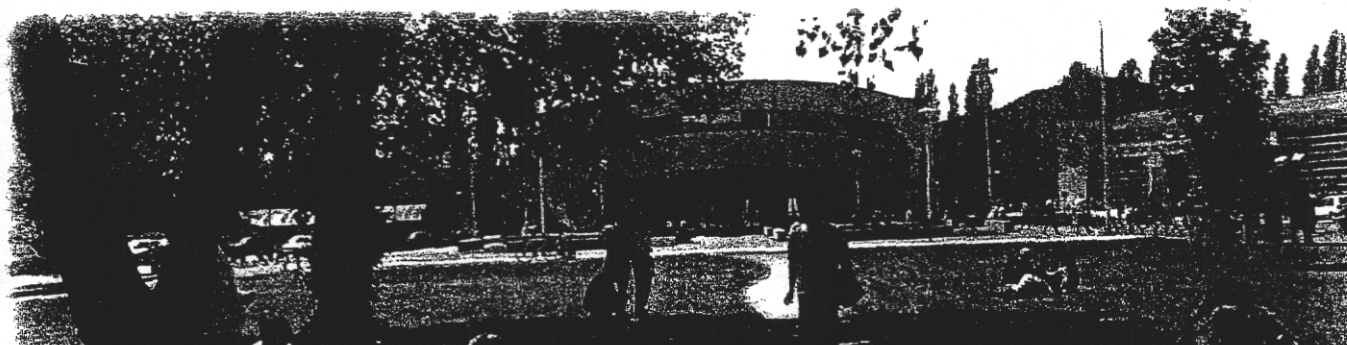
La Commission "Enseignement supérieur et Recherche" de la CA2M a étudié 50 dossiers de demandes de subvention relatifs à la vie étudiante et a permis d'octroyer 14 050 € dans ce cadre.

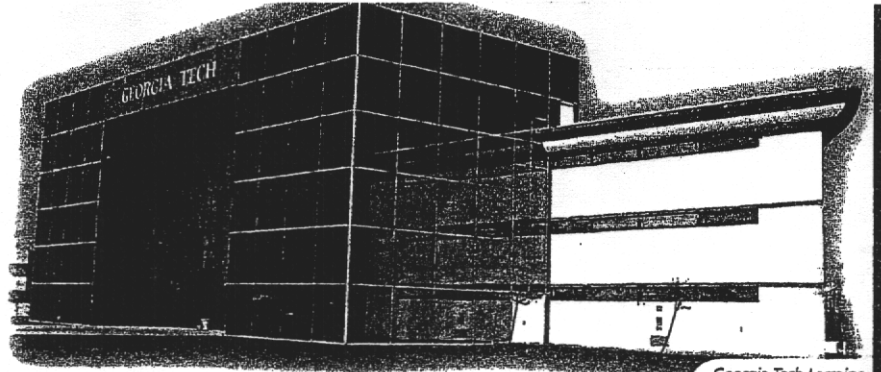
La CA2M a coordonné la 13^{ème} édition de la Fête de la Science du 13 au 19 octobre 2004 en lien avec une quinzaine de partenaires, notamment le Ministère de la Recherche, l'Université et l'Association des grandes écoles de Metz. Cette manifestation a présenté une vingtaine de projets sur le territoire communautaire et connu un véritable succès auprès du grand public.



Espace Accueil Etudiant

La Communauté a fortement soutenu le Pôle Universitaire Européen dans l'organisation de l'accueil des étudiants qui a sensibilisé près de 2 300 personnes; cette manifestation s'étant déroulée en 2 temps : d'une part sur l'île du Saulcy en juillet et en gare de Metz en septembre d'autre part.





Georgia Tech Lorraine

LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2000-2006

La CA2M participe activement au volet universitaire du IV^{ème} Contrat de Plan Etat-Région qui prévoit la construction de plusieurs bâtiments destinés à améliorer et développer l'accueil des étudiants et des chercheurs à Metz.

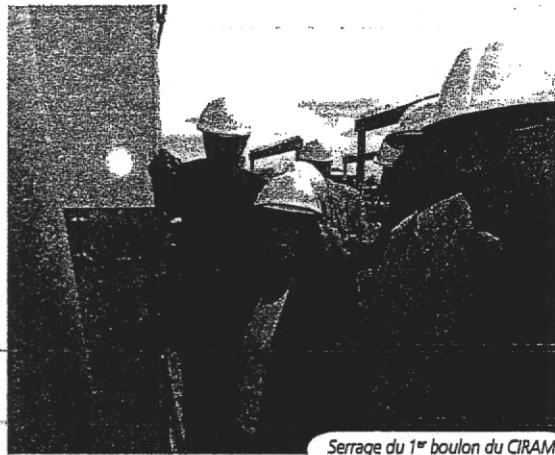
- Les travaux du Centre d'Innovation et de Recherche franco-allemand Associé de Metz (CIRAM) ont débuté courant mars 2004 pour une livraison prévisionnelle à la mi-2005. Les travaux répartis en 17 lots ont été attribués sur appel d'offres pour un montant global de 3,2 millions d'euros. Le "serrage du premier boulon" du CIRAM le 8 juillet 2004 a été l'occasion pour tous les partenaires de cette opération (collectivités locales, Etat, grandes écoles et université) d'annoncer le début des travaux de ce centre de recherche dédié aux matériaux. A son ouverture, il réunira étudiants, chercheurs de l'Université de Metz, de l'ENIM (Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz) et de l'ENSAM (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers) et industriels en un même lieu.

- Des travaux de conformité et de maintenance ont été votés à hauteur de 19 563 € en investissement et 1 653 € en fonctionnement pour les établissements Georgia Tech Lorraine et ESITC (Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux et de la Construction).



Halle technologique du CIRAM

- De plus, la CA2M a mis au point une convention financière avec le Conseil Général de la Moselle concernant le transfert de l'ENIM sur le site du Technopôle dans des opérations de desserrement du Saulcy. La participation de la CA2M est double, avec la mise à disposition gratuite du terrain et une participation financière de 3 993.000 €.



Serrage du 1^{er} boulon du CIRAM

- Enfin, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue par l'Etat pour l'opération de construction de l'Institut Polytechnique Franco-Allemand de Metz (IPEFAM), opération pilotée par le Rectorat pour un montant de 10 millions d'euros et à laquelle la CA2M participe en apportant le terrain à bâtir.

Chiffres-clés

- 22 000 étudiants
- 1 université pluridisciplinaire et 8 grandes écoles
- 33 laboratoires dont 6 labellisés CNRS et 2 équipes associées à l'INRIA
- 575 enseignants-chercheurs
- 600 doctorants

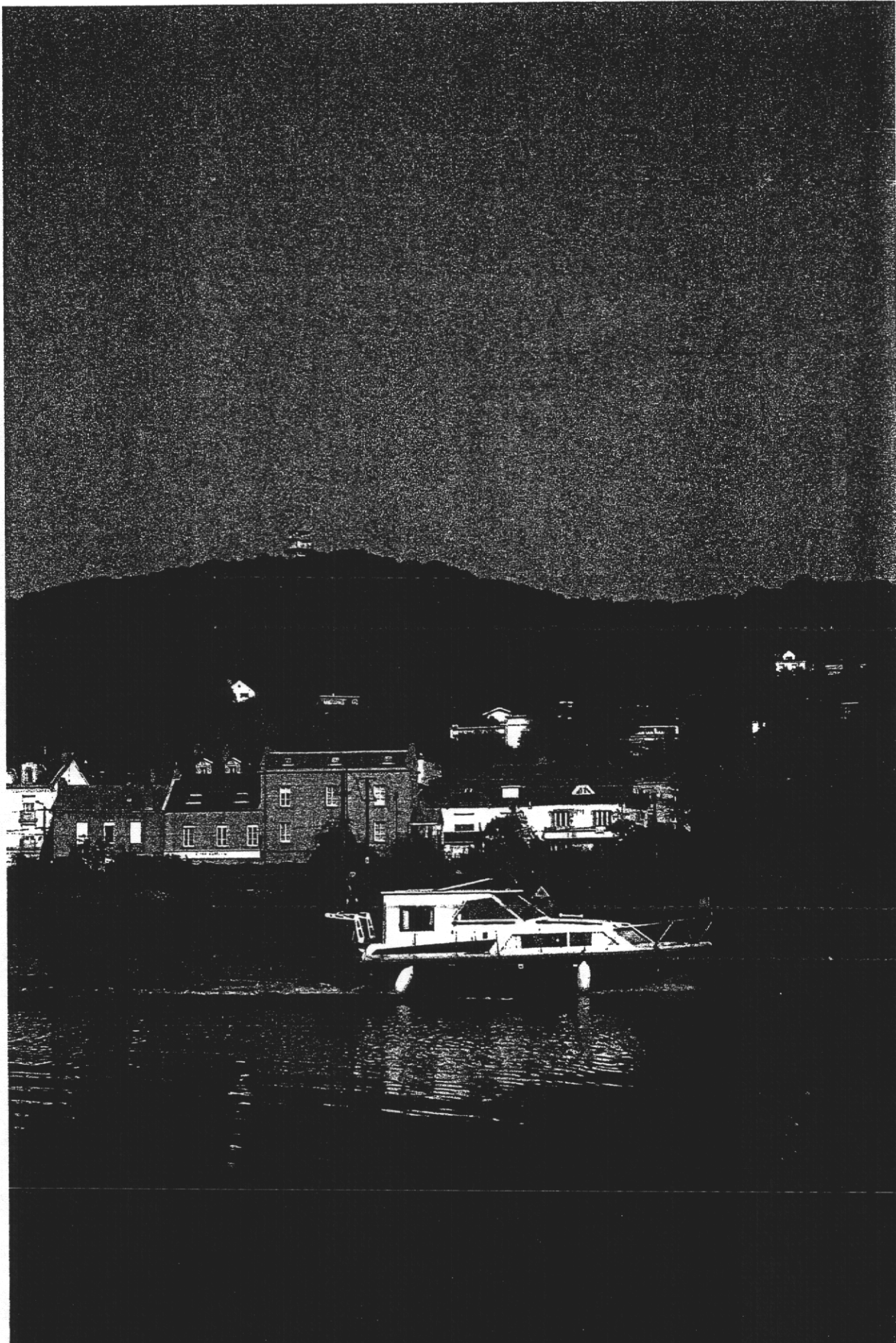
EXPLOITER LE RÉSEAU HAUT DÉBIT COMMUNAUTAIRE

L'exploitation technique et commerciale du réseau Haut Débit de la CA2M s'est traduite par la signature en 2004 de deux nouveaux contrats avec les sociétés MCI et RMI. De nombreux contacts ont été noués avec des opérateurs ainsi qu'avec de nombreux acteurs institutionnels locaux.

La Communauté a réalisé des travaux de pose de câbles et de gaines pour un montant total de 192 532,16 € TTC. 26 devis ont été établis à la demande des opérateurs dans le cadre de leurs actions commerciales.

Etudes et partenariat pour prépa

Développement économique et touristique



Etude de définition de l'intérêt communautaire en matière touristique, partenariat avec l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) sur le Mont Saint-Quentin et balisage des itinéraires de balades sur le territoire caractérisent l'activité de l'année 2004

PROJET DE MISE EN VALEUR ET DE GESTION DU MONT SAINT-QUENTIN

La CA2M a sollicité, en 2004, le partenariat de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) au titre du Programme Régional d'Accompagnement des Restructurations de Défense (PRARD) à travers la maîtrise d'ouvrage d'une étude de diagnostic technique, mise en sécurité et traitement des sites et ouvrages militaires du Mont Saint-Quentin.

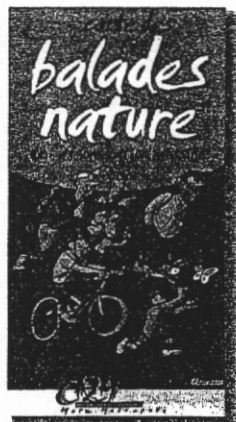
Objectif de cette étude : déterminer les actions et les modalités d'un programme de mise en sécurité et d'aménagement global en vue d'une ouverture du site au public. Cette étude s'inscrit dans la perspective d'acquisition des emprises militaires dont les négociations se poursuivent. Parallèlement, les réflexions portant sur un projet culturel privé de reconversion du Fort de Plappeville sont en cours.



Pavillons France Télécom

Enfin, le Conseil de Communauté a statué, le 29 novembre 2004, sur l'acquisition et la démolition des trois pavillons France Télécom, au pied de la Tour Hertzienne, en vue d'une préservation environnementale de la partie sommitale du Mont Saint-Quentin. Le permis de démolir a été déposé en décembre.

CARTE DES BALADES NATURE : DE NOUVEAUX SENTIERS BALISÉS



En 2004, le Club Vosgien de Metz et la Fédération Française de Randonnée Pédestre ont procédé au balisage des 225 nouveaux kilomètres de sentiers de randonnée de la Carte des Balades nature de l'Agglomération Messine, en partenariat avec les services de la CA2M et de l'AGURAM.

Le coût de cette opération financée par la Communauté d'Agglomération s'est élevé à 20 900 €.

408 km de sentiers balisés, hors GR 5 et Tour de Metz, s'offrent désormais aux randonneurs. Mise à disposition dans l'ensemble des mairies des communes membres et à l'Office de Tourisme de Metz, cette carte connaît un véritable succès auprès des habitants.

Chiffres-clés des balades nature

- 408 km de chemins balisés
- 900 balises
- 700 flèches directionnelles
- 40 plaques directionnelles

DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

En 2004, la CA2M a mené diverses réflexions sur la mise en œuvre d'une compétence Tourisme. Ainsi, afin que la CA2M puisse se positionner sur l'étendue de sa compétence, une étude permettant,

à partir d'un diagnostic territorial, de déterminer une stratégie de développement touristique sur le périmètre de Metz Métropole va être engagée.





Le lancement du Pro

Un événement clé a marqué l'année 2004 : l'approbation le 29 novembre en Conseil de Communauté, après plusieurs mois de réflexion et d'études, du Projet d'Agglomération. Véritable document de planification stratégique traduisant les ambitions de la Communauté pour la construction de l'avenir de son territoire, ce Projet a donné naissance à un Contrat d'agglomération, levier financier essentiel pour la mise en œuvre des politiques de territoire proposées.

LE PROJET D'AGGLOMÉRATION DE LA CA2M APPROUVÉ

S'appuyant sur un diagnostic élaboré en juin 2003, les orientations stratégiques pour le développement de l'agglomération, approuvées par le Conseil de Communauté en novembre de la même année, ont permis la structuration d'un projet d'agglomération. Il s'est enrichi du travail des quatre commissions d'études du Conseil de Développement de l'Agglomération Messine à l'occasion de neuf réunions thématiques.

Au terme de ce processus d'élaboration, le Projet d'Agglomération intitulé "L'ambition partagée d'une métropole en mouvement" a été approuvé par le Conseil de Communauté lors de sa séance du 29 novembre 2004.

4 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Ce Projet encadre l'action communautaire autour de 4 orientations stratégiques qui définissent les ambitions de développement de la CA2M :

- Promouvoir et renforcer l'attractivité de l'agglomération.
- Valoriser l'environnement et promouvoir une politique de déplacement intégrée.
- Assurer un développement urbain harmonieux et renforcer la cohésion sociale.
- Favoriser les solidarités territoriales.

Pour chaque orientation, le Projet d'Agglomération définit des actions à plus ou moins long terme (certaines étant déjà engagées) sachant que ces mesures pourront être confirmées, infléchies ou révisées en cours de parcours afin de faire vivre le Projet de Territoire. Ainsi, en matière de renforcement de l'attractivité de l'agglomération, les opérations préconisées sont nombreuses : à titre d'exemple citons l'implantation du Centre Pompidou-Metz, la réalisation

de l'avenue de la Seille (VR 413), le développement des Technologies de l'Information et de la Communication...

L'enseignement supérieur et la recherche sont également concernés (transfert de l'ENIM, CIRAM...) tout comme le développement économique (création d'un schéma de développement commercial, gestion de l'offre immobilière à l'échelle du territoire communautaire...) et le tourisme avec la protection et la mise en valeur du Mont Saint-Quentin...

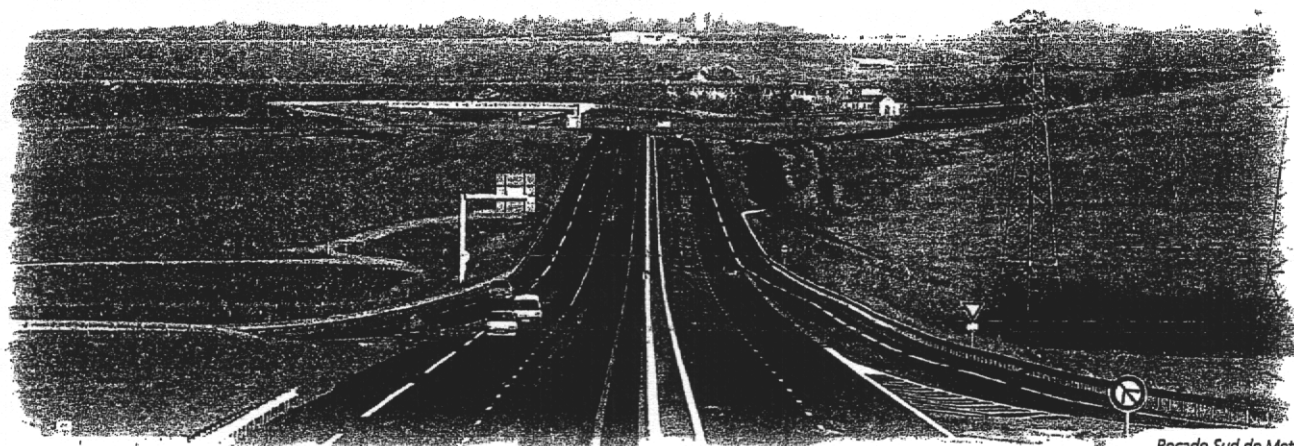


Le Château de Mercy

En matière d'environnement et de politique de déplacement, sont prévues des mesures de gestion des déchets, d'assainissement, d'études et d'aménagements de transports urbains en site propre...

Afin d'assurer un développement urbain harmonieux et renforcer la cohésion sociale, le Projet d'Agglomération prévoit le développement d'une zone d'activités en marge du futur centre hospitalier au Château de Mercy, l'aménagement du Quartier de l'Amphithéâtre, l'actualisation du Programme Local de l'Habitat, la création éventuelle d'une mission locale communautaire, etc.

t d'Agglomération



Rocade Sud de Metz

Enfin, pour favoriser les solidarités territoriales, la coopération au sein de réseaux de villes que sont le Sillon Lorrain (Epinal-Nancy-Metz-Thionville) et surtout le Quattropole (Luxembourg-Trèves-Sarrebruck-Metz) est notamment évoquée.

LE CONTRAT D'AGGLOMÉRATION

Parallèlement, le Contrat d'Agglomération était adopté lors de la même séance. Au côté de l'engagement des ressources propres de la collectivité, ce contrat constitue le levier essentiel pour la mobilisation des moyens financiers auprès des principaux partenaires de la CA2M (en particulier l'Etat et la Région Lorraine).

Ainsi, une première phase opérationnelle (2004-2006) de ce contrat-cadre, relevant de l'action à court terme, s'inscrit au titre du Contrat de Plan Etat-Région en cours et repose sur une déclinaison annuelle concertée des mesures, actions ou opérations participant à la mise en œuvre du projet d'agglomération.

Conseil de Développement

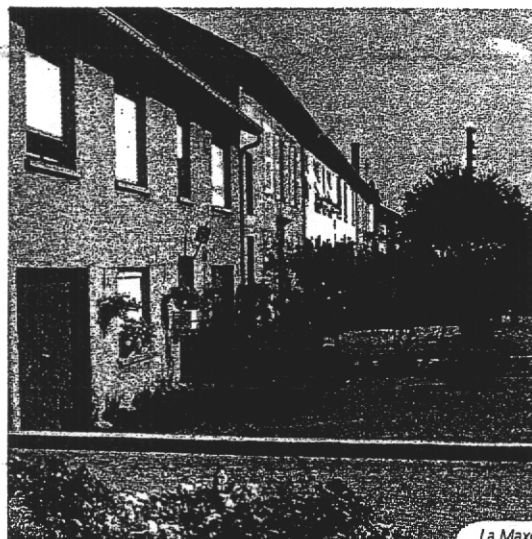
Marquant sa volonté d'accompagner les dispositions législatives visant à renforcer la concertation locale, Jean-Marie RAUSCH, Président de la CA2M, a procédé le 30 juin 2004 à l'installation du Conseil de Développement de l'Agglomération Messine. Celui-ci constitue aux côtés des Elus communautaires l'assemblée consultative ayant vocation à favoriser réflexions et échanges entre les forces vives de l'agglomération.

Fort de ses 49 membres représentatifs de la société civile, il est présidé par François GROSDIDIER, Vice-Président de la CA2M et Député-Maire de Woippy, et s'appuie sur les 4 Commissions d'études constituées en son sein. Le Conseil et ses Commissions ont ainsi enrichi de leurs travaux les orientations de développement de l'agglomération.

LES PLANS LOCAUX D'URBANISME (PLU)

Dans le cadre de la procédure prévue à l'Article 123-9 du Code de l'Urbanisme, la CA2M est consultée au titre d'Autorité Organisatrice des Transports Urbains sur les PLU des Communes de la CA2M.

En 2004, le Conseil de Communauté a ainsi émis son avis sur les projets des communes de Chieulles, Jussy, Coin-sur-Seille et La Maxe.



La Maxe

Un nouveau PDU en gestation

L'année 2004 s'est partagée, pour la compétence Transports, entre la gestion quotidienne du réseau, les aménagements nécessaires à l'intégration de deux nouvelles communes, et la phase d'études pour la révision du Plan de Déplacements Urbains.

UN RÉSEAU QUI S'ÉLARGIT, QUI S'ADAPTE, QUI S'OUVRE

UNE DSP* RENOUVELÉE

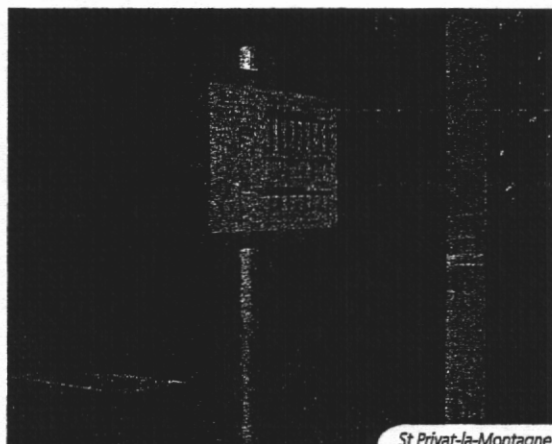
La CA2M est l'Autorité Organisatrice des transports à l'intérieur du Périmètre de Transports Urbains (PTU) qui coïncide avec le territoire communautaire. Les lignes de bus, les fréquences de rotation, les arrêts et les tarifs sont ainsi déterminés par la CA2M, qui a délégué, du 1^{er} janvier 2004 jusqu'au 31 décembre 2010, l'exploitation complète du réseau à la société d'économie mixte locale TCRM (Transports en Commun de la Région Messine) dont elle détient 60% du capital. La subvention d'exploitation allouée à la SAEML TCRM a représenté 17,8 millions d'euros en 2004.

* DSP : Délégation de Service Public.

DES LIGNES ADAPTÉES OU CRÉÉES

Au 31 décembre 2004, la CA2M assure l'organisation de la desserte de 37 communes, les deux dernières nouvelles communes, Saint-Privat-La-Montagne et Laquenexy, étant, quant à elles, desservies depuis le 1^{er} avril 2004.

De plus, la CA2M a procédé à l'adaptation de divers services comme la création d'un service aller et d'un service retour supplémentaires sur la ligne 112 pour la desserte de Gravelotte et Vernéville, le prolongement de deux services supplémentaires de la ligne 5/25 en heure creuse pour la desserte de Châtel-Saint-Germain, etc.



St Privat-la-Montagne

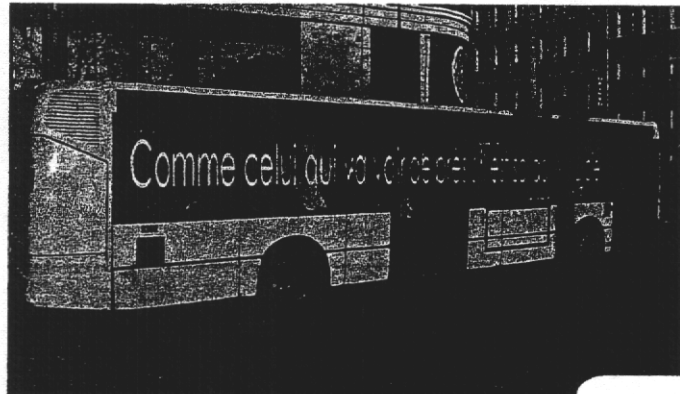


Gravelotte

Chiffres-clés

- 17,1 millions de voyageurs transportés (+2% par rapport à 2003)
- 7 millions de km parcourus (+6% par rapport à 2003)
- 46 lignes et services se décomposant comme suit : 15 lignes principales, 14 navettes, 5 minilignes, 11 services spécifiques, et 1 service Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- 151 autobus, dont 14 minibus et 4 midibus
- 44 autobus équipés de pot catalytique et de filtre à particules





DE NOUVELLES ACQUISITIONS

En 2004, le Conseil de Communauté a décidé de procéder à l'acquisition de 4 autobus standard surbaissés et de 8 autobus articulés surbaissés pourvus des mêmes équipements anti-pollution. Ces nouveaux autobus, livrables à la mi-2005, seront équipés d'un emplacement réservé pour usager en fauteuil roulant et d'une rampe escamotable facilitant la montée et la descente des bus. L'acquisition de 3 minibus supplémentaires a également été décidée.



PARTENARIAT POUR L'INTERMODALITÉ

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat avec la Région et les autres Autorités Organisatrices de Lorraine, la CA2M a approuvé une charte pour le développement de l'intermodalité. Cette charte vise à créer une tarification intermodale et à favoriser le développement de l'interopérabilité des systèmes

billettiques existants ou futurs. Les premières réunions de travail ont réuni les différents partenaires pour déterminer les modalités pratiques et concrètes de cette collaboration.

COMMUNICATION

Enfin, des opérations de communication ont été menées en 2004 pour inciter les habitants de la CA2M à utiliser les transports publics :

- La CA2M a offert 3 000 entrées à la Foire Internationale de Metz aux personnes qui empruntaient les lignes 8 et U des TCRM pour se rendre à la FIM les 1^{er}, 5, 6 et 7 octobre 2004.
- La Communauté a également poursuivi la mise en place de la découpe des bus. Pierre de Jaumont, accompagnée de phrases inscrites sur les bus qui sont à la fois une image et une communication sur la cité.



LA RÉVISION DU PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAIN (PDU) SE POURSUIT

Après enquête publique, le PDU avait été approuvé par le Conseil de District le 25 septembre 2000.

Le nouveau périmètre institutionnel (28 communes au 1^{er} janvier 2002, 35 au 1^{er} janvier 2003 puis 37 au 1^{er} janvier 2004) et un nouveau cadre législatif (la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" SRU du 13 décembre 2000) ont imposé une révision de ce PDU avant juillet 2006.

La délibération du 29 septembre 2003 a décidé de la réalisation de ces travaux de révision.

Ceux-ci ont été confiés à un Comité de Pilotage, réunissant élus et services compétents de la Communauté, auquel ont été associés les services de

l'Etat, de la Région et du Département. Courant 2004, ce Comité de Pilotage s'est réuni à 9 reprises.

Concernant le volet "développement des transports collectifs urbains", le Comité de Pilotage a dirigé les études relatives à :

- La faisabilité et mise en œuvre d'un premier tronçon de site propre sur les avenues de Plantières, de Strasbourg, et rue Belletanche (opération anticipée en raison des projets de développement des quartiers sud-est de Metz). 3 scénarios ont été retenus.
- La définition d'un réseau global de transports collectifs en site propre.
- L'insertion urbaine de ce réseau de site propre.

La Rocade Sud de Metz en service

En matière de voirie, la CA2M poursuit les engagements du District de l'Agglomération Messine et assure la maintenance des voiries de zones d'activité économique dont elle a la gestion.



Rocade Sud de Metz

LA ROCADÉ SUD DE METZ : OUVERTURE EN 2004

La CA2M a participé, dans le cadre du Contrat de Plan, au financement de la section urbaine de la Rocade Sud de Metz (A4 - RD 913) pour un montant de 781 151,80 € TTC pour l'année 2004.

Ce chantier, ouvert en 1998, s'est achevé en décembre 2004. Route de 12 km à 2 x 2 voies, la Rocade Sud ou RN 431 a le statut d'une route express. Sa mise en service a été précédée d'une "journée Portes Ouvertes" en octobre, à laquelle la CA2M a participé et dont l'objectif était de permettre aux piétons, aux cyclistes et aux rollers de découvrir cette nouvelle voie en toute liberté, avant de l'ouvrir aux véhicules.

UNE REDISTRIBUTION DU TRAFIC ROUTIER

La Rocade Sud constitue une liaison directe entre l'A4 à l'Est de Metz et l'A31 au sud et va délester la traversée de Metz. Ainsi, le trafic sur les grands axes que sont les autoroutes A4 (Paris-Strasbourg) et A31 (axe Nord-Sud, Nancy-Luxembourg) va se redistribuer. Son rôle est également de favoriser les liaisons intercommunales et inter-quartiers, ainsi qu'un meilleur accès aux zones d'activités économiques du sud de l'agglomération.

UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

Le projet a veillé à une intégration optimale de la route dans son environnement, avec un aménagement paysager soigné, des bassins de rétention, la préservation de certaines zones sensibles et la mise en place de protections phoniques et visuelles pour les habitants situés à proximité.

Rocade Sud : chiffres-clés

- 12 km
- 13 ouvrages d'art
- 5 échangeurs
- 35 000 véhicules attendus chaque jour sur la section urbaine
- 25 000 véhicules attendus chaque jour sur la section rase campagne
- Budget total : 72,26 millions d'euros, dont 7,2 millions financés par la CA2M

AUTRES TRAVAUX : PARKING ET ESPACES PUBLICS

Pour accompagner l'évolution de l'activité de la Foire Internationale de Metz, la CA2M a confié un mandat à la Ville de Metz pour y construire un parking de 900 places ainsi qu'un bassin de rétention de 7 000 m³ environ, pour un montant global de 950 762,45 €.

La maintenance et l'entretien des espaces publics des zones Metz-Technopôle et Belle Fontaine à Marly ont été effectués pour un montant de 211 450,39 € TTC. L'éclairage public a représenté une somme de 19 285,92 € pour ces deux zones d'activités.



Sous le signe de la cohésion et de la solidarité

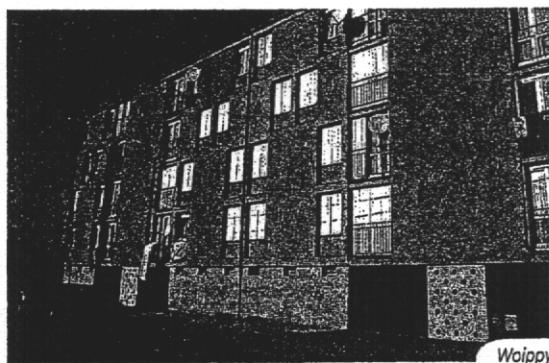
En 2004, la CA2M a mis en œuvre progressivement ses moyens pour apporter son soutien en matière d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville à ses communes membres.



Metz-Borny

SOUTENIR LE LOGEMENT SOCIAL

L'Etat ayant modifié certaines conditions de son soutien au logement social, la CA2M a adapté son action. Le Conseil de Communauté a ainsi approuvé par délibération en date du 29 novembre 2004 une actualisation des modalités pratiques d'intervention de la CA2M, prenant en compte les créations du Fonds Régional de Minoration Foncière et de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).



Woippy

Dans ce cadre, la CA2M a accordé sa garantie aux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Société BATIGERE-SAREL (1 emprunt), l'OPAC de Metz (6 emprunts), l'OPHLM

de Montigny-Lès-Metz (4 emprunts) et la Société Anonyme d'HLM LOGIEST (4 emprunts), afin de financer la réhabilitation de 700 logements et la construction de 144 logements neufs. Le montant total garanti s'élève à 8 350 488 €.

La Communauté d'Agglomération a attribué 2 082 528 € de subvention et a contribué à la construction de 12 logements sur Montigny-lès-Metz, à la démolition de 47 logements sur Woippy et aux réhabilitations de 188 et 299 logements respectivement sur Metz et Woippy.

Par ailleurs, le Conseil de Communauté a participé au financement du Groupement d'Intérêt Public pour le Droit Au Logement (GIPDAL) et du Fonds de Solidarité pour le Logement. Sur la base d'une contribution à hauteur de 0,23 €/habitant, la cotisation de la CA2M s'est élevée à 51 074,03 € au titre de l'année 2004.

Chiffre-clé :

- 1 343 logements aidés ou garantis

SOUTENIR LES COMMUNES DANS LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au titre de sa compétence, la CA2M a accepté de contribuer au fonctionnement d'un dispositif d'accueil des victimes à l'Hôtel de police de Metz en participant, à hauteur de 7 000 € la première année d'exercice (2005), au financement d'un poste de travailleur social en partenariat avec l'Etat et le Conseil Général.

Par ailleurs; dans le prolongement des premières réflexions engagées au dernier trimestre de l'année 2003, un travail prospectif a été mené en 2004 sur le développement d'un partenariat avec les Missions Locales et PAIO des bassins d'emploi de Metz et

Metz-Campagne. Prenant en compte les perspectives de création d'une Mission Locale Communautaire, cette démarche a mis en exergue les difficultés d'appréhension des modalités pratiques de mise en œuvre d'un tel projet.

Enfin, dans le cadre d'un partenariat avec l'INSEE Lorraine, la CA2M a participé aux réflexions sur l'élaboration d'un tableau de bord annuel sur la pauvreté-précarité en Lorraine dans la perspective d'une réalisation en 2005.

Nouveaux services et sensibilisation

Compétente en matière de collecte et d'élimination des déchets, la CA2M assure en régie directe la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables. Elle a mis en place des opérations de communication spécifiques pour sensibiliser les administrés aux gestes du tri et, d'une façon générale, à la protection de l'environnement.

UNE COLLECTE OPTIMISÉE ET EFFICACE

En 2004, la CA2M a collecté en régie directe les 37 communes de son territoire. Elle a assuré le ramassage des ordures ménagères, la collecte sélective (sauf sur la Ville de Metz où cette prestation est déléguée à la société SOMERGIE) et la collecte des objets encombrants.

La Communauté assure également la distribution des sacs poubelles auprès de tous ses habitants. Cette prestation est assurée par SOMERGIE, dans le cadre de sa délégation de service public, sur la Ville de Metz.

Des services complémentaires ont été mis en place au profit de l'habitant ou de la mairie :

- mise à disposition de composteurs,
- mise à disposition de bennes à déchets verts pour les services municipaux des communes,
- mise à disposition de contenants de collecte à l'occasion des manifestations organisées par les communes.

Chiffres-clés :

- 71 170 tonnes d'ordures ménagères collectées
- 10 180 tonnes de déchets recyclables
- 5 500 tonnes de verre en apport volontaire
- 4 000 tonnes de papier
- 1 200 tonnes d'encombrants
- 37 500 tonnes de déchets en déchèteries
- 313 000 usagers dans les déchèteries



Le bilan global (collecte et traitement) laisse apparaître une augmentation de 0,85% du coût entre 2003 et 2004. Les gains de productivité dégagés au niveau de la collecte (- 2,31%) compensent en partie l'augmentation du traitement (+3,87%) et de la participation aux déchèteries (+1,13%). Ce bilan démontre que l'optimisation des tournées et la rationalisation de l'organisation permettent des économies d'échelle et une maîtrise du coût global du service.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2004, l'Unité de Valorisation Energétique du Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine (SMAM), auquel la CA2M a confié l'élimination des déchets, a traité 98 900 tonnes de déchets, soit une diminution de 0,02% par rapport à 2003. Le coût du traitement des déchets s'est élevé pour la CA2M à 87,39 € HT (+2% par rapport à 2003) par tonne pour les déchets à incinérer et à 147,90 € HT (+2% par rapport à 2003) pour les matériaux à recycler.



Centre de Tri

Chiffres-clés

- 11 664 tonnes de matériaux à recycler triés
- 87 275 tonnes de déchets, augmentés de 4 421 tonnes de refus de tri, valorisés énergétiquement
- 287 759 tonnes de vapeur à haute température produites et livrées à l'Usine d'Electricité de Metz



Mobile gagnant

LA SENSIBILISATION DES HABITANTS

Afin d'aider les usagers à optimiser leurs gestes de tri, mais aussi afin de les sensibiliser de façon globale à la protection de l'environnement, la CA2M a mis en place différents moyens de communication :

UN CONCOURS DE MOBILES

Un concours de mobiles a été lancé auprès des enfants de 6 à 12 ans habitant Metz Métropole. Il s'agissait de réaliser en groupe ou individuellement un mobile en déchets recyclables issus du sac transparent. Cette opération a été montée en partenariat avec Haganis et Somergie, dans le cadre des Recyclades 2004, manifestation nationale initiée par Eco-Emballages et la Fondation de France. Un jury d'élus de la Communauté et de représentants des organismes associés s'est réuni et a choisi les 5 plus beaux mobiles dans chacune des catégories. Près de 70 mobiles ont été examinés.

LES AMBASSADEURS

Les ambassadeurs du tri sont à l'écoute des habitants pour répondre à toutes leurs questions relatives au tri. Ils assurent également la communication dans le cadre d'opérations spécifiques (animation du concours de mobiles, interventions auprès des enfants dans le cadre de l'opération "Côté Pile", participation à des réunions publiques auprès des administrés).

UN CALENDRIER

La CA2M a édité un calendrier indiquant les jours de collecte par type de déchets. Ce calendrier est complété par des informations simples et pertinentes qui expliquent les bons gestes de tri. Il informe également les citoyens sur le devenir des différents matériaux. D'autres supports de communication ont également été élaborés (guide du compostage, guide pratique à destination des mairies, ...).



Fourrière animale

L'activité de la fourrière animale s'est poursuivie.

- Nombre de chiens errants entrés à la fourrière en 2004 : 220
- Nombre de chats errants entrés à la fourrière en 2004 : 34
- Nombre de cadavres d'animaux récupérés sur la voie publique en 2004 : environ 300

Travaux et études pour améliorer le réseau

En 2004, la CA2M a poursuivi les études et les travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau d'évacuation des eaux pluviales dans les communes membres. C'est toujours le Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine, via sa régie Haganis, qui a assuré pour le compte de la CA2M la collecte et le traitement des eaux usées (redevance fixée à 0,94 € le m³).



UN PROGRAMME DE TRAVAUX CONSÉQUENT

La collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales ont généré trois types d'intervention de la part de la Communauté d'Agglomération :

ENTRETIEN

Entretien des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage avec notamment le curage des avaloirs) assuré dans le cadre des missions statutaires du SMAM qui perçoit une contribution de la CA2M fixée à 1 490 000 € TTC pour l'année 2004.

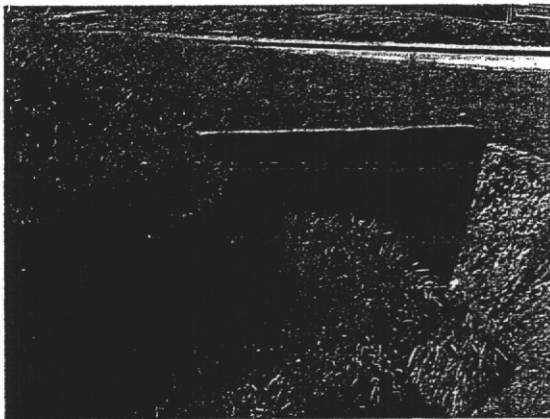
MAINTENANCE

Maintenance des réseaux pluviaux consistant dans les petits travaux de réparation des ouvrages confiés au SMAM par la CA2M par convention, pour un montant forfaitaire de 264 000 € TTC pour l'année 2004. Sont définies, pour chacun des ouvrages pluviaux, la nature et la fréquence des interventions effectuées.

AMÉLIORATION ET EXTENSION

Amélioration et extension des réseaux pluviaux, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la CA2M. L'enveloppe annuelle consacrée à ces investissements est fixée à 3 150 000 € TTC. Il s'agit en 2004 notamment de la pose d'un collecteur par fonçage à Saint-Julien-lès-Metz, de la réfection d'un ouvrage souterrain canalisant les eaux pluviales et le ruisseau de Montvaux à Amanvillers ou de la remise en état d'un fossé à Marly. Le volume total de travaux réalisés et mandatés en 2004 s'est élevé à 1 359 539,99 € TTC. Un montant de travaux de 1 452 976,59 € TTC a été engagé et sera facturé courant 2005.

DES ÉTUDES POUR PRÉPARER L'ANNÉE 2005



Un programme d'études a été décidé par le Conseil de Communauté lors du vote du Budget Primitif le 29 mars 2004 pour un montant de 150 000 € TTC, dont la plus grande partie était destinée à engager les études hydrauliques permettant de préparer le programme d'investissement des années suivantes. Certaines études importantes ont été engagées en fin d'année et se poursuivront en 2005.

La constitution de l'inventaire des ouvrages pluviaux pour chacune des Communes s'est déroulée pendant toute l'année 2004, l'étape ultime étant l'approbation de la liste définitive des ouvrages à prendre en compte par la CA2M.

LA PROTECTION CONTRE LES CRUES À L'ÉTUDE

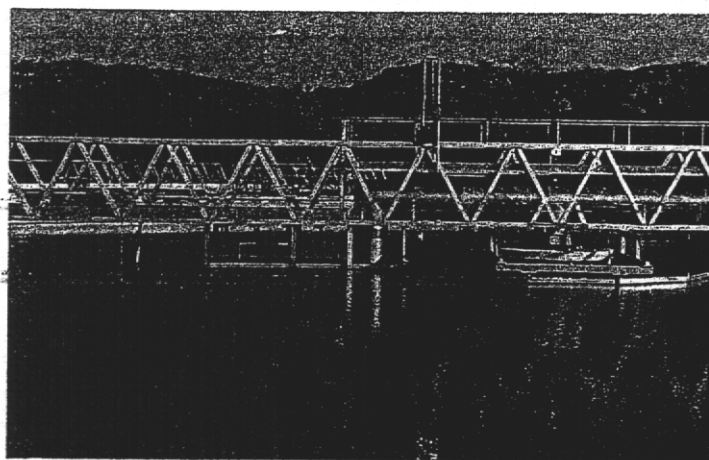
La CA2M ne possède aucune compétence directe en matière de protection contre les crues, mais la compétence Assainissement l'oblige à s'intéresser de très près au débit des ruisseaux et rivières qui constituent l'exutoire naturel des ouvrages pluviaux.

Une étude relative à la protection des zones urbanisées contre les crues de la Moselle a été lancée en juillet 2003 dans la continuité des engagements pris par le

District de l'Agglomération Messine. Confiée à la Société INGEROP, cette étude s'est poursuivie en 2004 avec la présentation, en fin d'année, des principes qui pourraient être mis en œuvre pour la protection par des petits endiguements des zones urbanisées et le stockage des volumes soustraits à la crue dans les étangs du nord de l'agglomération.

Haganis : la régie devient communautaire

Le paysage intercommunal aura connu de profonds changements dans l'agglomération messine à la fin de l'année 2004 : le Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine disparaît et Haganis devient la régie de la CA2M.



Le 16 mai 1967, soit bien avant la naissance du District de l'Agglomération Messine intervenue le 30 janvier 1975, était créé le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Agglomération Messine (SIAAM).

Quelques années plus tard, le 1^{er} juillet 1973, ce regroupement de Communes étend ses compétences au traitement des déchets et devient le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de l'agglomération messine.

La transformation du District en Communauté d'Agglomération le 1^{er} janvier 2002 génère de nouvelles évolutions dans le mode de fonctionnement du SIVOM : alors que les Communes du District étaient jusqu'ici membres directs de ce dernier, c'est à présent la CA2M qui les représente au Comité Syndical et qui assume les charges financières correspondant aux services rendus en matière d'assainissement et de traitement des déchets.

Dès lors, le SIVOM n'est plus un syndicat intercommunal mais devient un syndicat mixte : le Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine (SMAM). Outre la CA2M, il compte parmi ses membres 4 Communes et une Communauté de Communes.

Dans le même temps, on assiste à la création d'Haganis, régie du SMAM, qui est chargée de l'exploitation des installations du Syndicat Mixte, conformément à la réglementation en vigueur. Ce mode de gestion a l'avantage de permettre l'autonomie et la souplesse de fonctionnement nécessaires pour la conduite d'activités industrielles complexes, tout en maintenant le contrôle direct des élus de la collectivité de rattachement.

Au cours de l'année 2004, les Communes de Dornot, Ancy-sur-Moselle et Novéant-sur-Moselle ainsi que la Communauté de Communes du Val de Moselle sollicitent leur retrait du SMAM. En parallèle, la Commune d'Ars-sur-Moselle sollicite son adhésion à la CA2M. L'ensemble de ces demandes, validées par arrêtés préfectoraux en date du 9 décembre 2004, a conduit à la cessation du SMAM dans la mesure où son périmètre recouvrait celui de la Communauté d'Agglomération.

A présent, la Régie Haganis se trouve donc naturellement rattachée à la CA2M, ce qui apporte une meilleure cohérence en regroupant sous une même autorité les compétences de collecte et de traitement des déchets, ainsi que celles relatives à l'assainissement des eaux, qu'elles soient usées ou d'origine pluviale.

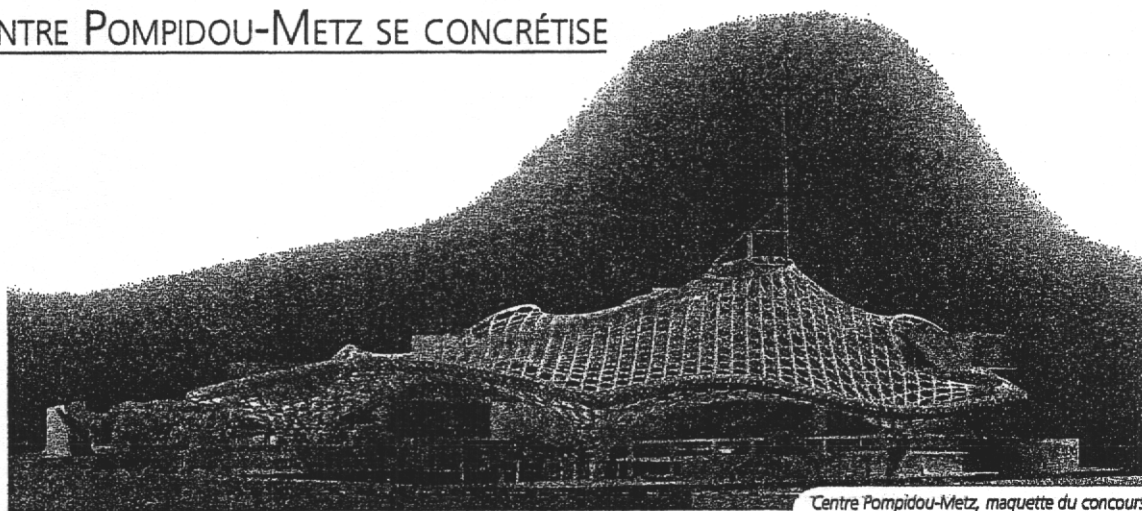
HAGANIS

La culture, un atout de développement

L'année 2004 est une année clé pour la Communauté d'Agglomération en matière culturelle. En effet, le transfert opérationnel des 4 équipements que sont l'Opéra-Théâtre, les Musées, le Conservatoire National de Région et l'École Supérieure d'Art a été un défi humain, logistique et administratif. Ce sont plus de 300 personnes qui ont rejoint les rangs de la CA2M en provenance de la Ville de Metz.

De plus, le Centre Pompidou-Metz a entamé une phase active de mise au point du projet avec les architectes retenus et engendré des opérations d'information et de communication auprès du grand public.

LE CENTRE POMPIDOU-METZ SE CONCRÉTISE



Centre Pompidou-Metz, maquette du concours

L'année 2004 a été principalement consacrée aux études de conception de l'ouvrage.

LA MISE AU POINT DU PROJET

Dans un premier temps, ce fut la mise au point et la signature du marché de maîtrise d'œuvre, avec l'équipe lauréate du concours (Jean de Gastines Architecte, Shigeru Ban Architects, Arup, Davis Langdon). Ce fut également, durant le premier trimestre, la mise au point de l'esquisse (ESQ), qui nécessitait quelques ajustements par rapport à celle présentée au concours.

L'étape suivante correspond à l'avant-projet sommaire (APS), qui a permis d'entrer plus en détail dans les plans, coupes et façades, ainsi que dans la description de l'ouvrage. Le dossier APS a été déposé et approuvé en juin, ouvrant ainsi la phase suivante, l'avant-projet définitif (APD).

- Les locaux en sous-sol ont été supprimés, et l'ensemble du rez-de-chaussée est de plein-pied au niveau du terrain naturel, facilitant ainsi l'accessibilité,
- Le bassin-canal initialement proposé a été supprimé,
- La charpente, initialement en métal et bois, est prévue totalement en bois,
- Le restaurant a été déplacé,
- La surface du bâtiment a été légèrement réduite, mais les capacités d'exposition ont été maintenues, grâce aux possibilités d'exposition d'œuvres dans des espaces variés.

Pendant ces différentes phases (ESQ, APS, APD), le projet a légèrement évolué, ce qui est habituel car d'une part il est impossible qu'une esquisse de concours soit parfaitement fonctionnelle et, d'autre part, les étapes de conception permettent d'approfondir progressivement les détails techniques, qui nécessitent des délais de réflexion importants.

L'agence Shigeru Ban Architects, basée à Tokyo, a créé une filiale française avec Jean de Gastines, dénommée Shigeru Ban Architects Europe. Cette dernière s'est installée dans des locaux temporaires sur une terrasse du sixième étage du Centre Pompidou à Paris. Comme il l'avait déjà fait pour plusieurs bâtiments qui ont contribué à sa renommée, Shigeru Ban a construit son agence avec une structure en tubes de carton, tout à fait spectaculaire.



Atelier Shigeru Ban Architects Europe



Jean-Marie Rausch, en compagnie des architectes concepteurs du projet

L'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE SE MET EN PLACE

Par ailleurs, plusieurs consultations ont été lancées et des contrats ont été conclus avec différents prestataires nécessaires au bon déroulement d'une telle opération :

- Maîtrise d'ouvrage déléguée confiée à la Ville de Metz,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de qualité environnementale confiée à Trivalor,
- Mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) confiée à BeCS,
- Mission de coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) confiée à Casso et Compagnie,
- Mission d'Ordonnancement-Pilotage-Coordination (OPC) confiée à Comsept Ingénierie,
- Etudes géotechniques confiées à Compétence Géotechnique,
- Mission de conseil en communication confiée à I&E Consultants.

D'autres intervenants, missionnés en 2003, ont poursuivi leur travail sur le projet :

- Mission d'assistance programmation, confiée à J. Dourdin Consultants,
- Mission de contrôle technique, confiée à Norisko Construction.

LA PROMOTION VERS LE PUBLIC

Après la phase relative au concours international d'architecture qui s'est déroulée en 2003, les six projets finalistes ont été exposés en différents lieux de l'agglomération début 2004, puis ont fait l'objet d'une remarquable exposition au Centre Pompidou à Paris pendant l'été.

Le vernissage de cette exposition a permis aux élus communautaires de visiter le Centre parisien et de mieux en appréhender ses dimensions. Ces projets ont également été diffusés par le biais d'articles dans de nombreux magazines et sites internet, ainsi que par le livre "Concours Centre Pompidou-Metz", publié par Le Moniteur-AMC et les Éditions du Centre Pompidou.



Visite du Centre parisien par les élus communautaires

UN PARTENARIAT OFFICIELLEMENT ACTÉ

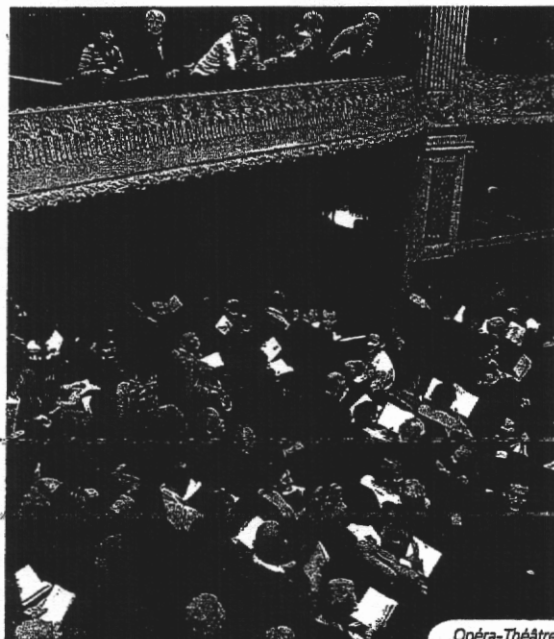
Enfin, en décembre 2004, la collaboration avec le Centre Pompidou sur cet important projet a été concrétisée par la signature d'un protocole de partenariat, définissant les rôles des deux partenaires, et par la nomination de Laurent Le Bon, conservateur au Centre Pompidou, à la direction du projet.

L'état d'avancement du projet au 31 décembre 2004 permet d'envisager un déroulement du chantier en 2006 et 2007, et une ouverture au public courant 2008.



UN OPÉRA-THÉÂTRE DE PRODUCTION

Plus ancien théâtre de France encore en activité, l'Opéra-Théâtre de Metz s'affiche désormais comme un équipement communautaire. 6 opéras, 4 opérettes, 2 ballets, 7 pièces de théâtre et 2 spectacles pour enfants, soit 61 représentations, ont été donnés en 2004. Il est l'un des rares opéras de production en France et exporte ses spectacles créés à Metz dans d'autres salles de spectacles (Limoges, Toulon, Avignon...). La salle a également été mise à disposition d'associations artistiques de l'agglomération ou du Conservatoire notamment, pour leurs spectacles (ballets, pièces de théâtre, concerts).



Opéra-Théâtre



La Tosca

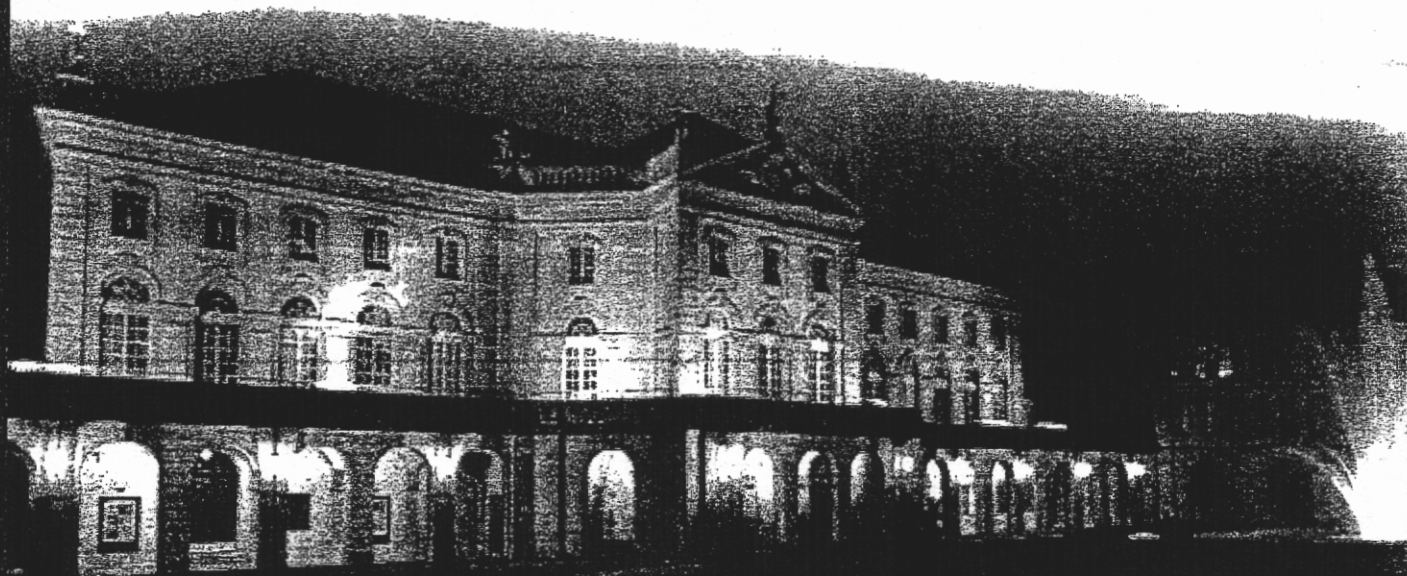
Parmi les spectacles programmés durant la saison, trois ont rencontré un très large succès, avec une jauge moyenne par représentation frôlant la capacité maximale de la salle : "Nuit d'ivresse", une pièce de théâtre en tournée nationale, ainsi que "Tosca", opéra d'ouverture de la saison 2004 et "La Veuve Joyeuse", opérette jouée durant les fêtes de fin d'année.

Les spectacles pour enfants, tel "Babar", ont attiré un public fidèle et nombreux.

Enfin, l'année 2004 a vu un changement à la tête de la direction artistique avec l'arrivée d'Eric Chevalier en août, chargé de conduire la saison 2004/2005 et de travailler sur les saisons à venir. Son objectif : harmonie dans l'éclectisme, équilibre et ouverture dans une programmation où voisineront grand répertoire et créations.

Chiffres-clés

- 61 représentations en 2004
- 32 165 spectateurs
- 536 spectateurs par représentation en moyenne
- 1/3 du chiffre d'affaires provient des abonnements
- 45 agents artistiques, parmi lesquels 14 danseurs et 24 choristes
- 31 agents techniques, dont 8 décorateurs et 13 machinistes



MUSÉES DE LA COUR D'OR : DEUX EXPOSITIONS, DEUX SUCCÈS

Le passage des Musées sous l'autorité communautaire n'a pas modifié les missions principales de l'équipement : la rigoureuse conservation et la mise en valeur des collections pour une meilleure connaissance du patrimoine par les générations actuelles et futures. Les actions de conservation, de restauration, de prêts d'œuvres, d'animations auprès des différents publics, notamment scolaires, se sont poursuivies. D'importantes opérations de recensement, d'inventaire et de récolement de toutes les collections ont été lancées à l'été 2004 pour fournir un état complet des œuvres présentes aux Musées.

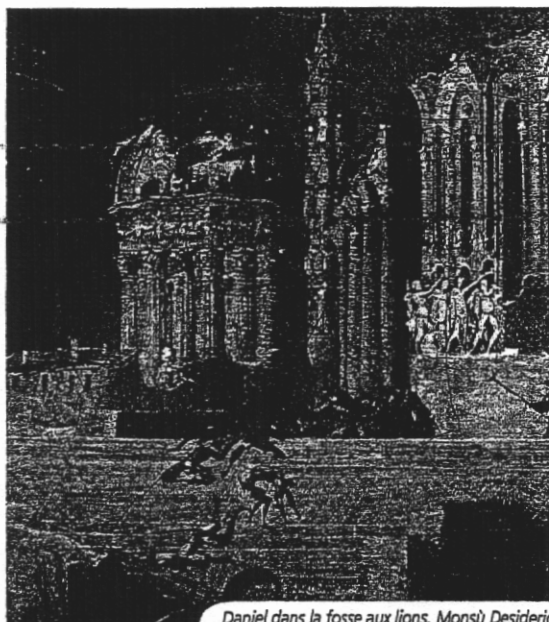
Deux grandes expositions sont venues marquer l'année 2004 aux Musées : "De la Lorraine" et "Monsù Desiderio : un fantastique architectural au XVII^{ème} siècle". Elles ont favorisé un net regain de la fréquentation avec une hausse de 14,5% du nombre de visiteurs (43 287 personnes) par rapport à 2003. Le public scolaire est en augmentation également (+5 %), grâce à ces expositions et à l'ouverture des Musées dès 9h en semaine.



Installation vidéo "Jeanne d'Arc", Jean-Baptiste Mathieu

DE LA LORRAINE : PORTRAIT DE LA RÉGION

"De la Lorraine" a été produite par la Région Lorraine et présentée conjointement et simultanément aux Musées de Metz et au Musée des Beaux-Arts de Nancy du 24 avril au 26 juillet. En sept séquences, des œuvres éminentes et émouvantes, témoignages de l'Antiquité, du Moyen-Âge, des temps modernes et contemporains, ont fait le portrait d'un espace historique, administratif, géographique, culturel et humain : la Lorraine. L'exposition comprenait des commandes à des artistes contemporains et des objets patrimoniaux rares. Elle a reçu le label "Exposition d'intérêt national" du Ministère de la Culture et de la Communication.



Daniel dans la fosse aux lions, Monsù Desiderio

MONSÙ DESIDERIO : UNE GRANDE PREMIÈRE

La deuxième exposition, "Monsù Desiderio : un fantastique architectural au XVII^{ème} siècle" a débuté le 6 novembre 2004.

Derrière ce patronyme, se cachent deux Lorrains, François de Nomé, architecte visionnaire de drames démesurés et Didier Barra, spécialiste de vues panoramiques minutieusement documentées. Venue de collections publiques et privées, d'Europe ou des États-Unis, la soixantaine de tableaux rassemblés a séduit un public nombreux, se déplaçant souvent de très loin pour voir l'exposition, premier accrochage consacré à ces artistes. Les deux toiles de Monsù Desiderio conservées aux Musées de la Cour d'Or sont le vrai point de départ de cette exposition qui a mis en valeur le rôle des musées dans l'enrichissement du patrimoine régional. Exposition et catalogue ont rencontré un véritable succès. La présentation des tableaux a été prolongée jusqu'au 28 février 2005.

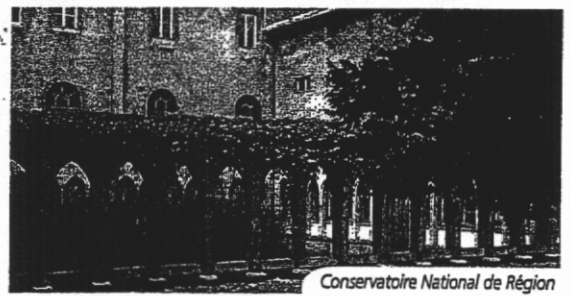
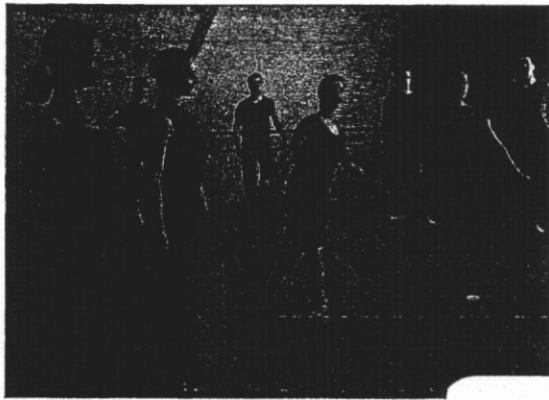


Exposition Monsù Desiderio

LE CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION : ENSEIGNEMENT ET DIFFUSION

Le Conservatoire National de Région dispense un enseignement artistique à des élèves dont l'âge varie de 5 à 30 ans. Les disciplines (musique, danse, théâtre) sont regroupées en départements pédagogiques qui réunissent les instruments de même famille ou ayant des points communs. L'objectif : former un public amateur "éclairé" ou favoriser le professionnalisme pour ceux se découvrant une réelle vocation.

1 370 personnes étaient inscrites pour la rentrée 2004/2005, soit une légère augmentation par rapport à 2003. Les classes à horaires aménagés (CHAM), permettant aux élèves de suivre un enseignement artistique en plus de leur scolarité traditionnelle, comptent 203 enfants.



Conservatoire National de Région

35 diplômes d'enseignement musical (DEM) et 20 Médailles d'or ont été délivrés en 2004.

Le Conservatoire a également un rôle de diffusion et a organisé plus de 20 spectacles ou concerts à l'Arsenal ou à l'Opéra-Théâtre, une soixantaine d'auditions de classes et sept conférences. Gratuites, ces manifestations ont permis aux élèves et professeurs de mettre en valeur leur travail devant famille, amis et amateurs anonymes, au sein de formations comme l'orchestre symphonique, l'orchestre d'harmonie, les chœurs, la troupe de théâtre... Le Conservatoire accueille en outre le CEFEDM de Lorraine, cycle de formation supérieure préparant à l'enseignement de la musique et de la danse.

Chiffres-clés

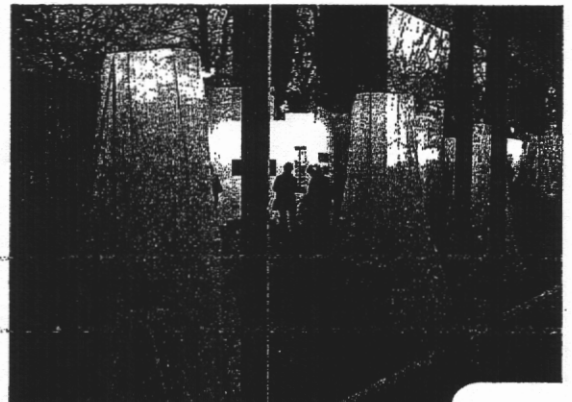
- 29 disciplines enseignées
- 1 370 élèves à la rentrée 2004, dont 888 issus des communes membres de la CA2M
- 1 056 élèves musiciens
- 252 élèves danseurs
- 62 élèves comédiens
- 203 élèves en CHAM
- 360 instruments mis à disposition des élèves
- 41 professeurs et 31 assistants

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE METZ : 96 % DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

L'École Supérieure d'Art de Metz (ESAM) est le 4^e équipement culturel devenu communautaire au 1^{er} janvier 2004. École territoriale de formation supérieure artistique, elle dispense 2 diplômes nationaux, le diplôme national d'arts plastiques (DNAP, bac+3) et le diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP, bac+5), ainsi que des formations post-scolaires. Elle a fait du multimédia vers les domaines des arts visuels, art et société et art et scénographie, sa spécialité. 96 % des étudiants ont obtenu leur diplôme en juin 2004. 150 étudiants étaient inscrits à la rentrée de septembre 2004, dont près de 80 % provenaient de la région.

L'année 2004 a permis les développements pédagogiques du Projet Multimédia initié en 1996 et de la mise en réseau du Projet Régional inter-écoles d'art Metz-Epinal.

L'École s'est également inscrite dans le processus de réforme de l'enseignement supérieur (LMD "Licence - Master-Doctorat") afin d'obtenir l'homologation de ses diplômes. L'un des pré-requis de cette reconnaissance étant les échanges internationaux, l'ESAM a donc signé des accords avec des écoles d'art allemande (Sarrebruck), tchèque (Prague), portugaise, roumaine et finlandaise et est reconnue par la charte européenne



ERASMUS-SOCRATES. D'autres contacts devraient déboucher sur de nouvelles collaborations.

Un important travail de fond a également été réalisé par l'équipe pédagogique (administration, enseignants, direction) pour réfléchir à la mise en place d'outils tant techniques qu'institutionnels, dans le cadre de la réforme de l'enseignement supérieur artistique.

Sept expositions, accompagnées pour la plupart d'éditions, se sont tenues dans la galerie de l'École, donnant ainsi aux étudiants l'occasion de présenter leur travail ou à l'établissement de participer activement à l'animation artistique et culturelle de l'agglomération.

Droit des sols : Une activité en constante évolution

Une convention est conclue avec chaque Commune membre définissant les conditions d'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol par les services de la CA2M. Aux 35 conventions en cours, se sont ajoutées celles des deux nouvelles Communes intégrées, Saint-Privat-la-Montagne et Laquenexy.

PANORAMA DE L'ACTIVITÉ

- 3 641 dossiers d'autorisations d'occupation et d'utilisation du sol
- 3 129 renseignements d'urbanisme
- 684 dossiers fiscalité
- 8 dossiers contentieux
- 6 recours gracieux
- 56 consultations juridiques des communes
- 3 000 contrôles de chantiers
- 57 infractions constatées
- 9 arrêts de chantiers ordonnés



Si l'augmentation constante du nombre de dossiers traités est due en partie à l'intégration des 2 nouvelles communes, on constate cependant une progression marquée des autorisations et des demandes de renseignements d'urbanisme, aussi bien sur les

principales villes de la CA2M, (Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy et Marly), que dans d'autres plus petites communes. Preuve de l'activité de ce secteur et de l'attractivité de l'agglomération.



7,4 millions d'euros pour l'incendie et le secours

La CA2M contribue au financement du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et intervient en substitution de ses Communes membres.

En 2004, elle a versé une contribution de 7,4 millions d'euros.



RAPPORT ANNUEL 2004
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

INTRODUCTION

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 prévoit que chaque collectivité territoriale compétente produise un rapport annuel que le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport, outre sa fonction de communication et de transparence avec les usagers, permet à la collectivité de présenter la vie du service et les indicateurs techniques et financiers qui la caractérise.

Contenu du rapport :

1. *Indicateurs techniques*

- collecte
- traitement

2. *Indicateurs financiers*

- collecte
- traitement

3. *Synthèse*

- principaux indicateurs
- perspectives à court, moyen ou long terme

INDICATEURS TECHNIQUES

INDICATEURS TECHNIQUES - LA COLLECTE

1. Le territoire desservi

1.1 Le périmètre

Au 01 janvier 2004, la CA2M a assuré le service de collecte des ordures ménagères sur le territoire de 37 communes représentant 222 687 habitants.

Amanvillers	Méy
Ars Laquenexy	Montigny lès Metz
Augny	Moulins lès Metz
Ban Saint Martin	Nouilly
Châtel Saint Germain	Noisseville
Chieulles	Plappeville
Coin lès Cuvry	Pouilly
Coin sur Seille	Pournoy la Chétive
Cuvry	Rozérieulles
Gravelotte	Saulny
Jussy	Saint Julien lès Metz
La Maxe	Saint Privat La Montagne
Laquenexy	Sainte Ruffine
Lessy	Scy Chazelles
Longeville lès Metz	Vantoux
Lorry lès Metz	Vany
Marly	Vaux
Metz	Verneville
	Woippy

1.2 L'organisation

Ordures ménagères

En 2004, la CA2M a assuré en régie la collecte des ordures ménagères sur tout son territoire.
La collecte est assurée d'une à six fois par semaine, en fonction de la commune (population, habitat collectif, ...)

Collecte sélective

Chaque habitant de la CA2M bénéficie d'une collecte sélective par semaine.
Cette collecte est assurée en régie pour toutes les communes, sauf pour Metz.
Ce service est assuré par la Société SOMERGIE, titulaire d'une délégation de service public, sur le territoire de la Ville de Metz.

Autres services

Tous les habitants de la CA2M ont accès aux déchèteries de l'agglomération.
Ils bénéficient tous du service des encombrants et de la distribution des sacs poubelles.
Des composteurs sont également mis à leur disposition, sur inscription.

INDICATEURS TECHNIQUES - LE TRAITEMENT

Depuis le 01 janvier 2002, la CA2M a transféré la compétence traitement au SMAM.

Les ordures ménagères de la CA2M sont acheminées sur le centre de valorisation énergétique du Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine.

La collecte sélective est amenée sur le centre de tri du Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine.

Une partie des objets encombrants transitent également par les installations du SMAM, tout comme certains journaux magazines.

INDICATEURS TECHNIQUES

2. Données chiffrées

2.1 Ordures ménagères

Années

Tonnages

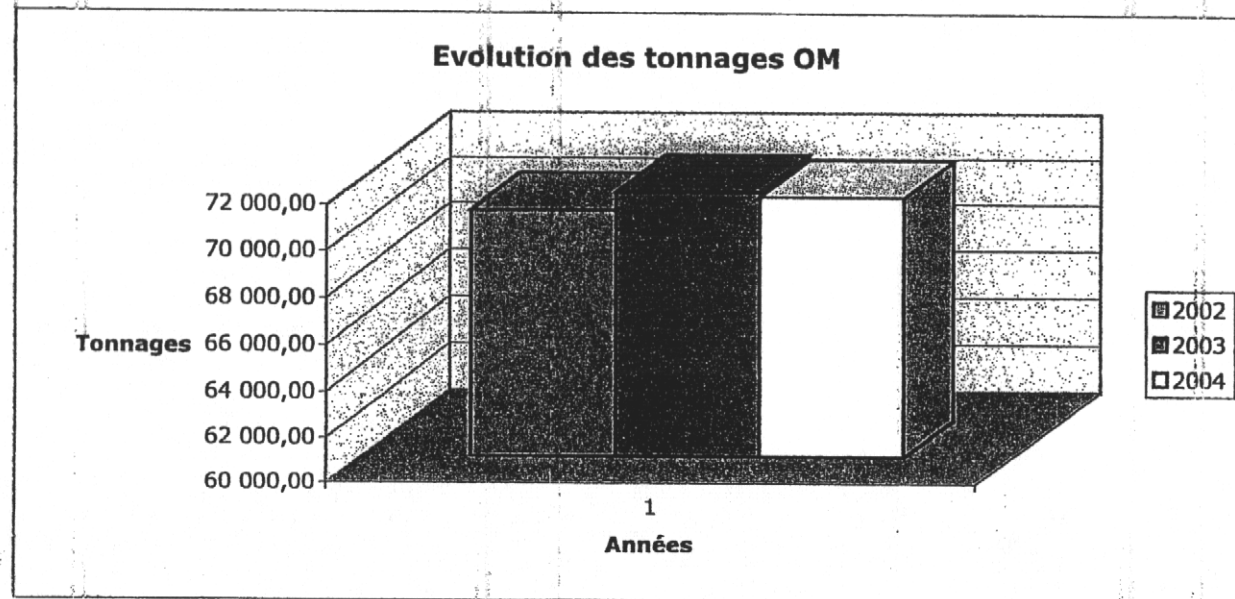
Nbre communes

2002	2003	2004	Variation04/03
70 608,34	71 392,80	71 169,93	- 0,31 %

28 communes

35 communes

37 communes



Le tonnage d'ordures ménagères collectées en 2004 a diminué de 0,31 %, bien que la CA2M ait accueilli 2 nouvelles communes sur la même période.

2.2 Collecte sélective

Hors Metz

Années

Tonnages

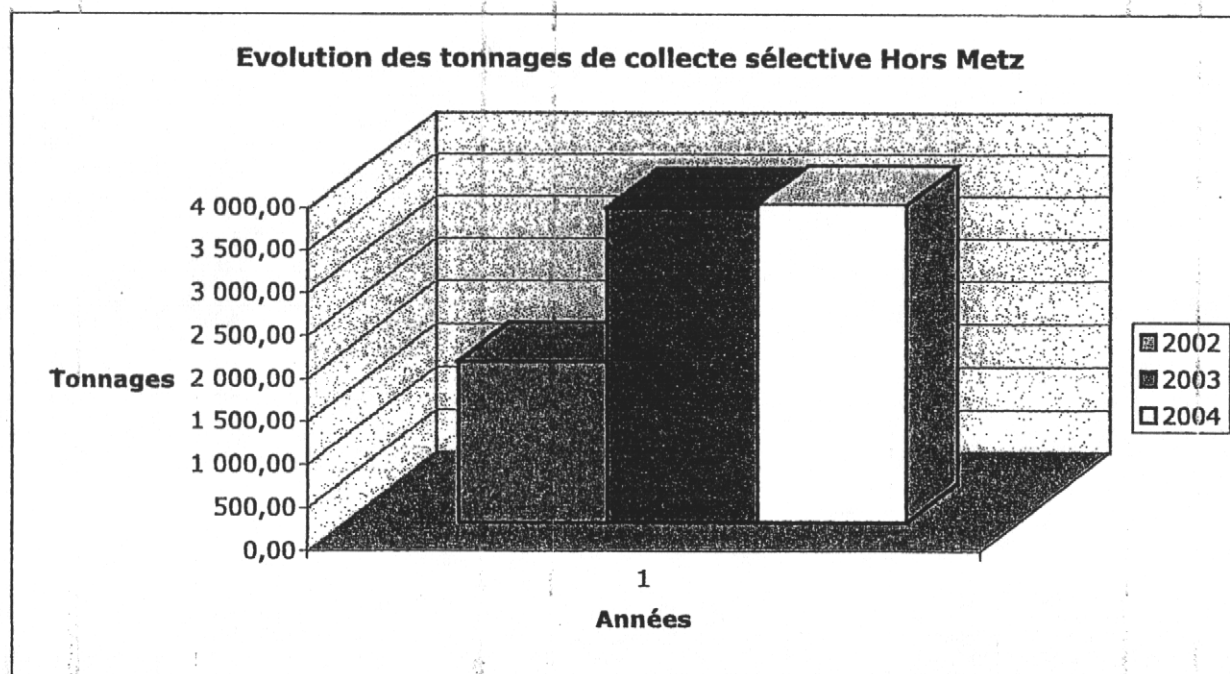
Nbre communes

2002	2003	2004	Variation 04/03
1 871,20	3 677,67	3 710,22	+ 0,89 %

27 communes

34 communes

36 communes



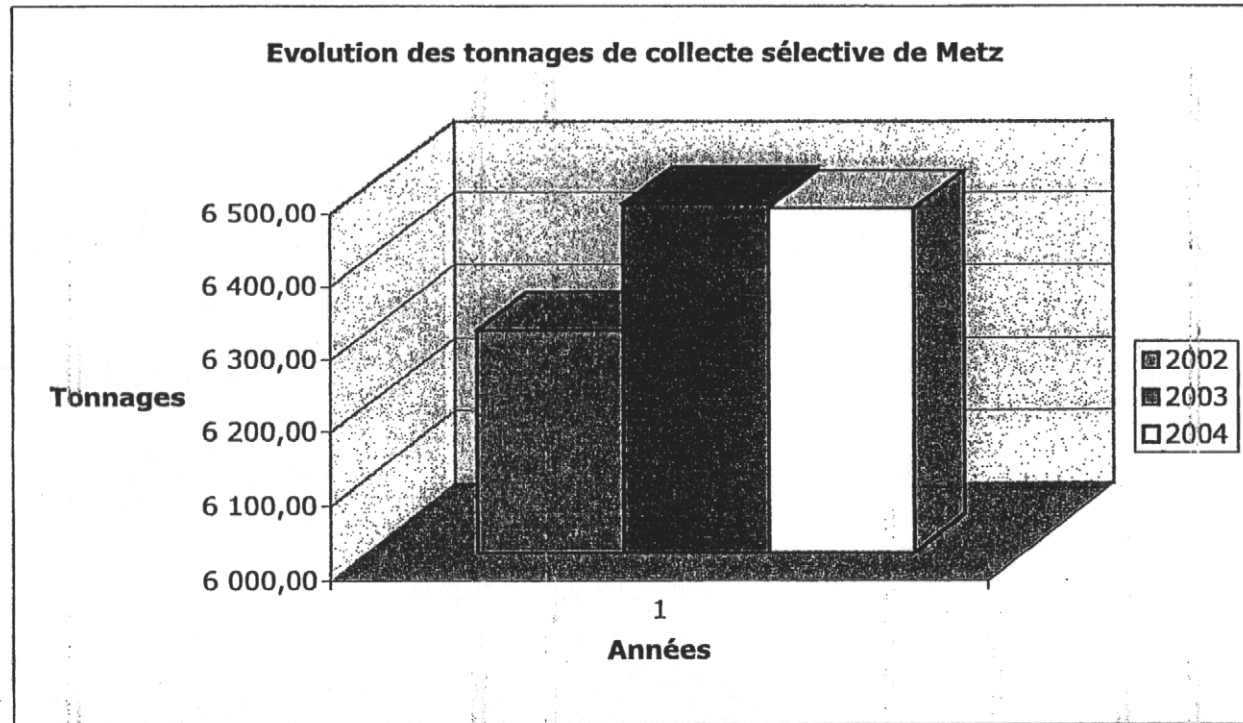
Le tonnage lié à la collecte sélective a progressé de 0,89 % par rapport à 2003.
Cette augmentation peut correspondre à l'intégration des deux nouvelles communes.

Ville de Metz

Années

Tonnages

2002	2003	2004	Variation 04/03
6 303,00	6 475,28	6 469,68	- 0,0008 %



Le tonnage afférent à la collecte sélective a pratiquement stagné entre 2003 et 2004.

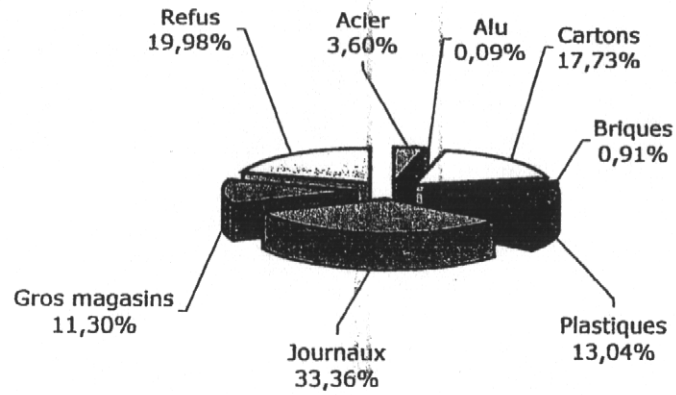
Résultats de la valorisation matière en tonnes

Matériaux	CA2M sans Metz		% évolution	Ville de Metz		% évolution
	2003	2004		2003	2004	
Acier	119,64	121,75	1,76	119,30	131,78	10,46
Alu	3,08	2,14	-30,52	2,90	4,42	52,41
Cartons	589,59	622,58	5,60	604,28	655,05	8,40
Briques	30,10	26,78	-11,04	34,05	23,16	-31,99
Plastiques	433,51	260,47	-39,92	212,58	208,00	-2,15
Journaux	1 109,20	1 922,10	73,29	1 992,30	1 963,15	-1,46
Gros magasin	375,87	576,32	53,33	331,10	374,68	13,16
Refus	664,24	626,79	-5,64	3 085,18	2 521,24	-18,28
Total	3 325,23	4 158,93	25,07	6 381,69	5 881,48	-7,84
Verre	2 780,11	2 784,50	0,16	3 134,62	3 207,56	2,33
Total	6 105,34	6 943,43	13,73	9 516,31	9 089,04	-4,49

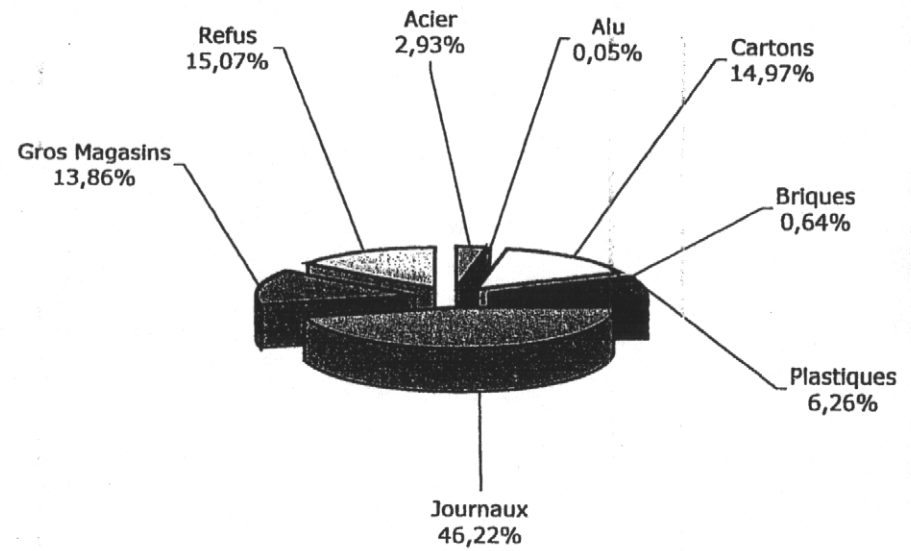
L'écart positif de valorisation matière constaté pour la CA2M sans Metz par rapport aux entrées sur le centre de tri correspond au rattrapage de tonnages de l'année 2003 découlant du déstockage réalisé sur le centre de traitement. Il est à noter une baisse globale des tonnages de refus de tri.

Matériaux	TOTAL CA2M		% évolution
	2003	2004	
Acier	238,94	253,53	6,11
Alu	5,98	6,56	9,70
Cartons	1 193,87	1 277,63	7,02
Briques	64,16	49,94	-22,16
Plastiques	646,09	468,47	-27,49
Journaux	3 101,50	3 885,25	25,27
Gros magasin	706,97	951,00	34,52
Refus	3 749,42	3 148,03	-16,04
Total	9 706,93	10 040,41	3,44
Verre	5 914,73	5 992,06	1,31
Total	15 621,66	16 032,47	2,63

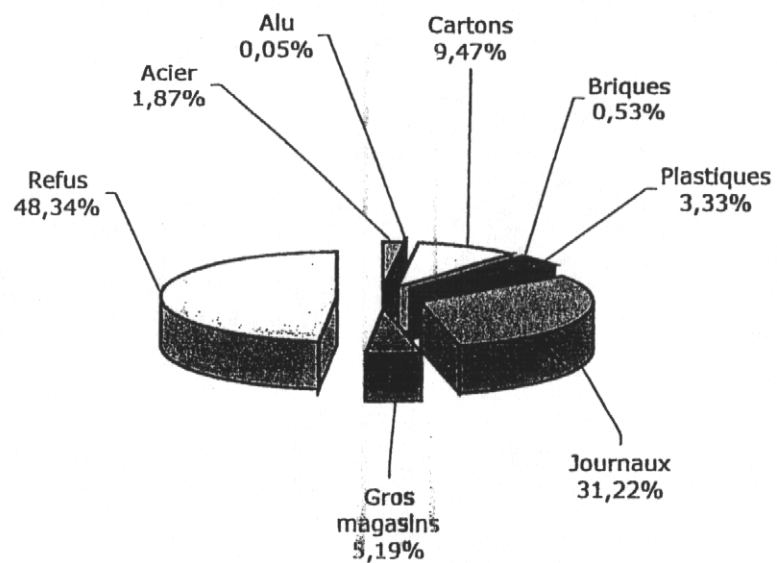
**Répartition par matières CA2M sans Metz -
Année 2003**



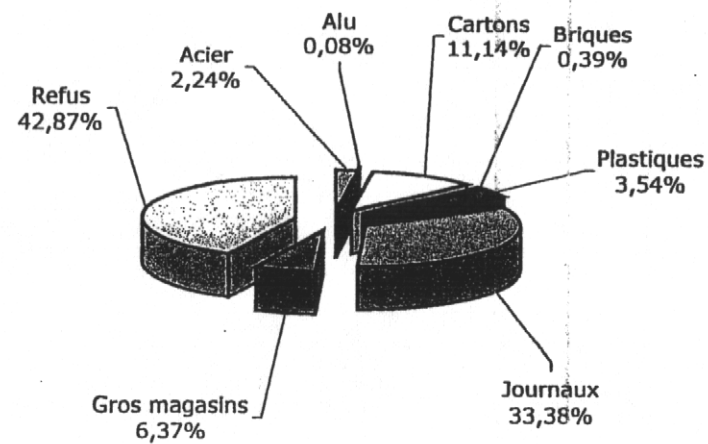
**Répartition par matières CA2M sans Metz -
Année 2004**



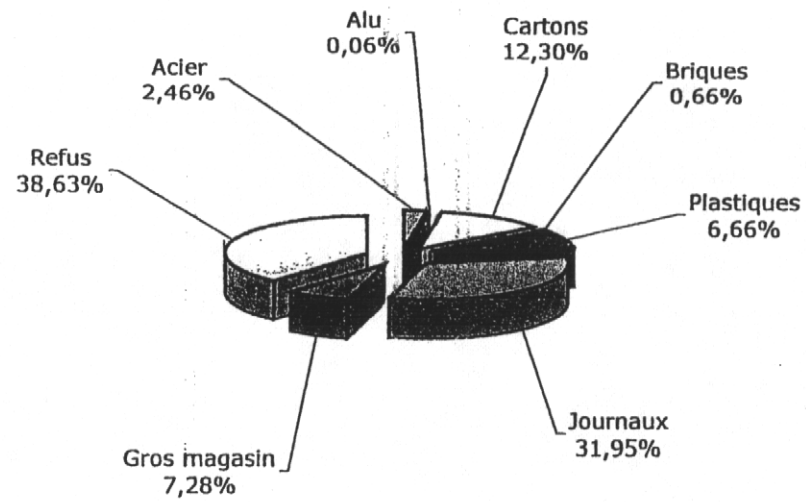
Répartition par matières Ville de Metz - Année 2003



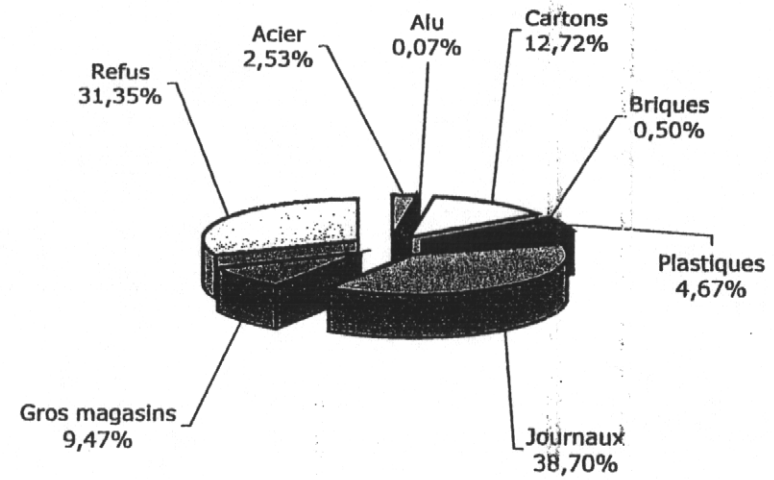
Répartition par matières Ville de Metz - Année 2004



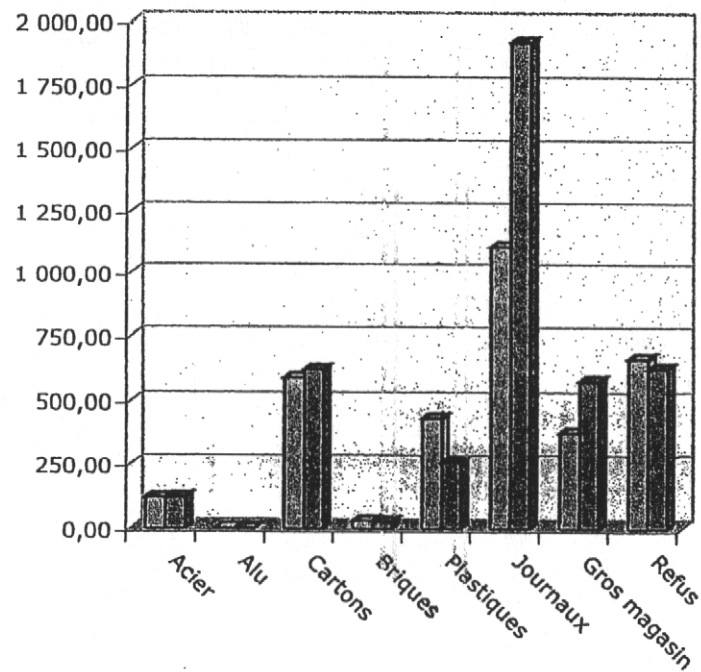
Répartition globale par matières Année 2003



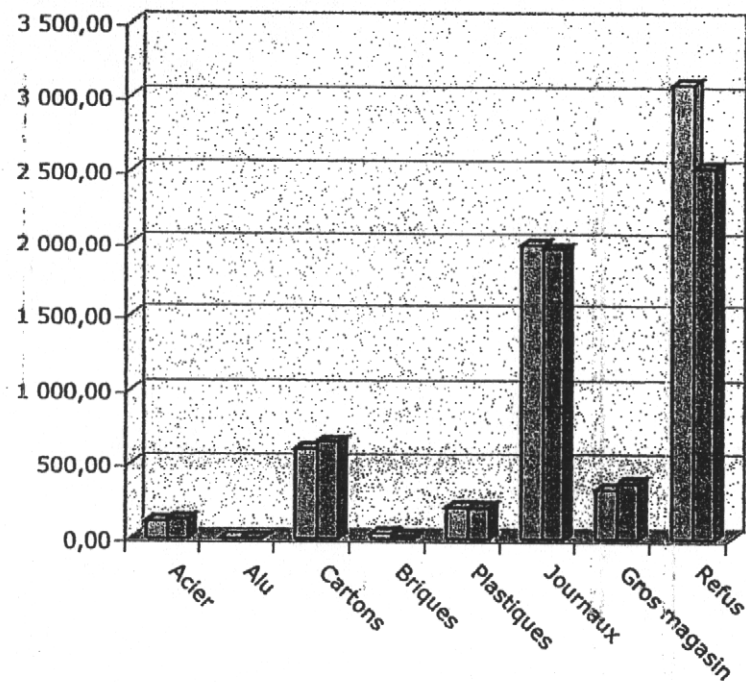
Répartition globale par matières Année 2004



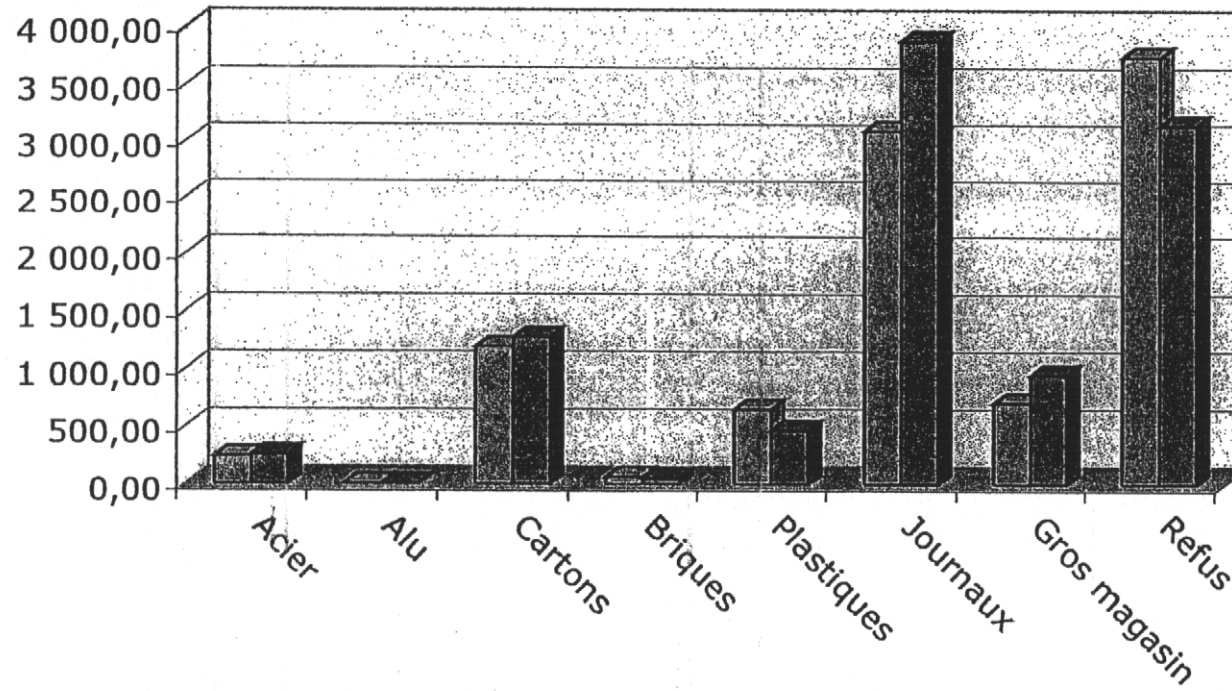
Evolution des tonnages CA2M par matériaux entre 2003 et 2004



Evolution des tonnages Ville de Metz par matériaux entre 2003 et 2004



Evolution des tonnages globaux entre 2003 et 2004



2.3 Le verre (en apport volontaire)

Années

Tonnages

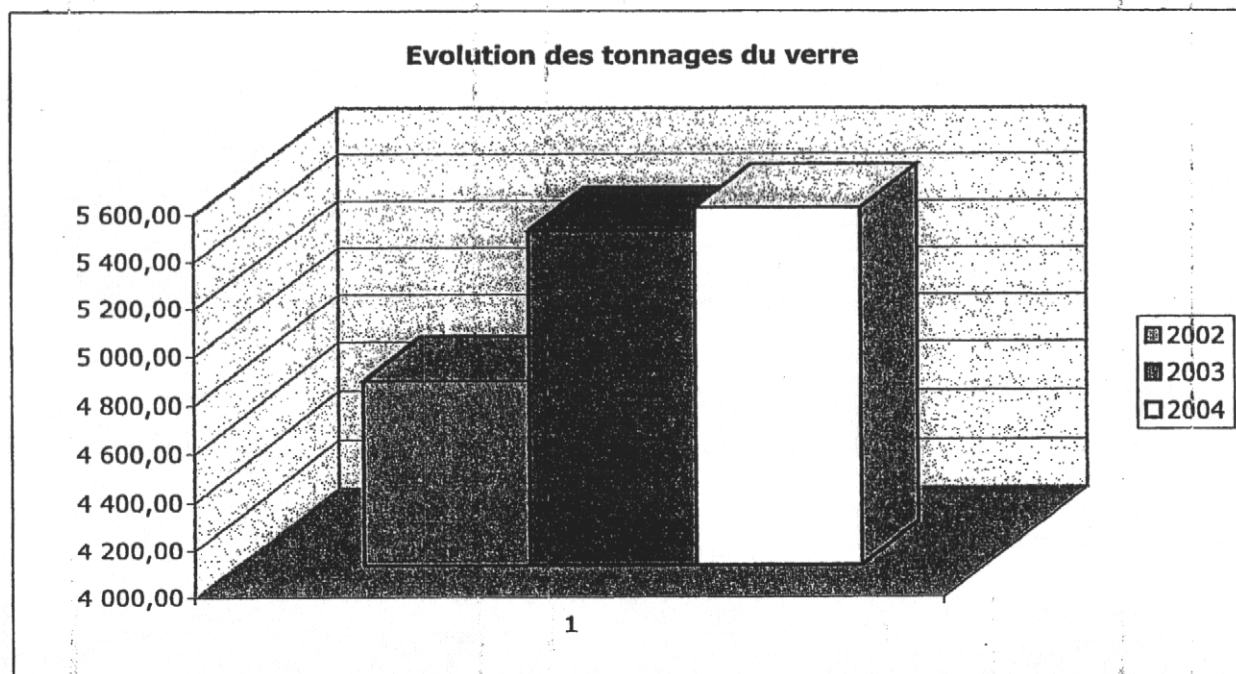
Production/Hbt/en Kg

2002	2003	2004	Variation 04/03
4 763,17	5 397,99	5 494,19	+ 1,78 %

23,61

24,32

24,67



En 2004, la collecte du verre a progressé de 1,78 % par rapport à 2003. La densification progressive du parc explique cette évolution.

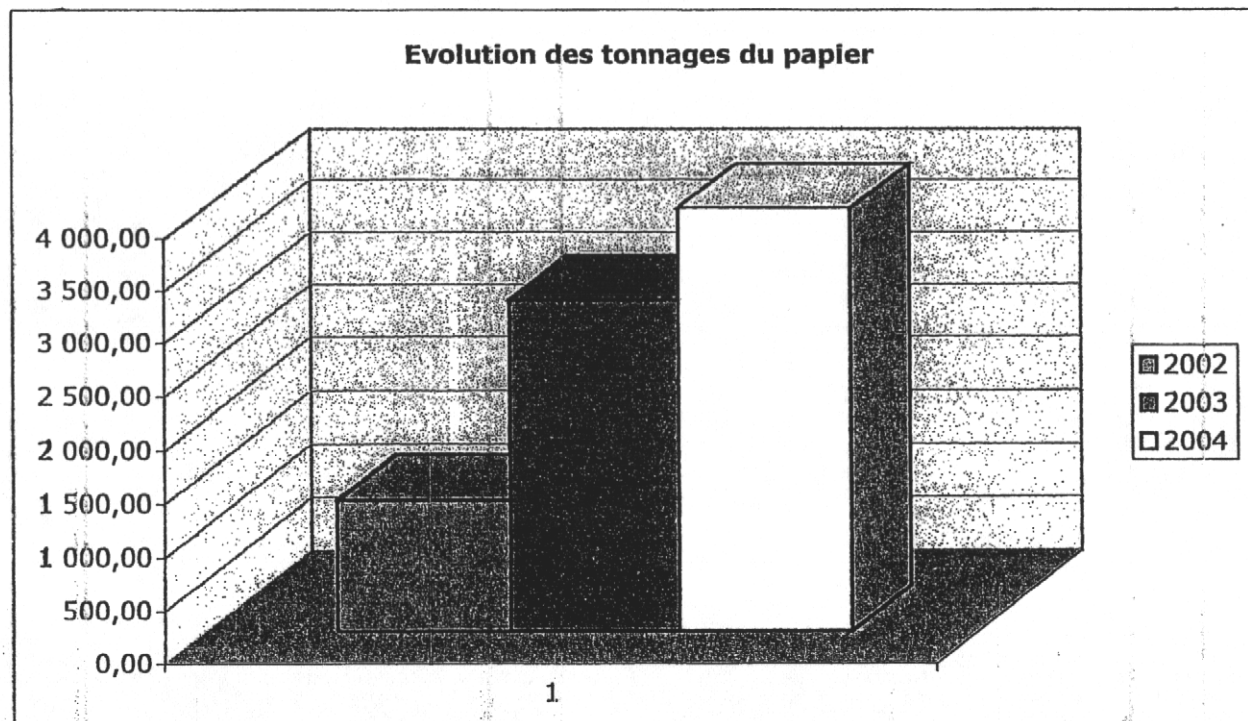
2.4 Le papier (en apport volontaire)

Années

Tonnages

Production/Hbt

2002	2003	2004	Variation 04/03
1 224,00	3 100,50	3 972,03	+ 28,11 %
9,55	13,97	24,15	

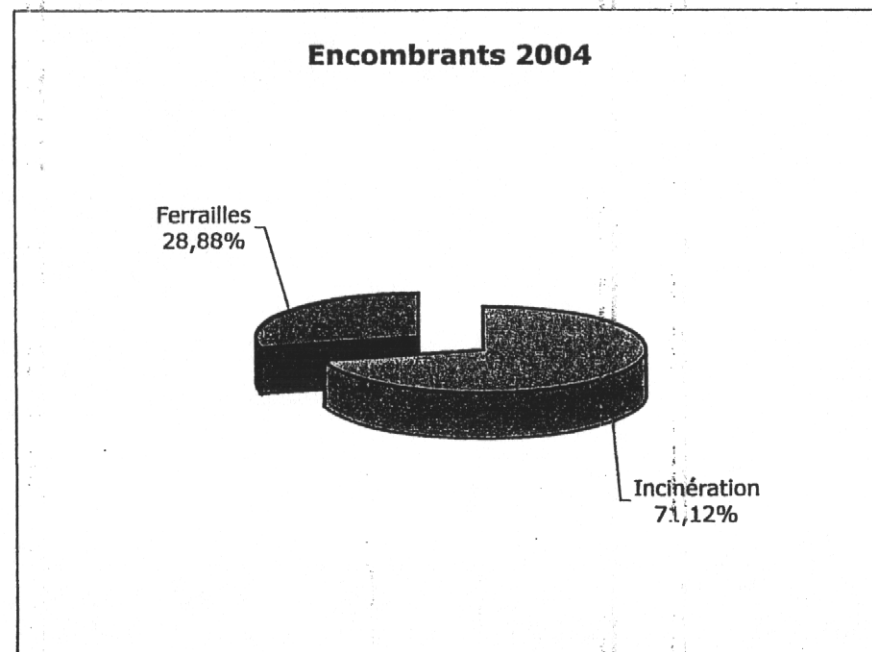
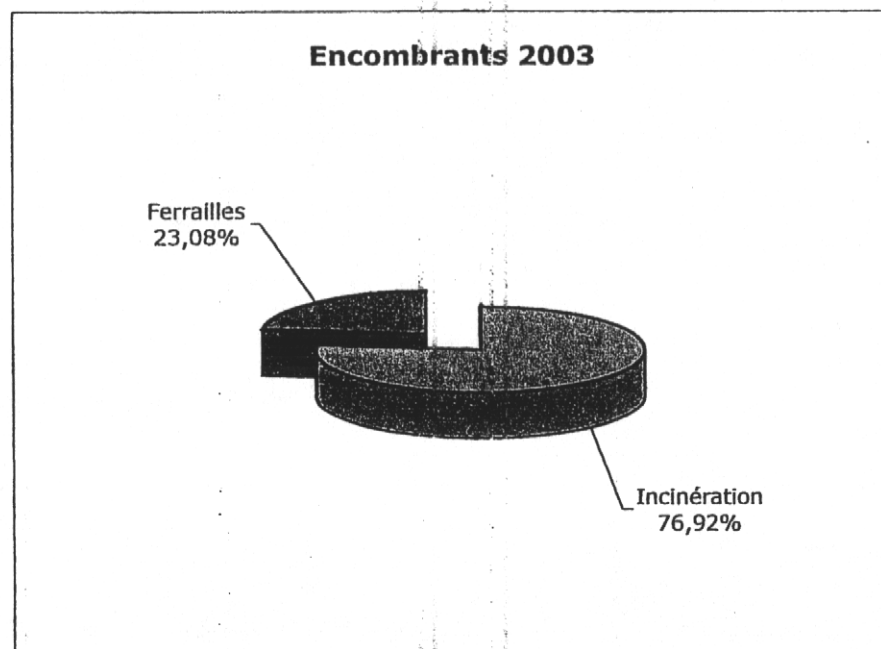


En 2004, le tonnage de papier collecté en apport volontaire progresse de 28,11 % par rapport à 2003. L'accroissement du nombre de cubi papier sur les communes nouvellement dotées explique cette évolution de tonnage.

2.5 Les encombrants

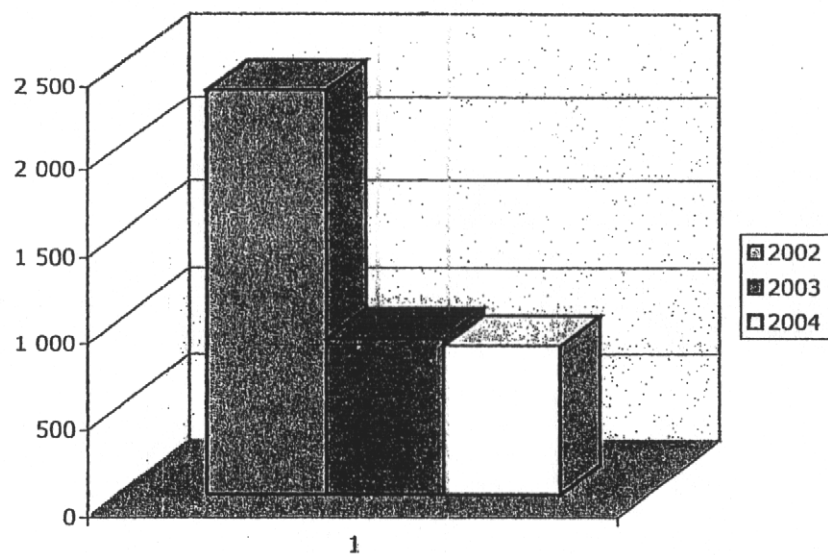
Incineration
Ferraille
TOTAL

	2002	2003	2004	Variation 04/03
Incineration	2 357	900	859	
Ferraille	322	270	349	
TOTAL	2 679	1 170	1 207	+ 3,20 %

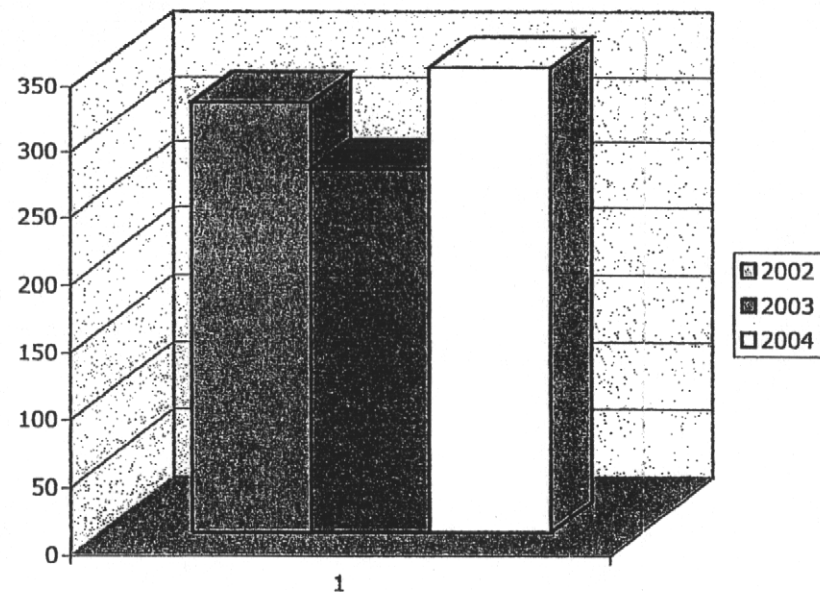


Les 3,20 % de tonnages d'objets encombrants collectés résultent d'une évolution normale du service.

**Evolution de l'incinération
des encombrants**



Evolution de la part des ferrailles



2.6 Les déchèteries

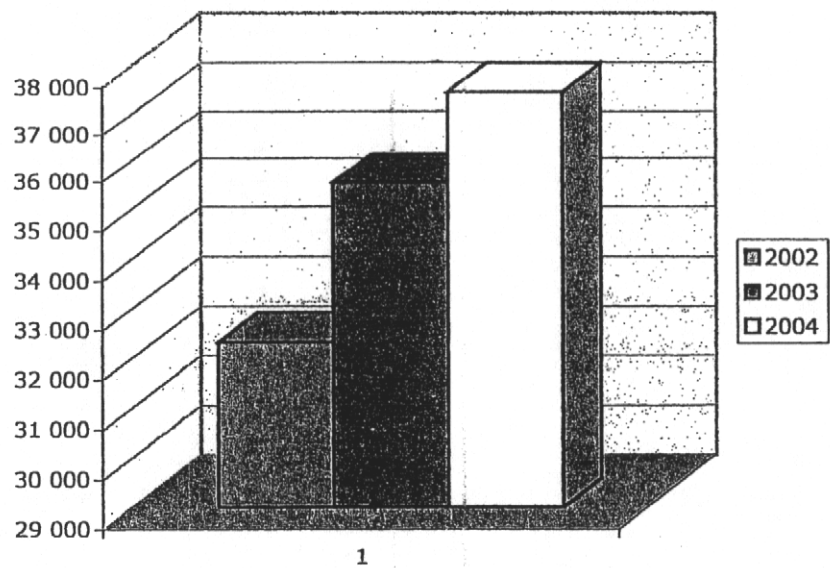
La petite Voivre
 Ars sur Moselle
 Montigny lès Metz
 La Houblonnière
 Marly/Augny
 Magny

	2002	2003	2004	Variation
	X	X	X	
	X	X	X	
	X	X	X	
	X	X	X	
	X	X	X	
	X	X	X	
	32 330	35 550	37 460	+ 5,37 %
Tonnages	229 000	271 000	313 000	+ 15,50 %
Usagers	12	5	3	- 40,00 %
Clients extérieurs				
Professionnels	5 192	6 069	6 575	+ 8,34 %

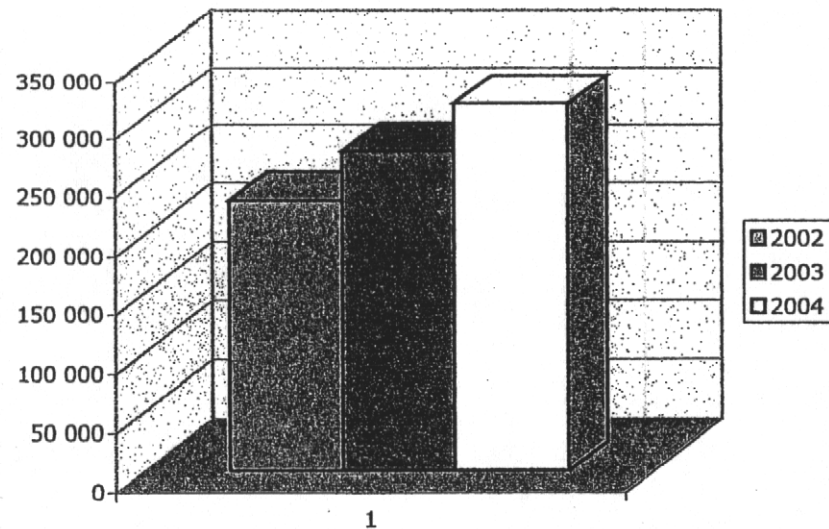
En 2004, on constate une augmentation de 5,37 % des tonnages collectés sur les déchèteries. Cette évolution était déjà de 9,96 % entre 2002 et 2003.

Le nombre des usagers évolué quant à lui de 15,50 % dans la droite ligne de l'augmentation de 18,34 % constatée l'année précédente.

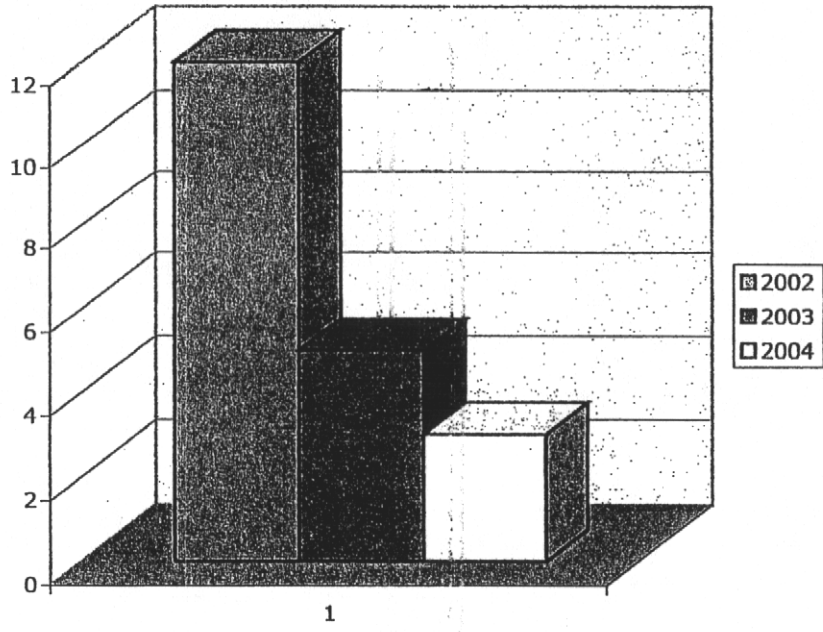
Evolution des tonnages en déchèteries



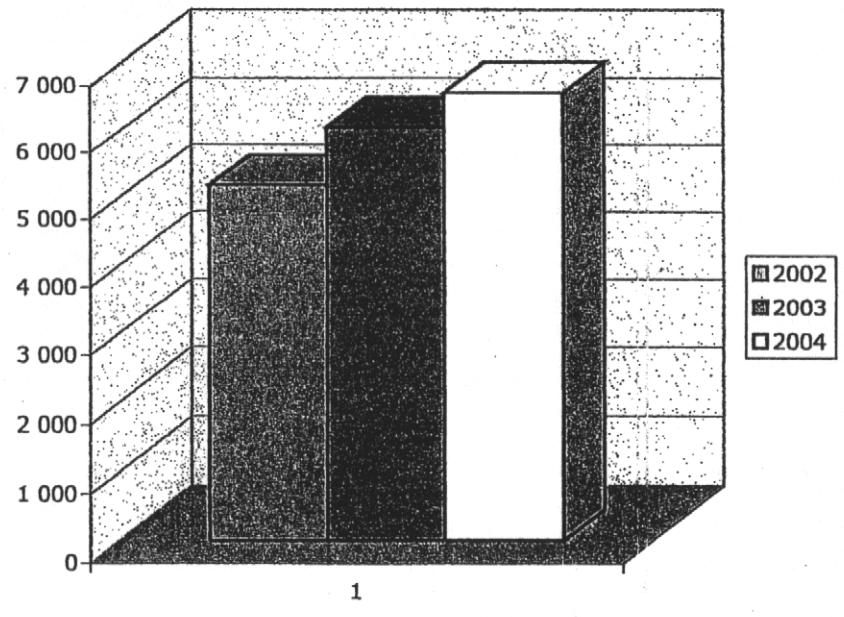
Evolution du nombre d'usagers en déchèteries



Evolution du nombre de clients extérieurs



Evolution du nombre de professionnels



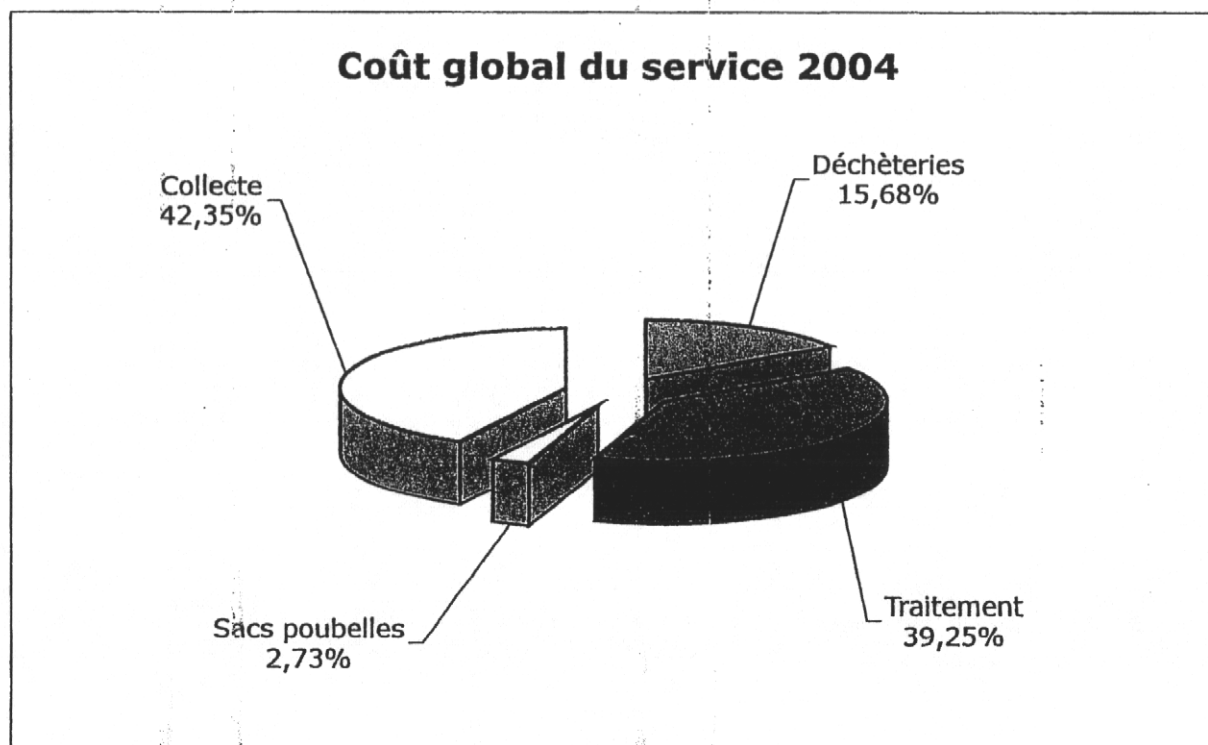
INDICATEURS FINANCIERS

2. RECAPITULATION GENERALE DES COÛTS DE SERVICE

Déchèteries
Traitement
Sacs poubelles
Collecte

TOTAL

	2002	2003	2004	Variation
Déchèteries	2 794 673,79	2 878 599,12	2 911 061,16	+ 1,13 %
Traitement	6 543 045,15	7 015 963,01	7 287 682,15	+ 3,87 %
Sacs poubelles	499 879,18	469 498,04	506 731,08	+ 7,93 %
Collecte	8 387 688,22	8 048 635,53	7 863 041,95	- 2,31 %
TOTAL	18 225 286,34	18 412 695,70	18 568 516,34	+ 0,85 %

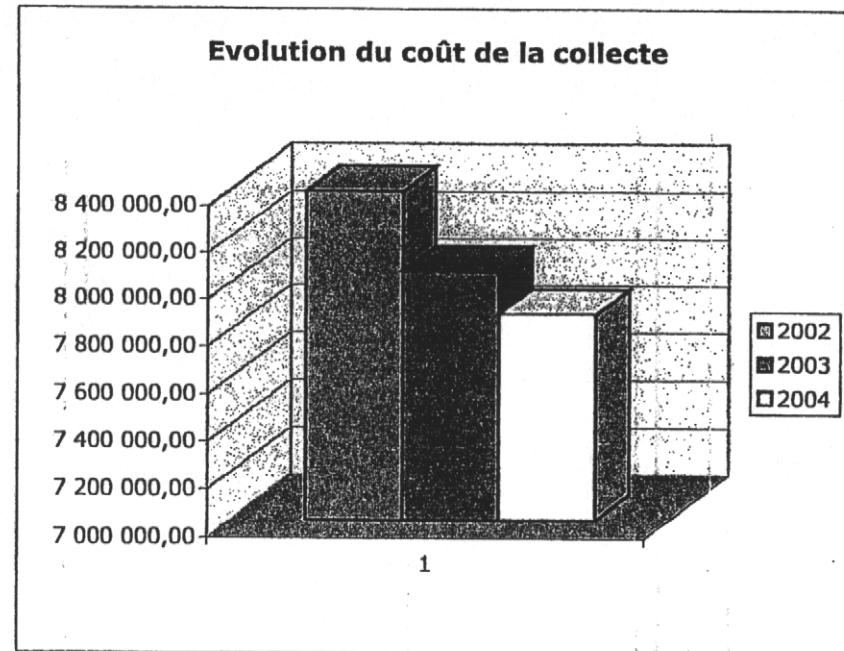
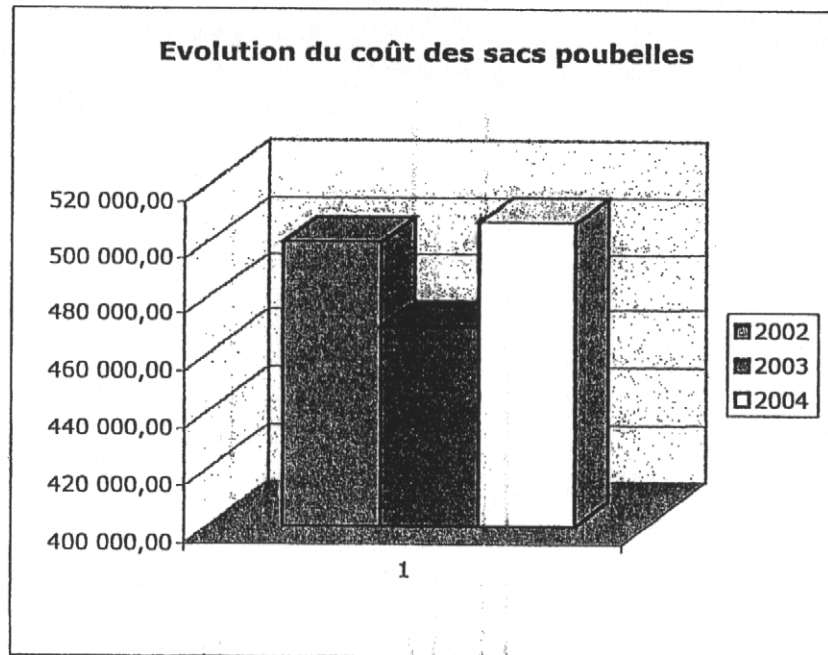


Les coûts liés aux déchèteries et au traitement ont évolué en 2004 respectivement de 1,13 % et de 3,87 %, ce qui représente une augmentation brute de 304 181,18 euros.

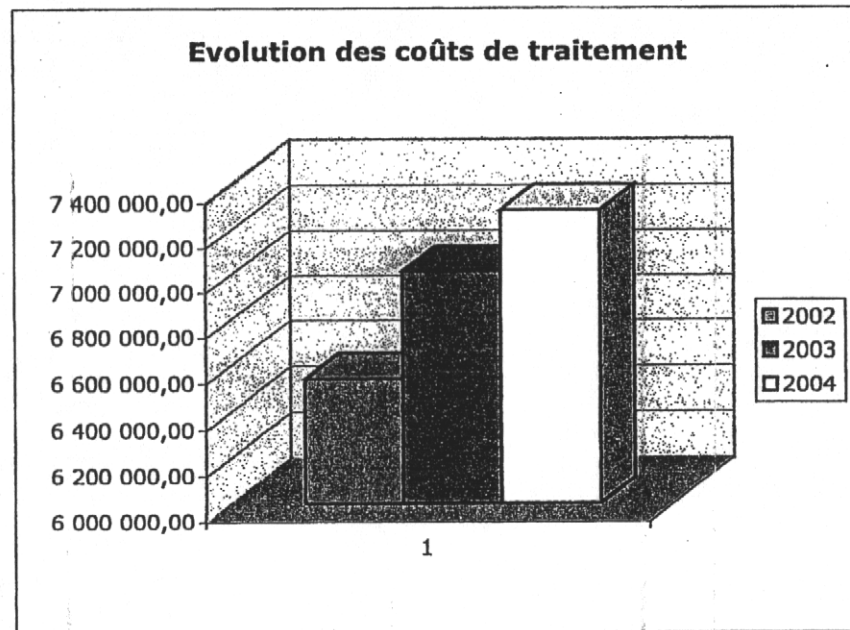
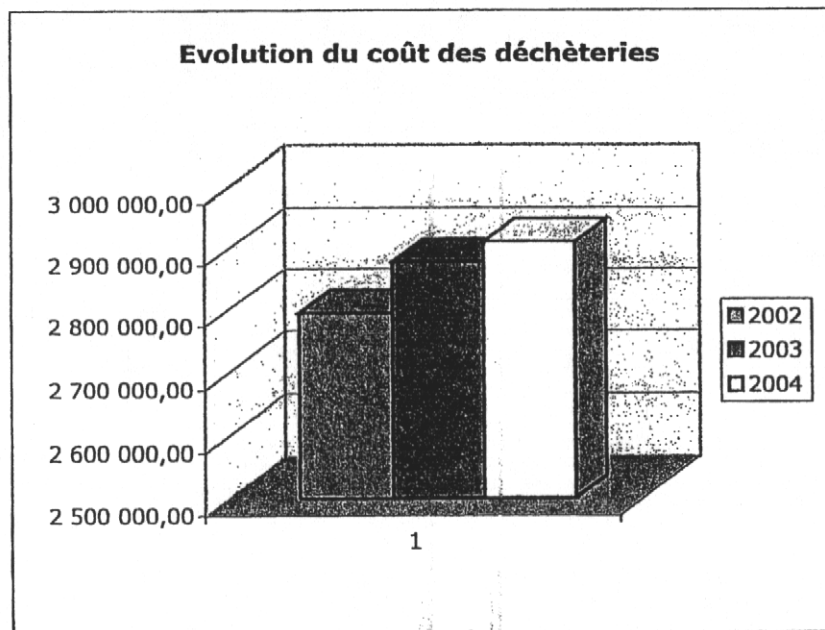
Le coût des sacs poubelles a augmenté de 7,93 % (incidence de l'évolution des coûts du pétrole), alors que la collecte a diminué de 2,31 % (optimisation des moyens mis en œuvre par la CA2M pour assurer le service en régie). Globalement, ces données aboutissent à une diminution brute de 148 360,54 euros.

L'effort financier constaté au niveau de la collecte permet de relativiser l'évolution des coûts de traitement. Le coût global du service n'évolue que de 0,85 % par rapport à 2003, en intégrant deux nouvelles communes.

2.1 La collecte



2.2 Le traitement



SYNTHESE

BILAN 2004 - Principaux indicateurs de coût

Coût de la collecte (sacs poubelles inclus) par tonne collectée

<u>8 369 773,03</u>	90,95 euros
92 023,52	

Coût de la collecte (sacs poubelles inclus) par habitant collecté

<u>8 369 773,03</u>	37,59 euros
222 687	

Coût du traitement par tonne collectée

<u>6 561 615,20</u>	92,20 euros
71 169,93	Ordures ménagères

<u>578 922,36</u>	156,03 euros
3 710,22	Collecte sélective

Coût du traitement par habitant collecté

<u>7 287 682,15</u>	32,73 euros
222 687	

Coût de la déchèterie par tonne

<u>2 911 061,16</u>	77,71 euros
37 460	

Coût de la déchèterie par habitant

<u>2 911 061,16</u>	13,07 euros
222 687	

Prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

	2003	2004	Variation
<u>Société SOMERGIE</u>			
Délégation de service public pour la collecte sélective à Metz	3 066 594,83	3 167 090,19	+ 3,28 %
Prestation de vidage des cubis verre (hors Ville de Metz)	131 262,16	88 608,83	- 32,49 %
TOTAL	3 197 856,99	3 255 699,02	+ 1,81 %
<u>Société ONYX</u>			
Papier Ban Saint Martin	5 686,18	5 933,98	+ 4,36 %
TOTAL	3 203 543,17	3 261 633,00	+ 1,81 %

Vidage des cubis verre hors Ville de Metz

En 2003, SOMERGIE a collecté 2 221,77 tonnes de verre pour 130 755,84 € TTC, soit un coût à la tonne de 56,00 € HT. Ce tarif résultait d'un marché sur appel d'offres passé pour l'année 2003.

En 2004, SOMERGIE a collecté 2 336,84 tonnes de verre pour 86 287,83 € TTC, soit un coût à la tonne de 35,00 € HT.

La CA2M a lancé en 2003 un appel d'offres pour cette prestation, sur la base d'un marché de trois ans démarrant au 01 janvier 2004. Cette remise en concurrence a permis une réduction conséquente du prix de la tonne collectée.

D'autre part, l'écart constaté avec les chiffres indiqués ci-dessus résulte pour les deux années, des démentèlements de mobiliers (anciens cubis-verre).

Les évènements marquants en 2004 dans la collectivité

En 2004, la CA2M intègre deux communes supplémentaires, ce qui porte à 37 le nombre de ses communes adhérentes. Le nombre d'habitants desservi en 2004 est arrêté à 222 687.

Bien qu'ayant intégré deux communes, une stagnation des tonnages globaux collectés est constatée en 2004 sur la CA2M.

Le coût global de fonctionnement du service évolue quant à lui de 0,85 %.

Ces deux éléments mis en parallèle confirment la rationalisation du service. L'homogénéisation des collectes permet la réalisation d'économies d'échelle.

Le coût des déchèteries a évolué de 1,13 % et celui du traitement des ordures de 3,87 % entre 2003 et 2004.

La facturation des sacs poubelles est en augmentation de 7,93 %. Cette hausse est liée directement à l'incidence du coût du pétrole.

La collecte des ordures ménagères a quant à elle diminué de 2,31 % entre 2003 et 2004.

Il convient de préciser que le coût de collecte (8 369 773,03 €) intègre la rémunération de la société SOMERGIE, à savoir 3 167 090,19 €. La rémunération de la DSP sur la Ville de Metz (collecte + traitement) représente 37,84 % du coût global de collecte.

Par arrêté du 09 décembre 2004, le Préfet a constaté la cessation du SMAM (Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine). La CA2M a repris les compétences qu'il exerçait et la régie HAGANIS est devenue une régie communautaire.

Synthèse du bilan 2004 et perspectives 2005

L'examen du bilan 2004 met en exergue une maîtrise du coût global du service de collecte et de traitement des déchets : + 0,85 % en 2004 par rapport à 2003, malgré l'arrivée de deux nouvelles communes dans le giron de la CA2M.

ANNEXE A LA DÉCISION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT TRANSFERE A LA CA2M - EXERCICE 2004

En application du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il est proposé au Conseil de Communauté d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Lors de la création de la CA2M, ses 28 Communes membres lui ont transféré l'intégralité de leur compétence assainissement comprenant :

- la collecte, le transport et le traitement des eaux usées qui constituent des missions statutaires du SMAM auquel la CA2M a adhéré dès sa création. La redevance d'assainissement fixée à 0,94 € par le SMAM assure le financement de cette mission,
- la collecte et le transport vers le milieu naturel des eaux pluviales, mission qui ressortait du budget général des communes et qui est désormais partagée en :
 - entretien des réseaux pluviaux (exploitation et nettoyage) assuré dans le cadre des missions statutaires du SMAM qui perçoit une contribution de la CA2M fixée à 1 730 000 € TTC pour l'année 2004,
 - maintenance des réseaux pluviaux consistant dans les petits travaux de réparation des ouvrages confiés au SMAM par la CA2M par une convention forfaitaire d'un montant de 264 000 € TTC par an,
 - amélioration et extension des réseaux pluviaux, réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la CA2M et financés partiellement par une participation des Communes dans le cadre de l'attribution de compensation qui leur est reversée par la CA2M. L'enveloppe annuelle moyenne consacrée à ces investissements a été fixée à environ 3 150 000 € TTC.

FACTURE TYPE

La facture ci-après représente la facture d'eau établie sur la base des tarifs connus au 31/12/04 pour un client consommant 120 m3 dans l'année et résidant à METZ.

	m3	Prix unitaire connu au 31/12/04	Montant au 31/12/04	Montant Au 31/12/03	Evolution 2004/2003
<u>Part de la SME :</u>					
Terme fixe annuel		15,36	15,36	15,00	2,4%
Consommation 0 à 10 m3	10	0,9452	9,452	9,100	3,87%
Consommation 11 à 500 m3	110	0,5869	64,56	62,15	3,87%
Consommation totale	120		74,01	71,25	3,87%
<u>Surtaxe :</u>					
Consommation	120	0,1159	13,91	13,91	0,00%
<u>Organismes Publics :</u>					
Aide au développement des réseaux ruraux (FNDAE)	120	0,0213	2,56	2,56	0,00%
Préservation des Ressources en eau (Agence de l'Eau)	120	0,0259	3,11	1,80	72,67%
Assainissement, SMAM	120	0,94	112,80	112,80	0,00%
Redevance pollution (Agence de l'Eau)	120	0,504	60,48	73,56	-17,78%
Redevance Voies Navigables de France	120	0,0003	0,04	0,04	0,00%
T.V.A. 5,5 %			16,00	16,00	
Total TTC y compris terme fixe			298,27	306,92	-2,82%
Prix du m3 d'eau TTC Tout compris			2,48	2,5576	- 2,82%

A) LES EAUX USEES

Au 1^{er} janvier 2002, la transformation du District en Communauté d'Agglomération a entraîné la modification du SIVOM en Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine (SMAM). Il comprenait, outre la CA2M, les Communes d'Ancy-sur-Moselle, Ars-sur-Moselle, Châtel-St-Germain, Dornot, Gravelotte, Novéant-sur-Moselle, Rozérieulles. Depuis 2003, les communes de Châtel-St-Germain, Gravelotte, Rozérieulles, Pouilly, Purnoy-la-Chétive, Vany et Vernéville ont intégré la CA2M, suivies au 1^{er} janvier 2004 des communes de Laquenexy et St Privat La Montagne.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2004, le SMAM comprenait la CA2M et 3 Communes membres, représentant près de 230 000 habitants.

Conformément à ses missions statutaires, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine assure pour le compte de ses membres, l'exploitation et l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées ainsi que le contrôle des ouvrages collectifs et l'entretien des ouvrages pluviaux. Il assure également par convention, les prestations de maintenance des ouvrages pluviaux pour le compte de la CA2M qu'il confie à sa régie HAGANIS.

Néanmoins, le Syndicat externalise certaines missions. Par exemple, il a confié la valorisation agricole des boues issues de l'épuration à une société spécialisée, par un contrat à durée déterminée. Par ailleurs, les travaux de construction, rénovation et d'entretien exceptionnels sont effectués par des entreprises de droit privé mises en concurrence dans le cadre des procédures prévues par le Code des Marchés Publics.

En ce qui concerne les indicateurs techniques

- pour la collecte et le transport des eaux résiduaires

La longueur du réseau s'établit au 31 décembre 2004 à 1 179,128 km (soit 6,209 km de moins par rapport à 2003) et comporte 132 ouvrages extérieurs.

L'ensemble du réseau se compose des différentes conduites suivantes :

- Conduites eaux usées : 490,144 km
- Conduites eaux pluviales : 462,860 km
- Conduites unitaires : 226,124 km.

- pour les « normes d'épuration »

Les conditions d'exploitation de la station d'épuration implantée au Nouveau Port de Metz sont fixées par l'arrêté préfectoral du 3 avril 1996. Ce texte

impose au SMAM de respecter les concentrations maximales de rejet et les rendements d'élimination minimums suivants :

	Temps Sec	Temps de pluie
Matières en suspension	30 mg/l	-
Pollution carbonée DBO5 à 20°C (Demande biologique en oxygène) D C O (Demande chimique en oxygène)	25 mg O ₂ /l et 90 % 100 mg O ₂ /l et 75 %	25 mg O ₂ /l et flux < 6 T/jour -
Pollution azotée AZOTE GLOBAL (NGL)	10 mg N/l et 75 %	10 mg N/l et flux N-NH ₄ < 1,6 T/jour
Pollution phosphorée PHOSPHORE TOTAL	1 mg P/l et 80 %	1,5 mg P/l et flux PT < 0,225 T/jour

- pour le centre de traitement des eaux résiduaires

La capacité de la station est de 440 000 équivalent-habitants soit un volume de 240 000 m³/jour. Le débit total admis en 2004 a été de 22 863 000 m³ (62 640 m³ en moyenne par jour ou 720 litres par seconde).

Le SMAM exploite également les stations d'épuration de La Maxe, Noisseville, Pouilly, Vernéville, Pournoy-la-Chétive et deux stations à Laquenexy.

L'efficacité moyenne de l'épuration est supérieure aux obligations en vigueur pour toutes les matières faisant l'objet d'un contrôle aussi bien interne qu'externe. Les contrôles externes sont effectués par le Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE).

CHARGES POLLUANTES

Mesures en entrée et en sortie de la station d'épuration (il s'agit d'une moyenne des auto-contrôles journaliers réglementaires).

CHARGES POLLUANTES	Entrée En 2003 (mg/l)	Sortie En 2003 (mg/l)	Entrée En 2004 (mg/l)	Sortie En 2004 (mg/l)	Valeur autorisée (mg/l)
Matières en suspension	225	4,2	236	4,9	30
Demande biochimique en oxygène	272	4,6	268	4,8	25
Demande chimique en oxygène	552	33	545	33	100
Matières oxydables	241	9,4	243	8,6	-
Azote global	46,8	5,2	49,9	3,6	10
Phosphore total	6,9	0,16	6,6	0,14	1

TAUX DE RENDEMENT DE L'ÉPURATION

MATIERES	TAUX DE RENDEMENT EN %				
	2000	2001	2002	2003	2004
Matières en suspension	97,5	94	96	98	98
Demande biochimique en oxygène	97,7	98	97	98	98
Demande chimique en oxygène	93,4	91	93	94	94
Matières oxydables	94,2	95	95	96	96
Azote global	92,3	86	87	89	93
Phosphore total	95,9	96	97	98	98

Un service de police des réseaux mis en place en septembre 2001 est dorénavant chargé du contrôle amont de la qualité des rejets, avec comme priorité l'établissement de conventions de rejets avec les établissements gros consommateurs d'eau.

- pour les stations d'épuration extérieures

Le fonctionnement des stations de La Maxe, Noisseville, Pouilly, Vernéville, Pournoy la Chétive et Laquenexy est suivi quotidiennement par les services d'HAGANIS et contrôlé plusieurs fois par an par un organisme extérieur, le SATESE, dont les bilans sont les suivants :

EFFICACITE DES TRAITEMENTS

	Mat. en susp. %	DBO %	Azote total %	Phosphore %
LA MAXE	86,5	91	50,5	41
NOISSEVILLE	92,7	95	62	73
POUILLY	73,3	96,7	81,4	47,3
POURNOY-LA-CHETIVE	98,2	98,3	86,7	58,9
VERNEVILLE (Lagune)	60	66	65	43,3
LAQUENEXY (station)	76	85	60	44
LAQUENEXY (lotissement)	61	82	19,5	64

Les boues issues des stations ont été évacuées et traitées sur la station principale du SMAM au port de Metz (sauf pour VERNEVILLE).

- pour les sous-produits de l'épuration

La station d'épuration des eaux usées a produit 28 024 tonnes en 2004, Le tonnage comprend 7 571 tonnes de boues de décantation "primaires" vouées à l'enfouissement et 20 453 tonnes de boues biologiques destinées, après vérification de leur innocuité par un laboratoire, au recyclage agricole par voie d'épandage.

- 5 350 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation agricole (11 409 tonnes en 2003),
- 7 159 tonnes ont fait l'objet d'une valorisation énergétique (8 406 tonnes en 2003),
- 15 577 tonnes ont fait l'objet d'un enfouissement en centre technique (7 527 tonnes en 2003).

- pour les déchets de prétraitement

Les déchets de dégrillage (281 tonnes) et de tamisage (88 tonnes), sont traités par l'Unité de Valorisation Energétique de Metz. Les sables (1 170 tonnes) sont traités par enfouissement.

En ce qui concerne les indicateurs financiers

- Evolution de la redevance d'assainissement (Prix HT par m³)

ANNEES	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
MONTANT En €	0,87	0,91	0,93	0,94	0,94	0,76	0,76	0,76	0,84	0,91	0,94	0,94

Le Comité Syndical a fixé la redevance d'assainissement à 0,94 € HT pour l'année 2004, identique à celle de 2003.

Le produit de la redevance s'est établi à 11 656 152,57 € HT en 2004, contre 12 958 513,08 € HT en 2003.

- Recettes d'intervention du SMAM :

ACTIVITÉS	En Euros (HT)	
	2003	2004
Travaux de branchements	374 141,23	359 804,01
Redevance pour défaut de branchement	55 089,86	66 684,03
Prime d'épuration (Agence de l'eau) + Aide au bon fonctionnement (Agence de l'eau)	2 286 420,51	2 172 677,27
Traitement des matières de vidange	176 320,38	223 699,50
Analyses de laboratoire	287,00	2 396,58
Curages et Inspections télévisées	26 993,73	30 659,86
Contributions communales et communautaire (entretien réseaux EP)	2 081 426,59	1 810 873,52
Hydrocurage	14 344,28	38 225,20
Police des réseaux (recherche pollutions)	3 430,32	4 736,92

B) LES EAUX PLUVIALES

I) L'inventaire des réseaux

La constitution de l'inventaire des ouvrages pluviaux pour chacune des Communes de la CA2M s'est poursuivie durant toute l'année 2004 avec la prise en compte des 7 communes ayant rejoint la CA2M au 1^{er} janvier 2004.

Au 1^{er} janvier 2004, l'inventaire des ouvrages comportait :

Canalisations EP	434 266	ml
Canalisations Unitaire	212 243	ml
Regards	14 498	unités
Avaloirs	22 812	unités
Puits perdus	54	unités
Exutoires	468	unités
Ouvrages pluviaux	20	unités
Fossés de transferts	17 480	ml pour 64 unités
Bassins	23	unités

Les ouvrages des 2 communes intégrées au 1^{er} janvier 2004 (St Privat et Laquenexy) n'ont pas été comptabilisés dans l'inventaire ci-dessus.

II) L'entretien des réseaux pluviaux

L'exploitation des réseaux pluviaux est une mission statutaire du SMAM qui perçoit pour effectuer les prestations correspondantes, une contribution forfaitaire de la CA2M dont le montant s'est élevé en 2004 à 1 730 000 € TTC.

Les travaux consistent principalement en des curages manuels et des hydrocurages mécaniques des canalisations pluviales et unitaires, ainsi que des petits travaux de maçonnerie dans les ouvrages. Dans le cas des travaux sur réseaux unitaires, la CA2M se voit imputer 50 % de la dépense faite, les autres 50 % étant imputés au SMAM dans le cadre de sa compétence "Eaux Usées".

Pour l'année 2004, les prestations ont consisté essentiellement en l'entretien manuel et l'hydrocurage des réseaux.

A titre indicatif, 27 811 avaloirs ont été nettoyés par hydrocurage durant l'année 2004, soit environ 122 % du nombre total des avaloirs recensés sur la CA2M dans l'inventaire des réseaux.

Hormis les points critiques du réseau pluvial nécessitant des interventions plus fréquentes, le rythme convenu entre la CA2M et le SMAM pour la fréquence de l'entretien des avaloirs et réseaux des communes a été fixé à 1 fois par an au minimum. Dans l'ensemble, cet engagement a été respecté.

III) La maintenance des réseaux pluviaux

Les travaux de petites réparations des canalisations pluviales, avaloirs et autres ouvrages pluviaux ont été confiés au SMAM par la CA2M par une convention d'un montant annuel forfaitaire de 250 000 € HT qui définit la nature et la périodicité des prestations.

Cette convention est entrée en application le 1^{er} avril 2003. Les travaux sont effectués par la régie HAGANIS avec ses moyens propres ou par des entreprises.

Durant l'année 2004, les prestations réalisées ont consisté en des travaux sur réseaux, leur entretien, de la maintenance industrielle, des petites réparations des stations et des ouvrages pluviaux ainsi que les consommations électriques desdits ouvrages.

L'année 2004 a été consacrée à la continuité de la mise en place des moyens nécessaires à l'exercice de la mission de Maintenance des Ouvrages Pluviaux, précédemment assurée directement par les communes.

Dans l'ensemble, toutes les tâches relatives à la maintenance et à l'exploitation des réseaux pluviaux ont pu être exécutées dans des conditions techniques et des délais satisfaisants.

IV) Les travaux d'investissement

Dans le domaine des Etudes :

Un programme d'études a été décidé par le Conseil de Communauté lors du vote du Budget Primitif le 29 mars 2004 pour un montant de 150 000 € dont la plus grande partie était destinée à engager les études hydrauliques permettant de préparer le programme d'investissement des années suivantes, notamment pour les opérations inscrites au recueil des projets adopté lors de la Conférence des Maires du 25 janvier 2003.

ETUDES OU INVESTIGATIONS PAYEES EN 2004 (y compris report 2003)

AMANVILLERS	4 969,80 €
CHATEL SAINT GERMAIN	1 012,48 €
LE BAN SAINT MARTIN	1 500,00 €
LESSY	6 220,39 €
LONGEVILLE LES METZ	2 283,24 €
LORRY LES METZ	1 503,38 €
MARLY	11 445,50 €
METZ	22 831,55 €
MONTIGNY-LES-METZ	64 089,52 €
MOULINS-LES-METZ	45 865,14 €
ROZERIEULLES	6 094,89 €
ST JULIEN LES METZ	12 042,97 €

SAULNY	354,59 €
SCY-CHAZELLES	18 561,92 €
WOIPPY	2 871,81 €
Diverses communes (études diagnostiques)	14 055,84 €

Certaines études importantes ont été engagées en fin d'année et se poursuivront en 2005.

L'avis de la CA2M étant nécessaire dans le cadre de l'instruction des autorisations relatives à l'acte de construire dans le domaine de la gestion des eaux pluviales, le Pôle Infrastructures et Réseaux a donné un avis motivé sur chacun des permis instruits par la CA2M et se trouve amené quotidiennement à jouer le rôle de Conseil auprès des Bureaux d'Etudes privés et des communes.

Dans le domaine des travaux :

Le Conseil de Communauté a décidé pour l'année 2004 d'un programme de travaux de 2 710 000 € TTC relatif à 15 opérations d'investissement individualisées dans les communes.

Un crédit de 290 000 € TTC a été réservé à des opérations urgentes ou non inscrites au recueil des projets, et qui ne pouvaient pas être différées.

LES TRAVAUX REALISES

AMANVILLERS	7 874,68 €
CHATEL-SAINT-GERMAIN	33 149,83 €
CUVRY	15 166,89 €
LE BAN-SAINT-MARTIN	54 581,76 €
LAQUENEXY	2 965,78 €
LONGEVILLE-LES-METZ	58 480,92 €
LORRY-LES-METZ	27 692,18 €
MARLY	16 651,40 €
METZ	196 217,26 €
MONTIGNY-LES-METZ	4 864,13 €
PLAPPEVILLE	19 754,40 €
POUILLY	8 127,85 €
ROZERIEULLES	94 563,83 €
SAINT-JULIEN-LES-METZ	650 252,48 €
VANTOUX	17 012,38 €
VANY	32 625,34 €
VAUX	2 991,55 €

Le volume total de travaux réalisés et payés en 2004 s'est élevé à 1 297 013,11 € TTC, de nombreuses opérations ayant été engagées en fin d'exercice et n'étant donc payées qu'en 2005.

exercice 2004

RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

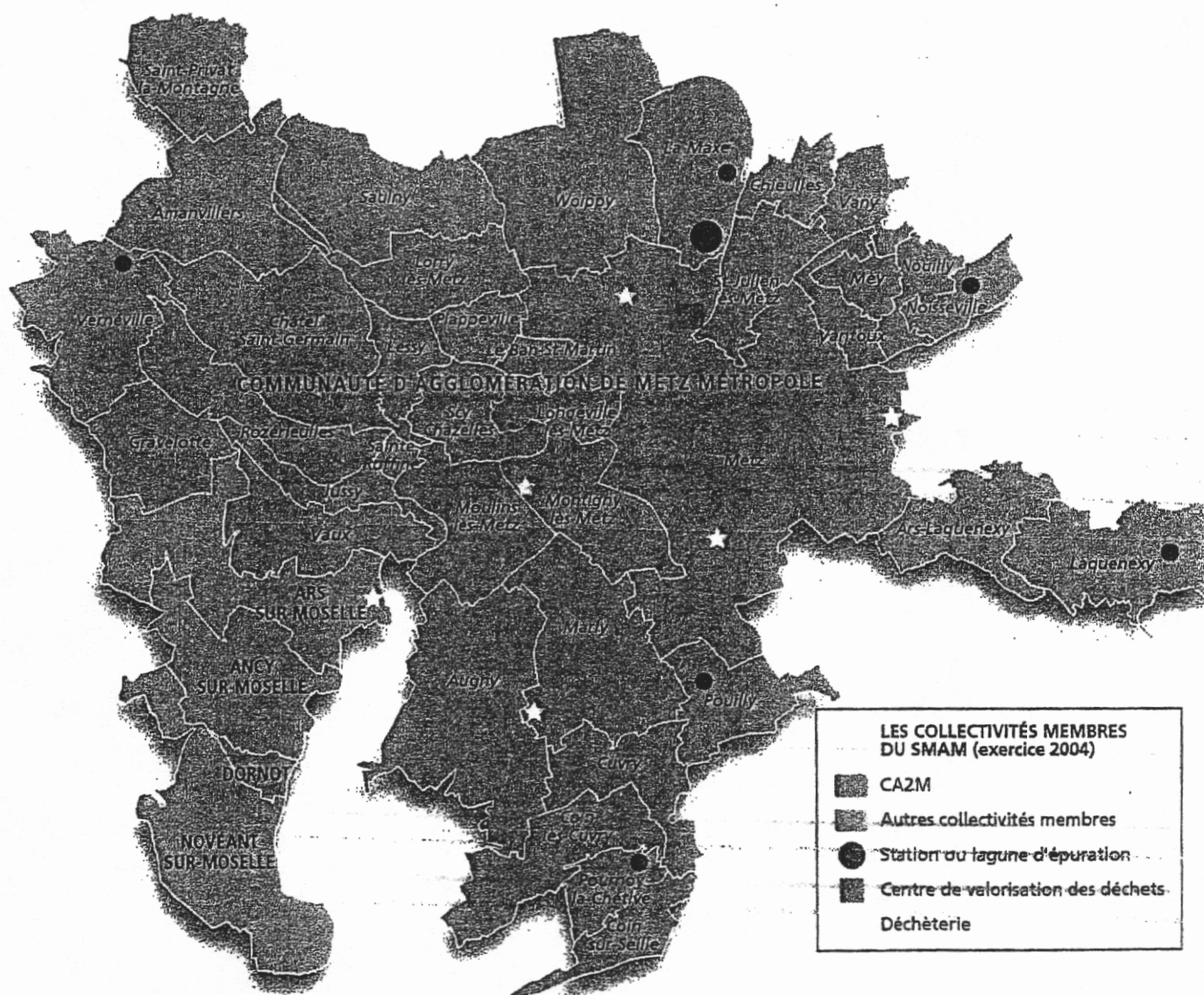
- **assainissement**
- **traitement des déchets ménagers**
- **déchèteries**

SOMMAIRE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	Pages 1 à 12
CARTE DES COLLECTIVITÉS MEMBRES DU SMAM	Page 1
NOTE LIMINAIRE	Page 2
INDICATEURS TECHNIQUES	
Inventaire général des réseaux au 31 Décembre 2004	Page 3
La collecte et le transport des eaux	Page 4
L'épuration	Page 4
Les centres de traitement des eaux résiduaires	Page 5 à 7
Les sous-produits de l'épuration	Page 8
INDICATEURS FINANCIERS	
Les travaux d'assainissement réalisés	Page 9
La redevance d'assainissement	Page 10
Principaux indicateurs financiers	Page 11
INDICATEURS CARACTÉRISTIQUES - EVOLUTION	Page 12
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	Pages 13 à 23
NOTE LIMINAIRE	Page 13
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	
Indicateurs techniques	Page 14 à 15
La protection de l'environnement	Page 16 à 20
Indicateurs financiers	Page 21
LES DÉCHÈTERIES	
Indicateurs techniques	Page 22 à 23
Indicateurs financiers	Page 23

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

exercice 2004



Rapport établi en application du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995

NOTE LIMINAIRE

A compter du 1^{er} janvier 2002, le SIVOM de l'Agglomération Messine a été transformé en Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine, ayant pour membres la CA2M et 7 communes associées. Au 1^{er} janvier 2005, certaines communes associées ont intégré la CA2M, d'autres se sont retirées pour former une autre communauté. Dès lors, la CA2M est membre unique du SMAM qui n'a plus de raison d'être. La cessation du SMAM est constatée par arrêté préfectoral en date du 9 décembre 2004. Les compétences réglementaires déléguées au SMAM sont reprises par la CA2M. Haganis devient alors régie d'exploitation de la Communauté d'Agglomération.

En 2004, conformément à ses missions statutaires, le Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine a assuré, pour le compte des collectivités membres, la construction, l'exploitation, l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées dans le cadre des systèmes d'assainissement collectifs, le contrôle des ouvrages non collectifs, ainsi que l'exploitation des ouvrages pluviaux.

Les ressources du SMAM — pour ce qui concernait l'assainissement — étaient constituées essentiellement par des Redevances d'assainissement, obtenues par la majoration du prix de vente de l'eau en fonction des décisions du Comité syndical, et perçues par les différents distributeurs d'eau qui les reversent au syndicat. Les ressources du syndicat étaient aussi constituées par toutes redevances dues par les usagers des communes clientes, ou les clients des vidangeurs.

Par ailleurs, le SMAM a reçu des collectivités associées, une participation pour les eaux pluviales, dont la proportion était fixée par décision du Comité syndical.

INDICATEURS TECHNIQUES

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES RÉSEAUX AU 31 DÉCEMBRE 2004

COMMUNES	EAUX USEES ml	EAUX PLUVIALES ml	EAUX UNITAIRES ml	TOTAUX ml
AMANVILLERS	10 991,12	9 893,90	3 553,49	24 438,51
ANCY SUR MOSELLE	7 472,91	6 005,38	1 833,79	15 312,08
ARS LAQUENEXY	3 873,56	2 684,37	2 354,29	8 912,22
ARS SUR MOSELLE	18 682,69	8 588,35	3 755,96	31 027,00
AUGNY	10 344,66	7 200,82	873,34	18 418,82
CHATEL ST GERMAIN	12 390,11	8001,98	0,00	20 392,09
CHIEULLES	2 171,41	2 387,83	0,00	4 559,24
COIN SUR SEILLE	2 129,34	66,14	2 373,72	4 569,20
COIN LES CUVRY	4 061,43	3 371,92	1 142,00	8 575,35
CUVRY	5 355,06	3 402,66	785,79	9 543,51
DORNOT	312,74	768,14	738,56	1 819,44
GRAVELOTTE	3 129,04	2 854,42	2 166,05	8 149,51
JUSSY	2 735,66	1 531,75	1 592,69	5 860,10
LA MAXE	4 214,72	3 396,53	1 752,25	9 363,50
LAQUENEXY	248,90	635,76	5 466,18	6 350,84
LE BAN ST MARTIN	9 944,00	14 434,31	0,00	24 378,31
LESSY	2 058,96	1 652,68	4 259,46	7 971,10
LONGEVILLE LES METZ	12 949,46	14 003,30	199,90	27 152,66
LORRY LES METZ	8 176,53	6 961,19	36,83	15 174,55
MARLY	44 806,31	42 702,78	10 124,41	97 633,50
METZ	156 690,19	169 451,17	134 905,48	461 046,84
MEY	2 293,53	828,12	0,00	3 121,65
MONTIGNY LES METZ	31 741,93	33 198,09	22 956,12	87 896,14
MOULINS LES METZ	20 052,25	16 193,33	93,47	36 339,05
NOISSEVILLE	1 808,21	2 768,13	3 761,79	8 338,13
NOUILLY	3 813,26	2 385,13	144,06	6 342,45
NOVEANT S/ MOSELLE	7 440,81	5 450,83	2 779,65	15 671,29
PLAPPEVILLE	12 393,22	11 142,47	419,50	23 955,19
POUILLY	1 163,71	1 565,29	3 411,02	6 140,02
POURNOY LA CHETIVE	3 555,76	4 162,10	0,00	7 717,86
ROZERIEULLES	8 004,68	8 968,83	0,00	16 973,51
ST JULIEN LES METZ	11 736,16	11 747,08	6 483,86	29 967,10
SAINTE RUFFINE	2 855,93	2 369,85	0,00	5 225,78
SAULNY	7 552,44	7 120,40	299,70	14 972,54
SCY CHAZELLES	11 098,14	10 259,95	0,00	21 358,09
VANTOUX	4 323,90	3 450,14	566,97	8 341,01
VANY	993,08	1 459,15	1 587,70	4 039,93
VAUX	3 183,75	4 602,87	2 302,90	10 089,52
VERNEVILLE	1 190,74	1 435,45	2 257,82	4 884,01
WOIPPY	32 203,40	23 756,95	1 145,80	57 106,15
TOTAUX	490 143,70	462 859,54	226 124,55	1 179 127,79
POURCENTAGE	41,57%	39,25%	19,18%	100,00%

LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES EAUX

Les travaux de restructuration ou de construction et les intégrations augmentent le linéaire des réseaux selon la répartition ci-dessous.

Inventaire des réseaux et ouvrages annexes

CONDUITES EAUX USÉES	490,144 km	41,57 %
CONDUITES EAUX PLUVIALES	462,860 km	39,25 %
CONDUITES UNITAIRES	226,124 km	19,18 %
TOTAL RÉSEAUX	1 179,128 km	100 %

STATIONS DE RELEVAGE EAUX USÉES	102
BASSINS DE RETENUE DE POLLUTION	12
STATIONS DE RELEVAGE EAUX PLUVIALES	9
BASSINS DE RÉTENTION EAUX PLUVIALES	2
STATIONS D'ÉPURATION COMMUNALES	6
STATION D'ÉPURATION INTERCOMMUNALE	1

L'ÉPURATION

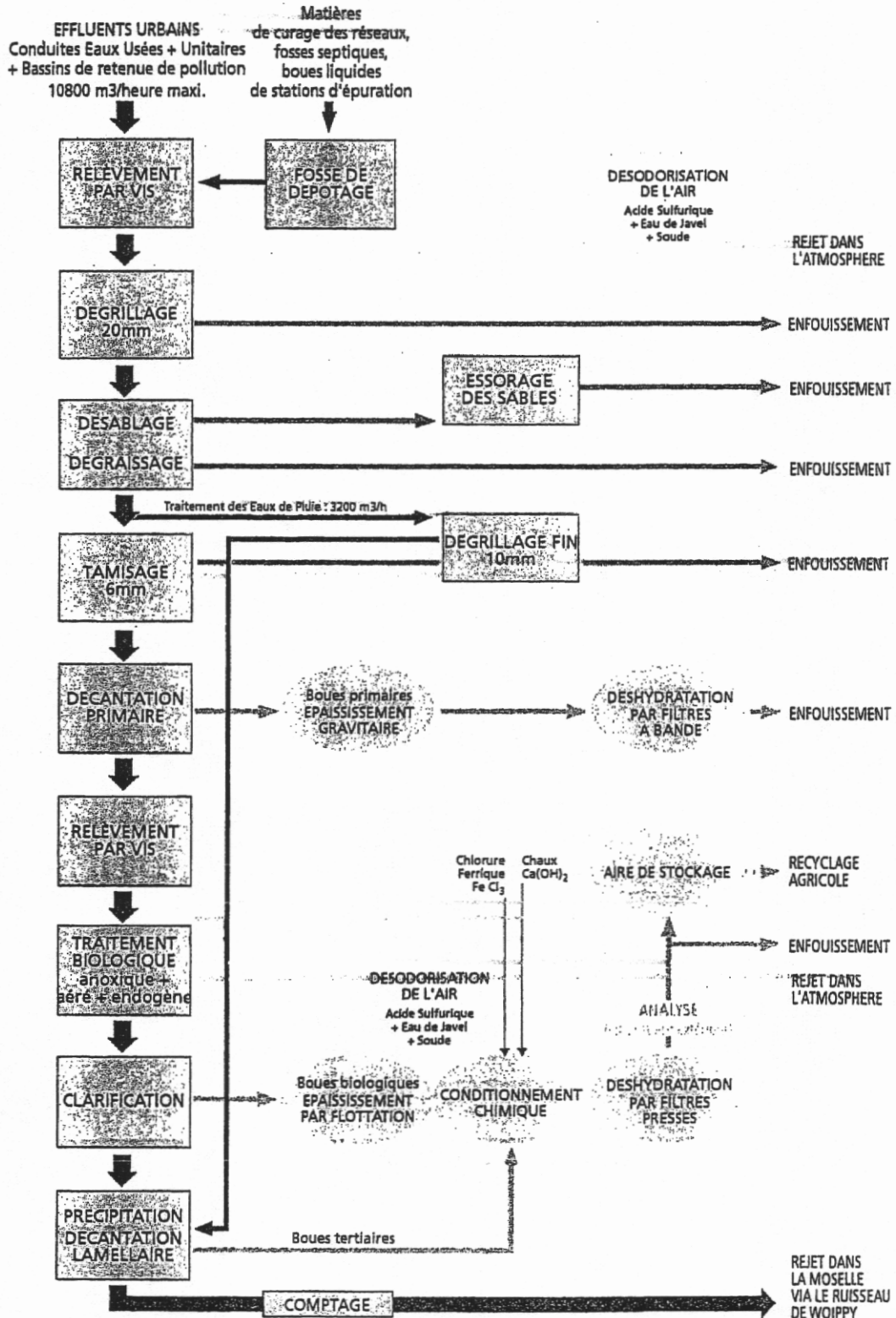
Le haut niveau de performance à atteindre et les conditions d'exploitation de la station d'épuration implantée au Nouveau Port de Metz sont fixés par arrêté préfectoral en date du 3 avril 1996:

CONCENTRATION MAXI. DU REJET ET RENDEMENT D'ÉLIMINATION MINI

	TEMPS-SEC	TEMPS DE PLUIE
Matières en suspension	30 mg / l	
Pollution carbonée		
DBO5 à 20°C (Demande biologique en oxygène)	25 mg O ₂ / l et 90 %	25 mg O ₂ / l et flux < 6 T / jour
DCO (Demande chimique en oxygène)	100 mg O ₂ / l et 75 %	
Pollution azotée		
AZOTE GLOBAL (NGL)	10 mg N / l et 75 %	10 mg N / l et flux N-NH ₄ < 1,6 T / jour
Pollution phosphorée		
PHOSPHORE TOTAL	1 mg P / l et 80 %	1,5 mg P / l et flux PT < 0,225 T / jour

CENTRE DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES DE L'AGGLOMÉRATION MESSINE

schéma de principe



LES CENTRES DE TRAITEMENT DES EAUX RÉSIDUAIRES

POLLUTION POTENTIELLE DOMESTIQUE :	256 769 équivalent-habitants *
POLLUTION POTENTIELLE INDUSTRIELLE :	45 731 équivalent-habitants *
POLLUTION POTENTIELLE TOTALE :	302 500 équivalent-habitants *
CAPACITÉ D'ÉPURATION :	440 000 équivalent-habitants
	240 000 m ³ / jour
DÉBIT TOTAL ADMIS EN 2004 :	22 863 000 m ³
(soit 62 640 m ³ / jour en moyenne, soit 720 litres / seconde)	
MATIÈRES DE VIDANGE OU CURAGE ACCEPTÉES	8 082 m ³
Dont 2 469 m ³ de boues liquides	
PLUVIOMÉTRIE	647 mm

*données Agence de l'Eau

CHARGES POLLUANTES MESURÉES EN ENTRÉE

	2004 TONNAGE MOYEN JOURNALIER kg	RAPPEL 2003 TONNAGE JOURNALIER kg
Matières en suspension	14 687	12 826
Demande biochimique en oxygène	16 493	15 579
Demande chimique en oxygène	33 599	31 584
Matières oxydables	14 934	13 789
Azote global	3 050	2 689
Phosphore total	404	394

EFFICACITÉ MOYENNE DE L'ÉPURATION

(Moyenne des auto-contrôles journaliers réglementaires)

EN 2004	CONCENTRATIONS mg/l			RENDEMENTS %	
	ENTRÉE	REJET	Valeur autorisée	Valeur mesurée	Valeur autorisée
Matières en suspension	236	4,9	30	98	-
Demande biochimique en oxygène	268	4,8	25	98	90
Demande chimique en oxygène	545	33	100	94	75
Matières oxydables	243	8,6	-	96	-
Azote global	49,9	3,6	10	93	75
Phosphore total	6,6	0,14	1	98	80

CONTRÔLES DE LA QUALITÉ DU REJET PAR ORGANISMES EXTÉRIEURS

Contrôles par le Service d'Assistance Technique aux Stations d'Épuration (SATESE)

Efficacité des traitements

	Mat. en susp. %	Mat. oxydables %	Azote Global %	Phosphore %
février 2004	97,3	96,2	96,5	97,9
février 2004	97,2	96,1	93,6	98,0
avril 2004	98,2	97,3	97,5	96,7
avril 2004	98,9	97,2	96,8	97,9
juin 2004	98,8	97,6	96,1	97,3
sept. 2004	99,5	97,3	93,4	98,5
sept. 2004	99,5	98,0	92,3	99,0
sept. 2004	99,5	97,5	89,2	99,1

Contrôles par le Service de la Navigation du Nord-Est

Les opérations de contrôle menées en 2004 ont montré que les conditions imposées par l'arrêté préfectoral sont respectées.

LES STATIONS D'ÉPURATION EXTERIEURES

Le SMAM a intégré et exploite les stations d'épuration communales de LA MAXE, LAQUENEXY, NOISSEVILLE, POUILLY, POURNOY-LA-CHETIVE, VERNEVILLE.

Le fonctionnement est suivi quotidiennement par les services d'Haganis et contrôlé plusieurs fois par an par un organisme extérieur, le SATESE, dont les bilans sont les suivants:

Efficacité des traitements

	Mat. en susp. %	DBO %	Azote total %	Phosphore %
LA MAXE	86,5	91	50,5	41
NOISSEVILLE	92,7	95	62	73
POUILLY	73,3	96,7	81,4	47,3
POURNOY LA CHETIVE	98,2	98,3	86,7	58,9
VERNEVILLE (Lagune)	60	66	65	43,3
LAQUENEXY station	76	85	60	44
LAQUENEXY lotissement	61	82	19,5	64

Les boues issues de ces stations ont été évacuées et traitées sur la station principale du SMAM au port de Metz (sauf pour VERNEVILLE).

LES SOUS-PRODUITS DE L'ÉPURATION

LES BOUES D'ÉPURATION

Deux filières distinctes permettent de traiter séparément les boues de décantation d'une part (destinées à l'enfouissement technique de classe 2) et d'autre part les boues biologiques et phosphorées (destinées préférentiellement au recyclage agricole après contrôle analytique de leur innocuité et de leur valeur agronomique par laboratoire extérieur, et conformément à l'arrêté préfectoral N°2001-DDAF/3-032 en date du 27 mars 2001).

BOUES D'ÉPURATION PRODUITES :	28 024 t
Dont :	
Boues de décantation primaire	7 571 t
Boues biologiques et phosphorées	20 453 t

VALORISATION DES BOUES

Valorisation agricole	5 350 t
Séchage	6 159 t
Enfouissement	15 577 t

Après mise en concurrence par appels d'offres, le transport et l'enfouissement ont été assurés par la société SITA sur les sites de Tétting-sur-Nied, Montois-la-Montagne, Lesménils, Créhange et Flévy pour 15 577 tonnes.

LES DÉCHETS DE PRÉTRAITEMENT

	Rappel 2003	2004
DÉCHETS DE DÉGRILLAGE	260 t	281 t
DÉCHETS DE TAMISAGE	104 t	88 t
SABLES	1 068 t	1 170 t

Les déchets de dégrillage et de tamisage sont traités par l'Unité de Valorisation Énergétique. Les sables sont traités par enfouissement.

INDICATEURS FINANCIERS

LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RÉALISÉS

(Les montants en € hors taxes ci-dessous ne correspondent pas nécessairement au coût total des opérations, mais aux seules dépenses de l'exercice 2004.)

SAINTE RUFFINE	46 955,78
SAINTE RUFFINE	26 106,00
SAINT REMY	191 244,19
METZ - Rue des murs	112 700,80
ANCY SUR MOSELLE	444 049,79
Sécurité ouvrages	45 707,84
Réhabilitation par l'intérieur	10 595,20
Stations de mesure et d'alerte - Lot 2	919 568,27
Stations de mesures débitmétriques	239 703,17
SAULNY - Buelle du château	7 800,00
COIN SUR SEILLE	41 788,91
Marché entretien	460 405,41
Mise à niveau de trappes	80 000,00
METZ-BORNY	690 817,00
ANCY/NOVEANT - Création de regards	57 090,00
SCY CHAZELLES	100 073,08
JUSSY - Rue de la Taye	178 388,20
VAUX/JUSSY - Chemin des bottes - Rue de la Taye	590 855,39
AMANVILLERS - Impasse Grand-Rue	10 356,00

LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

La redevance d'assainissement, payée par les usagers du service public de distribution d'eau potable en proportion de leur consommation, finance la construction et l'entretien des ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des eaux usées. (Les opérations relatives aux eaux pluviales sont bien distinctes et font éventuellement l'objet de conventions avec les collectivités concernées.)

Le Comité syndical avait fixé la redevance d'assainissement à 0,94€ hors TVA par m³ pour l'année 2003. Le Comité a maintenu la redevance à 0,94 € HT pour l'année 2004.

	2001	2002	2003	2004
REDEVANCE € / m ³	0,84	0,91	0,94	0,94
EVOLUTION		+8,33 %	+3,33 %	0,00%
TOTAL ANNUEL € HT*	100,8	109,20	112,80	112,80
TVA 5,5 %	5,54	6,01	6,20	6,20
TOTAL TTC	106,34	115,21	119,00	119,00

* Montant de la Redevance d'assainissement pour une consommation de référence définie par l'INSEE, de 120 m³

MODULATION DE LA REDEVANCE SELON LE VOLUME CONSOMMÉ

A compter de 2003, le service de Police des réseaux créé par Haganis établit des conventions avec les gros consommateurs industriels afin de supprimer progressivement le tarif dégressif, d'une part, et d'autre part afin d'instaurer une politique qualitative des rejets industriels.

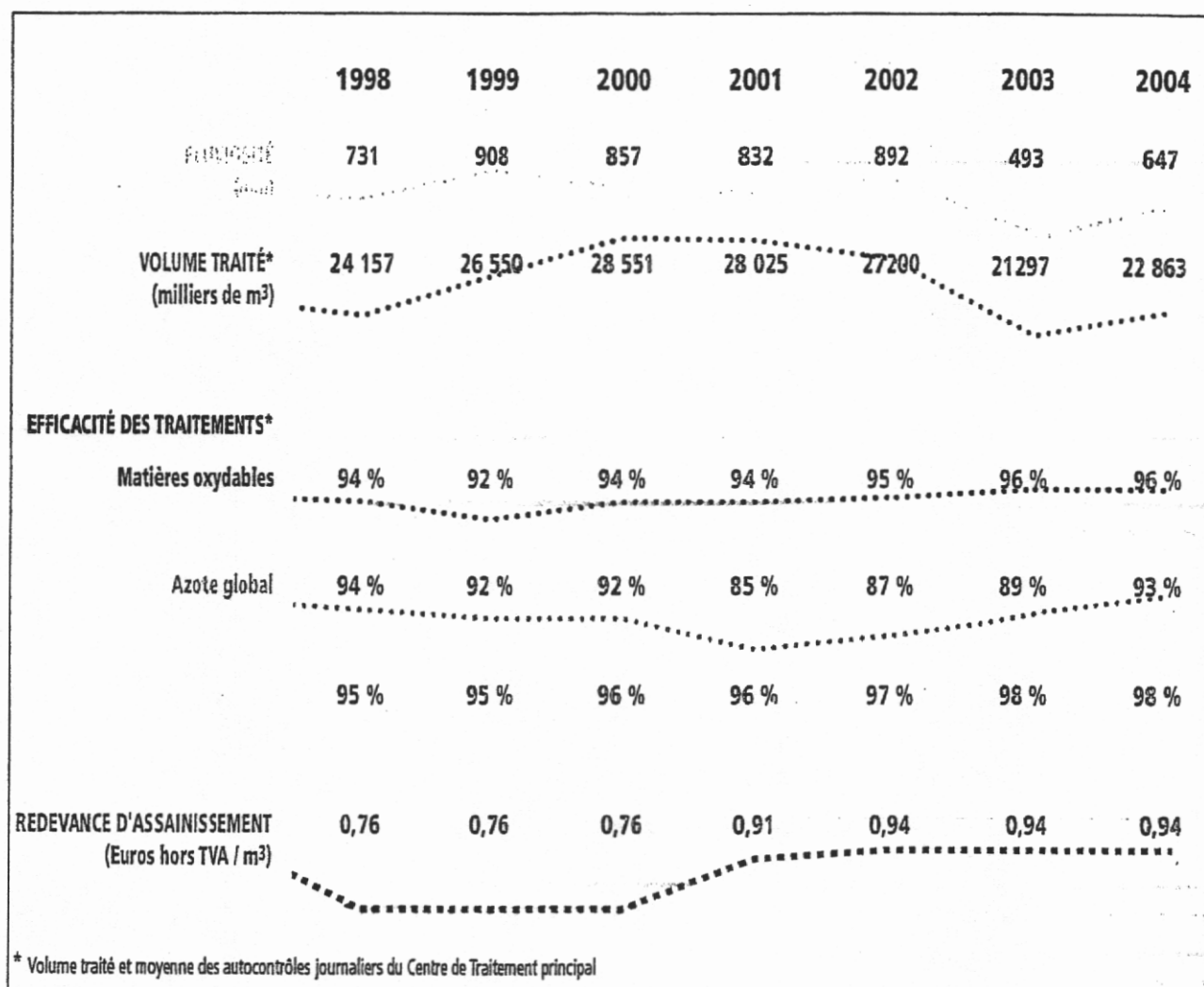
PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

- Travaux de branchement :	359 804,01
- Redevance d'Assainissement :	
Redevance Particuliers	9 891 834,54
Redevance Industriels	1 764 318,03
- Redevance pour défaut de branchement :	66 684,03
- Participation pour raccordement à l'égout :	334 616,82
- Prime d'épuration (Agence de l'Eau) et aide au bon fonctionnement (Agence de l'Eau)* :	2 172 677,27
- Traitement des matières de vidange :	223 699,50
- Analyses de laboratoire :	2 396,58
- Curages et inspections télévisées :	30 659,86
- Contributions communales (entretien réseaux EP) :	1 810 873,52
- Hydrocurage :	38 225,20
- Police des réseaux (recherche pollutions) :	4 736,92
- Maintenances diverses :	55 627,23

(Recettes d'exploitation. Compte administratif 2004, tous les montants sont en Euros hors TVA)

* Primes versées en 2004, sur la base des mesures effectuées en 2003.

INDICATEURS CARACTÉRISTIQUES ÉVOLUTION



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

exercice 2004

NOTE LIMINAIRE

Le Syndicat Mixte de l'Agglomération Messine (SMAM) avait pour objet, outre l'assainissement :

- Le traitement des ordures ménagères, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent. A ce titre, le syndicat mixte avait pour objectif d'exercer ses compétences conformément au plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

- La protection, la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ainsi que la lutte contre la pollution de l'air.

Rapport établi en application du Décret N° 2000-404 du 11 mai 2000

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

INDICATEURS TECHNIQUES

MODALITÉS D'EXÉCUTION DU SERVICE

Le Centre de Valorisation des Déchets (avenue de Blida, à Metz) et son Unité de Valorisation Énergétique ont été mis en service le 20 septembre 2001. L'Unité de Tri des Matériaux à recycler a été mise en service et traite les collectes sélectives de l'agglomération depuis le 1^{er} mars 2001.

L'arrêté préfectoral N° 2000-AG/2-116 du 20 avril 2000 précise les conditions d'exploitation de ces équipements, notamment :

- La capacité d'incinération est établie à 110 000 t / an, et 90 000 t / an à compter du 1/1/2005 "compte tenu d'une valorisation biologique nécessaire de 20 000 t / an". Les déchets admis sont : les ordures ménagères (après séparation de 15 % des recyclables secs et de 15 % des fermentescibles à compter du 1/1/2005. Ces taux sont portés respectivement à 25 % et 20 % à compter du 1/1/2010) ; les déchets banals issus des entreprises ou des refus de tri ; les boues et graisses d'épuration ; les encombrants ; les refus de compostage.
- La capacité maximale annuelle du centre de tri est fixée à 54 000 tonnes. Les déchets admis sont les encombrants, les collectes sélectives, les déchets issus des déchetteries, les déchets banals des entreprises.

LES DÉCHETS TRAITÉS EN 2004

	SMAM	Hors SMAM	TOTAL
TRI DES MATÉRIAUX À RECYCLER			
déchets ménagers	9885,90	1 778,12	11 664,02
déchets banals d'entreprises	0	0	0
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE			
déchets ménagers	73 279,22	2 385,24	75 664,46
déchets banals d'entreprises	11 610,62	—	11 610,62
refus de tri*	4 420,80	—	4 420,80
TOTAL TRAITÉ	94 775,74	4 163,36	98 939,10

* Les refus de tri sont mentionnés à titre indicatif.

ÉVOLUTION DES TONNAGES

	2003	2004	%
TOTAL DÉCHETS SMAM	95 415,26	94 775,74	-0,7 %
TOTAL DÉCHETS TRAITÉS	98 954,41	98 939,10	-0,02 %

LES TRAITEMENTS

le tri des matériaux à recycler

11 664,02 tonnes de déchets de collectes sélectives ont été réceptionnées. Le traitement de 12 243,84 tonnes a permis la livraison de 7 787,78 tonnes aux filières de recyclage, et la valorisation énergétique de 4 420,79 tonnes de refus de tri.

MATÉRIAUX TRIÉS	TONNAGE	TAUX
PET azur	512,32	6,58 %
PET couleur	95,70	1,23 %
PEHD	209,36	2,69 %
CARTON	1 603,14	20,59 %
ALUMINIUM	9,94	0,13 %
BRIQUES	70,70	0,91 %
ACIER	362,72	4,66 %
JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES	3938,12	50,57 %
GROS DE MAGASIN	985,78	12,66 %
TOTAL	7 787,78	100 %

la valorisation énergétique

87 275,08 tonnes de déchets ménagers et déchets banals ont été réceptionnées, augmentées de 4420,79 t de refus de tri. Les déchets ont permis la production de 287 759 t de vapeur à haute température, soit 201 536 MWh livrés à l'Usine d'Électricité de Metz.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES ANALYSES RÉALISÉES

Dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 20 avril 2000 régissant l'Unité de Valorisation Energétique de Metz, il est demandé aux exploitants de faire effectuer par un prestataire extérieur l'analyse des gaz émis et un suivi de l'impact environnemental.

Les prélèvements et les analyses ainsi que les synthèses des résultats reproduites ci-après ont été réalisés par le LECES, titulaire du marché du plan de surveillance, et le laboratoire Micropolluants Technologies.

Le plan de suivi global de l'environnement mis en oeuvre par Haganis permet de conclure à l'absence d'impact significatif des sources potentielles de pollution, dans les différents compartiments environnementaux. On peut en déduire logiquement l'absence d'émission significative de l'Unité de Valorisation Energétique exploitée par Haganis. Il va de soi en revanche - considérant la multiplicité des sources potentielles - que la mise en évidence d'une évolution des teneurs (positive ou négative) ne permettrait pas à elle seule d'établir un lien de causalité avec l'activité d'Haganis.

CONTROLES DES GAZ ÉMIS PAR L'UVE

Synthèse des Résultats de l'année 2004 lignes 1 et 2 et tous régimes de fonctionnement confondus (les résultats détaillés montrent que les niveaux de rejet ne sont pas influencés par la ligne ou le régime de fonctionnement de l'installation) :

Unités	Nombre de mesures	Concentrations			Valeurs limites*	Nombre de dépassements
		Moyenne	Mini	Maxi		
		LIGNE 1 et LIGNE 2				
O ₂ %	12	9,55	8,2	10,7	/	/
Quantité OM t/h	12	7,74	6,90	8,13	/	/
		Valeurs ramenées à 11% d'O ₂ sur volume sec				
CO ₂ %	12	8,25	8,1	8,4	/	/
CO mg/Nm ³	12	10,55	3,8	17,4	/	/
NOx** mg/Nm ³	12	159,15	121,8	181,3	200	0
N ₂ O mg/Nm ³	9#	38,73	10,6	71,0	/	/
SO ₂ mg/Nm ³	12	4,43	2,6	8,0	50	0
COT eq CH ₄ mg/Nm ³	12	1,43##	< 1	2,1	10	0
COT eq C mg/Nm ³	12	1,10##	< 1	1,5	/	/
Poussières mg/Nm ³	12	2,05	1,2	2,8	10	0
HCl mg/Nm ³	12	5,35	1,7	8,9	10	0
HF mg/Nm ³	12	0,3##	< 0,3	0,3	1	0
NH ₃ mg/Nm ³	12	1,88##	1,2	2,3	/	/
SO ₂ *** mg/Nm ³	12	2,3	0,3	6,4	50	0
Hg mg/Nm ³	12	0,0038	0,003	0,005	0,05	0
Cd + Tl mg/Nm ³	12	0,00036	4E-05	0,001	0,05	0
As + Cr + Cu + Mn + Ni + Pb + Co + Sb + V } mg/Nm ³	12	0,0843	0,001	0,2	0,5	0
Sn mg/Nm ³	12	0,00533	0,0001	0,02	/	/
Zn mg/Nm ³	12	0,3345	0,006	0,83	/	/
17 HAP µg/Nm ³	12	51,5	14,9	76,5	/	/
PCDD/F ng/Nm ³	12	0,045	0,001	0,074	0,1	0

* : valeurs Arrêté Préfectoral moyenne journalière à 11% O₂ (volume sec)

** : exprimé en équivalent NO₂

*** : SO₂ prélèvement manuel selon la norme (NF ISO 11632)

: inférieure à 12 car mesures invalidées

: moyenne maximale possible car certaines mesures sont < LD (limite de détection)

Les concentrations des polluants sur les 2 lignes au régime nominal sont inférieures aux valeurs imposées par l'Arrêté Préfectoral. Aucun dépassement de valeur réglementaire n'a été constaté sur l'année 2004. Les concentrations observées sont généralement très inférieures à ces valeurs réglementaires.

MESURES DANS LA BIOSPHERE (SOLS)

"Les concentrations des polluants observés ont peu évolué depuis la mise en place de la surveillance. On constate quelques dépassements de valeurs de référence pour quelques métaux (As, Cr, Ni, Pb et pour la première fois en un point unique, Hg), mais le niveau d'imprégnation général pour les métaux dans les sols est stable (en légère diminution par rapport à l'année précédente) et comparable à celui déjà observé lors de l'Etat Initial.

Les niveaux de HAP et de PCDD/F se révèlent stables dans le temps, l'UVE n'ayant pas engendré de modification de la concentration de ces paramètres dans les sols. C'est également le cas pour les hydrocarbures totaux, les cyanures totaux et les chlorures, dont l'évolution ne traduit pas d'impact marqué. Le niveau d'imprégnation global pour les cyanures est en baisse par rapport à l'état précédent."

MESURES DANS LA BIOSPHERE (VEGETAUX)

"Les concentrations en métaux dans les bryophytes terrestres sont supérieures au "bruit de fond" observé en absence de pollution, sauf pour Cd, Hg (sauf en un point à St Julien), Mn et Sn, aucune donnée de référence n'existant pour Tl ; l'imprégnation moyenne en dioxines a diminué de façon conséquente par rapport à l'année précédente. Les teneurs en métaux dans les choux frisés sont inférieures aux valeurs seuils établies pour l'alimentation humaine, de même pour les dioxines (excepté un dépassement du niveau de recommandation à Scy-Chazelles).

L'analyse des conditions météorologiques ne permet pas d'identifier l'UVE comme seule responsable des niveaux mesurés dans ces végétaux.

Les concentrations en PCDD/F, dans les végétaux destinés à la consommation, ont peu évolué et sont largement inférieures au seuil d'intervention de la Commission Européenne pour les denrées alimentaires."

MESURES DANS LA BIOSPHERE (ANIMAUX)

"Les concentrations en PCDD/F, dans le lait de vache, sont inférieures aux valeurs de référence. La mise en service de l'UVE n'a eu aucun impact négatif sur la qualité du lait de vache.

Tout comme l'année précédente, des dépassements des valeurs réglementaires prévues pour les œufs de consommation sont observés. Ces dépassements ne peuvent être attribués avec certitude aux rejets de l'UVE, et ce pour plusieurs raisons :

- *On ne dispose d'aucune donnée d'état initial sur aucun des points actuellement surveillés. En effet, l'élevage de St Julien ayant servi à caractériser l'état initial et assurer le début de la surveillance a cessé sa production depuis la fin de l'année 2002. L'état de contamination initial (avant la mise en service de l'UVE) des points actuellement en place (La Maxe et Vany depuis début 2003, Plappeville et Peltre depuis début 2004) n'étant pas connu, on ne peut donc affirmer que les dépassements observés ont commencé après le début de l'exploitation de l'installation. Il est important de rappeler qu'aucun dépassement du niveau d'intervention recommandé n'avait été constaté chez le premier éleveur (de St Julien), situé dans la zone d'influence directe de l'UVE.*
- *Les pratiques locales de l'éleveur sont aisément susceptibles d'impacter significativement la chair des poules pondeuses élevées ainsi que la*

matière grasse de leurs œufs. En particulier, le brûlage local de déchets de l'éleveur (dont des déchets chlorés) ou des manipulations de divers produits chimiques à usage agricole (pesticides) constituent des sources importantes et souvent mal évaluées de contamination locale aux dioxines. Des traces de brûlis et de feux de plein air ont été constatés sur le parcours d'élevage des poules lors d'une visite chez un des éleveurs.

- Les rejets en dioxines de l'incinérateur sont très faibles et respectent toujours les valeurs réglementaires imposées à l'émission. Une modélisation des rejets atmosphériques des principaux émetteurs industriels du sillon Mosellan montre que la participation des rejets de l'UVE peut être considérée comme négligeable par rapport à celle d'autres installations.
- On ne constate aucun impact significatif en dioxines dans le lait de vache ni dans les fruits et légumes échantillonnés et contrôlés dans la zone d'étude. Les concentrations mesurées sont largement inférieures aux niveaux d'intervention recommandés.
- Les concentrations mesurées dans les œufs au cours de l'année 2004, bien que supérieures aux valeurs réglementaires, restent dans la gamme de valeurs observées au cours d'enquêtes à grande échelle (en dehors de la mesure effectuée à Vany en juin 2004)."

SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR

POLLUANTS CLASSIQUES (SO₂, NO_x, PM10, poussières sédimentables)

"Les concentrations mesurées sont inférieures aux valeurs limites et objectifs de qualité du décret n°2002-213 du 15 février 2002. La mise en service de l'UVE n'a pas d'impact marqué sur les niveaux de polluants classiques mesurés dans l'air ambiant."

SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR

POLLUANTS SPECIFIQUES (métaux, chlorures, dioxines, furannes)

"Aucun dépassement des valeurs réglementaires n'est observé pour les polluants spécifiques à l'air ambiant et dans les retombées atmosphériques en 2004. On note un dépassement ponctuel du zinc dans les poussières sédimentables par rapport à une valeur de référence en Suisse. Certains dépassements avaient été observés lors de l'Etat Initial. Il faut également considérer que les concentrations en métaux correspondent à des périodes de 3 à 15 jours, alors que les valeurs de référence sont exprimées en moyenne annuelle. L'imprégnation moyenne en dioxines a sensiblement diminué."

SURVEILLANCE DES REJETS D'EAUX PLUVIALES

"Les valeurs mesurées ne traduisent aucun impact des rejets sur le milieu naturel. Pour la première fois, on observe un dépassement de la valeur de l'arrêté préfectoral pour les matières en suspension ; ce dépassement est la conséquence des conditions météorologiques rencontrées autour de la période de prélèvement : faute de pluviométrie suffisante, le prélèvement a été réalisé directement dans le bassin de rétention et non pas dans le bac de récupération des débordements du bassin. Cette mesure n'est donc pas représentative d'un rejet liquide."

SUIVI DE LA QUALITE DE LA NAPPE PHREATIQUE

"L'analyse des eaux de la nappe alluviale présente sous l'île Chambièrè révèle les mêmes caractéristiques que les années précédentes et lors de l'état initial. On observe des eaux très chlorées et sulfatées, ce que confirment les cartes de qualité de cet aquifère bien connu pour sa forte charge saline. La concentration en manganèse reste importante ; l'aluminium tend en revanche à s'amenuiser depuis l'état initial.

Il faut relever l'observation du passage d'une pollution notable en février 2004, particulièrement en bordure du "bras mort" de la Moselle, du côté de l'ancien site. Après enquête, il semble que cette pollution (aux métaux et hydrocarbures aromatiques particulièrement) soit liée à la décontamination d'une station-service proche du site sur la rive droite. La situation est revenue à la normale dès le mois suivant."

MACHEFERS

Tous les échantillons mensuels pondérés de mâchefers produits répondent aux conditions de la catégorie "V" (valorisables à faible fraction lixiviable). Les paramètres analysés sont stables.

CONTROLE DES BRUITS

"Les niveaux de bruit en limite de propriété (hors trafic) sont tous conformes à la réglementation en période jour et nuit. Sur les émergences estimées en 2 points en période jour et nuit, aucun dépassement n'a été relevé. Ces résultats et leur analyse permettent de conclure que l'UVE n'a pas d'impact significatif sur l'environnement sonore."

INDICATEURS FINANCIERS

(Source : Compte administratif 2004)

DÉPENSES

Montant annuel global des dépenses des services

10 808 984,12 €

Dont	- Achat (eau, électricité, fournitures, entretien, combustibles ...)	1 719 820,29 €
	- Entretien et réparations, maintenance, assurance, divers	1 385 278,04 €
	- Personnel et charges, indemnités, formation	2 555 689,24 €
	- Intérêts des emprunts	1 238 623,32 €
	- Dotation aux amortissements, provision pour grosses réparations	2 185 778,60 €
	- Honoraires, frais actes et contentieux, annonces et insertions	25 982,05 €
	- Impôts et taxes	88 343,92 €
	- Charges exceptionnelles	7 523,76 €
	- Autres charges de gestion courante	1 601 944,90 €

RECETTES

Le service est financé essentiellement par la taxe de traitement. Celle-ci est payée par les communes ou leurs groupements au prorata des quantités de déchets livrés par les services de collecte, ainsi que par les entreprises, administrations et collectivités en proportion de leurs tonnages de déchets banals livrés.

Le montant de la taxe a évolué de 85,68 € HT par tonne en 2003 à 87,39 € HT (membres du SMAM) ou 95,71 € HT (non-membres) pour les déchets à incinérer. Pour les matériaux à recycler, le montant de la taxe est passé de 145 € HT à 147,90 € pour les membres et 160 € pour les non-membres.

Le rendement de cette taxe a été de 9 508 747,17 € HT (pour un total de recettes de fonctionnement de 11 211 056,64 € HT).

NB : Les recettes de valorisation des matériaux à recycler et différentes aides sont versées par les organismes agréés (Eco-Emballages) aux communes ou à leurs groupements titulaires des contrats.

LES DÉCHÈTERIES

INDICATEURS TECHNIQUES

MODALITÉS D'EXÉCUTION DU SERVICE

6 établissements sont en service au 31 décembre 2004, à Ars-sur-Moselle, Marly-Augny, Metz-Nord, Metz-Borny, Montigny-lès-Metz et Metz-Magny.

L'exploitation des déchèteries est assurée par un prestataire de service, la société d'économie mixte locale Somergie.

Les particuliers habitant les communes membres du syndicat bénéficient gratuitement du service financé par les budgets communaux au prorata de la population, à hauteur de 12,81 € hors TVA par an et par habitant.

Les communes extérieures au SMAM ont la possibilité de s'associer spécialement par convention pour faire bénéficier leurs habitants du service, selon les mêmes modalités financières.

Les dépôts des particuliers de communes non associées, ainsi que les dépôts des professionnels sont payants au tarif de 13 Euros TTC pour un demi mètre-cube de gravats et de 15 Euros TTC pour un demi mètre-cube d'autres matériaux.

FRÉQUENTATION

	Nombre de dépôts	Tonnage déposé
PARTICULIERS	306 494	35 463
PROFESSIONNELS	6 575	492
TOTAL 2004	313 069	35 955
RAPPEL 2003	270 996	35 550
EVOLUTION	+ 15,53 %	+ 1,14 %

NATURE ET DESTINATION DES DÉCHETS

Déchets	Tonnage	Destination	Repreneur	Destinataire
CARTON	583	Recyclage	Centre Tri ONYX	NorskeSkog Golbey
PAPIER	498	Recyclage	Centre Tri ONYX	NorskeSkog Golbey
FERRAILLE	2 210	Recyclage	MARCHAL SICA-F	
VERRE	498	Recyclage	BSN	
HUILE ALIMENTAIRE	8,91	Recyclage	SAE	
HUILE AUTOMOBILE	72,45	Valor. éner.	SRRHU	
BATTERIES	101	Recyclage	MARCHAL	
BOUTEILLES PLASTIQUE	34	Recyclage	Centre Tri ONYX	VALORPLAST
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX	132	Neutralisation	CEDILOR	
GRAVATS	11 923	Remblais	EUROGRANULAT	
DÉCHETS VERTS	8 753	Compostage	SOMERGIE	
INCINÉRABLES	6 130	Valor. éner.	HAGANIS	
ULTIMES	6 345	Enfouissement	CET 2	
APPAREILS À FROID	83	Recyclage	DEHON + KELLER	VALMONT
TUBES FLUO.	1,7	Recyclage	PROVALOR	
PNEUMATIQUES	61	Recyclage	LORREVAL	
Total enfouissement	6 345			
Total valorisation	31 089,06			
Taux de valorisation	83,1 %			

INDICATEURS FINANCIERS

DÉPENSES

Rémunération de l'exploitant : 3 288 450,49 € HT

RECETTES

Par convention les redevances payées par les usagers professionnels et par les usagers extérieurs aux collectivités associées sont versées en partie au SMAM et à l'exploitant. Il en est de même pour les recettes provenant de la vente de matériaux valorisables.

Contributions communales :	232 714 X 12,81 =	2 981 066,34 €
Usagers extérieurs :		0 €
Usagers professionnels :		135 115,48 €
Recettes de valorisation :		95 109,35 €
TOTAL RECETTES :		<u>3 211 291,17 € HT</u>

METZ

10, rue de la République - 57000 Metz - France

Service des Marchés Publics.
Délégations de Service Public
et Institutions

3ème PARTIE

METZ

Service des Marchés Publics,
Délégations de Service Public
et Institutions

RAPPORTS ANNUELS D'ACTIVITES DES SOCIETES ANONYMES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES

- EXERCICE 2004 -

**I - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
LOCALE (SAEML) FOIRE INTERNATIONALE DE METZ**

**II - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
LOCALE (SAEML) METZ METROPOLE**

**III - RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
LOCALE (SAEML) SOMERGIE**

METZ TECHNOPOLE
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 266 785,78 €
4 Rue Marconi
57070 METZ
RCS Metz T I B 391 705 787

Rapport d'activité - Année 2004 -

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la SAEML en 2004

Le fonctionnement des divers départements de la SEML est réalisé grâce aux entreprises et institutions installées sur le Technopôle, au bâtiment du Cescom qui apporte des services d'accueil d'entreprises et de réunions, et à la création d'entreprises innovantes.

Pour la mise en oeuvre des actions visant à atteindre les objectifs stratégiques de la société, il a été constitué quatre sections : la section développement, la section Technologis, la section gestion immobilière et contrôle de gestion, et la section relations publiques et communication.

1.1.1 - La section développement

a. La prospection :

Les agents immobiliers très actifs sur le secteur ont permis la construction de nouveaux bureaux permettant des implantations intéressantes en 2004.

Il est prévu pour 2005 et 2006 des projets à proximité du centre de formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

L'image du Technopôle est largement valorisée par des présentations du site aux visiteurs français et étrangers, par la présence d'un contingent significatif d'étudiants en provenance de Chine, par diverses manifestations (foires au Luxembourg et Chemnitz), et grâce à internet.

b. La mise en réseau :

En liaison avec le Club des Technopôliciens, le département développement a intensifié la mise en réseau des acteurs du site et poursuivra cette démarche en 2005.

c. Soutien à la création entrepreneuriale :

Au niveau du département développement, ce soutien s'est manifesté essentiellement au travers des contacts noués avec les structures locales, régionales et nationales, ainsi qu'avec les écoles et les universités.

1.1.2 - Le pôle centre affaires

a. La gestion du centre affaires :

Le centre d'affaires vise à favoriser l'implantation sur le Technopôle de petites et moyennes entreprises de services aux professionnels en fournissant non seulement des bureaux mais aussi des services d'accompagnement.

Le niveau de la qualité des prestations dans le cadre de la location de bureaux meublés a permis de maintenir un taux d'occupation de 100 % avec constitution d'une liste d'attente.

La reprise économique a eu un effet favorable sur les locations des salles de réunion.

La domiciliation commerciale a connu en 2004 un développement très satisfaisant. Il faut rappeler que ce service permet à des créateurs d'entreprises de domicilier l'activité commerciale de leur société à moindres frais, tout en bénéficiant de services à la carte (accueil téléphonique, travaux de secrétariat ...).

b. La comptabilité-contrôle de gestion :

Cette section supervise tous les départements de la société ; elle assure la facturation, les déclarations sociales et fiscales, la comptabilité générale et analytique. Elle établit un compte de résultat pour chaque département.

Depuis début 2005, l'appel et l'encaissement des charges et loyers ne sont plus confiés à un cabinet externe.

Cette mission est désormais effectuée par la section «comptabilité-contrôle de gestion», ce qui a nécessité un investissement en matériels et logiciels ainsi qu'en formation du personnel.

1.1.3 - La section Technologis :

Cette structure accueille les jeunes entreprises à clientèle professionnelle, en particulier dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.

L'amélioration de la qualité des locaux a permis d'atteindre une occupation de 100 % des bureaux.

De plus, le développement de services tels que le nettoyage des bureaux, la collecte du courrier, la maintenance du bâtiment, a contribué au confort des sociétés locataires.

1.1.4 - La section relations publiques :

Ce département a vocation à travailler à parts égales pour les départements développement et centre d'affaires.

1.2. Les perspectives et les actions pour 2005 :

A l'issue de cet exercice 2004, la fusion entre les deux structures existantes, la SEML Technopôle Metz 2000 et la SEML Cescom, apparaît réussie, tant sur le plan structurel que fonctionnel.

La société, telle que résultant de la fusion, apparaît comme en charge d'une zone qui est appelée à recevoir de futurs investissements.

Elle gère aussi un bâtiment qui ressort comme un symbole de la modernité.

Compte tenu de son caractère commercial, elle semble bien placée pour favoriser le développement et l'image du Technopôle.

2 - ELEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

2.1 - Comptes et résultats

a) Bilan :

Le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2004 peut être résumé de la manière suivante :

ACTIF :

Actif immobilisé	97 168 €
Actif circulant	585 371 €
Charges constatées d'avance	9 880 €

Total 692 420 €

PASSIF :

Capital social	266 785 €
Réserve légale	11 389 €
Autres réserves	2 506 €
Prime de fusion	780 €
Résultat de l'exercice (excédent)	13 497 €
Provisions pour risques et charges	153 750 €
Dettes	242 893 €
Produits constatés d'avance	817 €

Total 692 420 €

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2004 pour un montant de 294 959 €.

b) Compte de résultat :

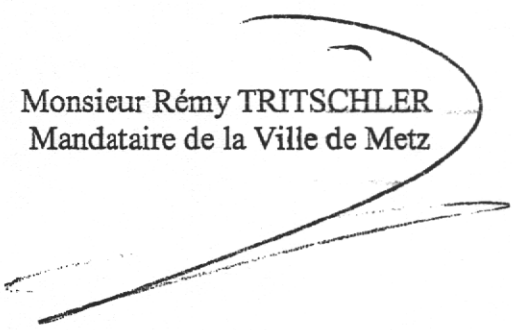
Le compte de résultat de la société arrêté au 31 décembre 2004 ressort comme suit :

Chiffre d'affaires	790 729 €
Produits d'exploitation	1 012 159 €
Charges d'exploitation	1 008 380 €
Résultat d'exploitation	3 778 € (excédent)
Résultat financier	10 546 € (excédent)
Résultat exceptionnel	- 668 € (déficit)
Impôt sur les sociétés	- 159 €
Résultat Net	13 497 € (excédent)

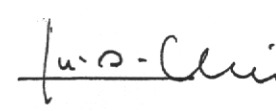
2.2 - Informations spécifiques

- Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

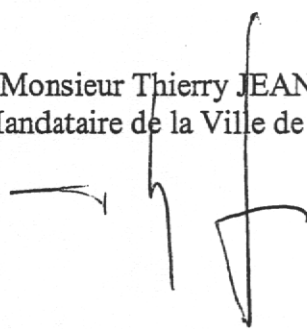
Monsieur Rémy TRITSCHLER
Mandataire de la Ville de Metz



Mademoiselle Christine RAFFIN
Mandataire de la Ville de Metz



Monsieur Thierry JEAN
Mandataire de la Ville de Metz



FOIRE INTERNATIONALE DE METZ
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 50 000 €
Rue de la Grange aux Bois
57072 METZ
RCS Metz T I B 357 800 358 00032

Rapport d'activité - Année 2004 -

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1 Activité de la SAEML en 2004

Comme pour les années passées, la Foire Internationale de Metz a rempli son rôle d'accueil d'expositions, foires, salons, congrès, marchés, meetings et séminaires grâce à son activité soutenue.

Il faut rappeler que l'actionnariat de la SAEML est constitué par une majorité d'établissements publics, à savoir :

- Ville de Metz	16,66 %
- CA2M	33,36 %

Le chiffre d'affaires global 2004 de la SAEML a été de 5 860 902 €, en progression de 13,50 % par rapport à l'année précédente.

A - La Foire d'automne

Elle représente **51% du chiffre d'affaires** (pourcentage stable et qui était de plus de 60 % il y a 6 ans).

B - Les manifestations organisées par la FIM

La réussite du salon **CREATIVA** a permis de réaliser un chiffre d'affaires de 307 201 €. La pertinence de ce salon s'est encore confirmée en 2005 avec une progression de 18 % du chiffre d'affaires. Grâce à la dynamique spécifique du service commercial, la Foire de Metz est passée au premier rang français en exposants (au nombre de 138 en 2004) avec un nombre de visiteurs d'environ 33 000. Ce salon bénéficie d'un effet de mode « loisirs créatifs ».

Le salon **URBEST** a connu également en 2004 une belle progression (plus de 20,08 %) avec un chiffre d'affaires s'élevant à 249 000 €. Les accords signés avec Nantes et Toulouse permettent de poursuivre la progression. Grenoble également s'y intéresse et les contrats sont en cours de réalisation.

Le **salon des antiquaires** se maintient avec une progression de 5,92 % du chiffre d'affaires dans un contexte professionnel spécifique très morose, qui peut expliquer une légère baisse de fréquentation.

Les manifestations **Puces** avec 388 427 € continuent de représenter une part importante du chiffre d'affaires.

C - Les autres salons accueillis

Cette activité de « location de surfaces et prestations de services » a subi une progression de 28 % grâce entre autre à la tenue cette année du salon Eco Industries qui ne se déroule que les années paires. Les autres salons habituels connaissent une activité stable.

1.2 - les perspectives d'activités pour 2005

La Foire d'octobre, à présent largement planifiée, constituera un ensemble d'évènements susceptibles de maintenir le niveau de fréquentation. Des efforts importants sont conduits dans le domaine de la communication (presse, télévision, radio, internet...) et de la connaissance des exposants et visiteurs.

Quant au Salon des Antiquaires, une nouvelle étude est en cours afin de faire de ce salon une vitrine de la FIM en terme de prestige. C'est pourquoi, l'ensemble de l'organisation de cette manifestation va être revue.

Des efforts importants ont été conduits dans l'organisation des moyens humains et matériels pour améliorer la productivité.

2 - ELEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

2.1 - Comptes et résultats

a) Bilan :

Le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2004 peut être résumé de la manière suivante :

ACTIF :

Actif immobilisé	1 964 965 €
Actif circulant	1 100 865 €
Charges constatées d'avance	55 917 €
Total	3 121 747 €

PASSIF :

Capital social	50 000 €
Ecart de réévaluation	808 €
Réserve légale	4 573 €
Autres réserves	1 561 210 €
Report à nouveau	- 286 334 €
Résultat de l'exercice (excédent)	107 705 €
Subventions d'investissement	467 702 €
Provisions pour risques et charges	6 333 €
Dettes	1 204 752 €
Produits constatés d'avance	4 996 €
Total	3 121 747 €

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2004 pour un montant de 1 905 665 €.

b) Compte de résultat :

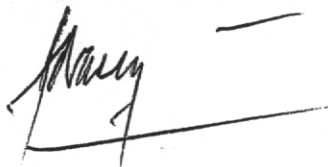
Le compte de résultat de la société arrêté au 31 décembre 2004 ressort comme suit :

Produits d'exploitation	5 941 660 €
Charges d'exploitation	5 929 794 €
Résultat d'exploitation	11 867 € (excédent)
Résultat financier	- 7 210 € (déficit)
Résultat exceptionnel	106 798 € (excédent)
Impôt sur les bénéfices	- 3 750 €
Résultat Net	107 705 € (excédent)

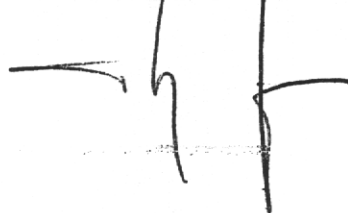
2.2 - Informations spécifiques

- Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Monsieur André NAZEYROLLAS
Mandataire de la Ville de Metz



Monsieur Thierry JEAN
Mandataire de la Ville de Metz



Madame Laurence THILL
Mandataire de la Ville de Metz



SOMERGIE
Société Anonyme d'Economie Mixte Locale
Au capital de 1 000 000 €
8, rue des serruriers
57070 METZ
RCS-Metz TI-B381 009 372

Rapport d'activité - Année 2004 -

1 - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Activité de la SAEML en 2004

Au cours de l'année écoulée SOMERGIE a rempli conformément à son objet social l'ensemble de ses missions.

a) Collecte du verre

Le tonnage de verre de la Ville de Metz atteint 3 207,56 tonnes dont 409,08 tonnes concernant la collecte auprès des restaurateurs et des cafetiers (hausse de 13,2 % par rapport à 2003). Le taux annuel de récupération s'élève à **25,9 kg par messin**.

L'aire de stockage et de transfert du verre de Metz-Borny a réceptionné près de **7 700 tonnes** contre 7 800 tonnes en 2003.

b) Collecte des journaux-magazines

Le taux de récupération en apport volontaire s'élève à **9,15 kg/ par messin et par an**, soit **1 133 tonnes pour 2004** (+ 2,4 % par rapport à 2003).

c) Collecte sélective et tri

Les tonnages de collecte sélective (collectés en benne de collecte et au moyen de véhicule d'Intervention Rapide) totalisent 5 489,22 tonnes en 2004, soit 44,3 kg par habitant.

Le tonnage de carton collecté des commerçants s'élève à 980,4 tonnes (diminution de 4,6 % par rapport à 2003).

d) Communication

Six éco-voyages ont été organisés à l'attention des relais (concierges, gestionnaires d'immeubles, enseignants...).

Le programme pédagogique « l'Ecole et le recyclage » a été relancé pour la sixième année consécutive toujours en partenariat avec l'Education Nationale. Un bilan de la cinquième année a été réalisé en juin révélant que 116 classes d'écoles primaires, 13 classes de maternelles et 13 classes de collèges ont participé à ce programme pédagogique.

Afin de pérenniser le geste du tri et renouveler l'information auprès des habitants, l'aide-mémoire autocollant sur le contenu du sac transparent a été ré-édité.

e) Aire de compostage de déchets verts et de broyage de bois

La plate-forme de compostage totalise, en 2004, **14 820 tonnes** de déchets verts entrants (+ 20,6 % par rapport 2003).

Les quantités de compost évacuées en 2004 atteignent **2 558 tonnes** (+ 36 %), dont **630 tonnes** reprises par les services des espaces verts de la Ville de Metz.

L'activité de **broyage de bois** a démarré en février 2004, avec l'acquisition d'un broyeur lent. En 2004, la plate-forme a réceptionné **1 670 tonnes de bois**.

f) Déchèteries de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole

Les tonnages totaux déposés dans les 6 déchèteries ont progressé de près de **5,3 % en 2004 pour un total de 37 657 tonnes**.

La déchèterie de Magny ouverte en janvier 2003 a réceptionné 4 215 tonnes de déchets en 2004 soit une augmentation de 31 %. Cette déchèterie accueille près de 90 % du poids collecté sur la déchèterie de Montigny-lès-Metz.

La mise en place de conteneurs développés par SOMERGIE a permis de collecter 186 tonnes d'équipements électrique et électronique contre 68 tonnes en 2003 (démarrage de la collecte en milieu d'année).

La mise à niveau des équipements et infrastructures s'est traduit par les réalisations suivantes :

- Rénovation de la chaussée et agrandissement des quais de la déchèterie d'Ars sur Moselle.
- Rénovation de la toiture de la déchèterie de Metz-Nord.
- Rénovation du système d'éclairage des déchèteries de Metz-Nord, de Marly, et d'Ars sur Moselle.

La construction d'une nouvelle déchèterie dite rurale sur la commune de Verneville a débuté courant du 4^{ème} trimestre 2004 et devrait ouvrir en mai 2005.

g) Déchèterie Intercommunale de CREUTZWALD

Le tonnage total entrant est en légère augmentation en 2004 (+ 2,8 % par rapport à 2003), soit 3 702 tonnes.

h) Investissements

- **Compostage et bois** : un broyeur lent a été acquis pour un montant de 250 000 euros HT. La plate-forme a été agrandie de 1 500 m², pour un investissement de 100 000 euros HT.
- **Déchèterie** : il a été mis en place en 2004 deux nouveaux compacteurs à la déchetterie d'Ars sur Moselle (42 000 € HT), 20 caissons destinés au stockage de déchets d'équipements électriques et électroniques ainsi qu'une benne pour leur transport (32 071 € HT), et 5 bennes à couvercle pour sécuriser le stockage des métaux (24 300 € HT).
- **Collecte sélective** : une nouvelle presse à carton a été mise en place au sein de la Communauté Emmaüs de Peltre (73 000 € HT).
- **Collecte du verre et du papier** : quatre nouvelles bornes enterrées (2 pour le verre, 2 pour le papier) ont été installées à Metz (25 940 € HT). Cinquante quatre nouvelles bornes aériennes (21 pour le verre et 33 pour le papier) ont été mises en place en remplacement de bornes vieillissantes à Metz (58 605 € HT).

2 - ELEMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

2.1 - Comptes et résultats

a) Bilan :

Le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2004 peut être résumé de la manière suivante :

ACTIF :

Actif immobilisé	2 549 352 €
Actif circulant	3 893 200 €
Charges constatées d'avance	45 276 €
Total	6 487 828 €

PASSIF :

Capital social	1 000 000 €
Réserve légale	100 000 €
Report à nouveau	218 859 €
Résultat de l'exercice (excédent)	324 396 €
Subventions d'investissement	178 584 €
Provisions pour risques et charges	472 918 €
Dettes	4 193 072 €
Total	6 487 828 €

Les capitaux propres ressortent au 31 décembre 2004 pour un montant de 1.821 838 €.

b) Compte de résultat :

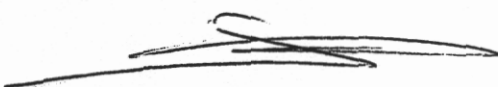
Le compte de résultat de la société arrêté au 31 décembre 2004 ressort comme suit :

Produits d'exploitation	8 156 391 €
Charges d'exploitation	7 602 351 €
Résultat d'exploitation	554 041 € (excédent)
Résultat financier	- 30 091 € (déficit)
Résultat exceptionnel	51 446 € (excédent)
Participation des salariés	- 57 641 €
Impôts sur les bénéfices	- 193 359 €
Résultat Net	324 396 € (excédent)

2.2 - Informations spécifiques

- Il a été décidé d'une distribution de dividende en 2004.

Madame Jacqueline FROHMAN
Mandataire de la Ville de Metz



Monsieur Dominique GROS
Mandataire de la Ville de Metz

